

PLU

Commune de
Cabrières d'Aigues



Rapport de Présentation

Partie 1

Dossier d'arrêt
Mars 2018

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cabrières d'Aigues	
Nom du fichier	Rapport de présentation – partie 1
Version	Arrêt – Mars 2018
Rédacteur	<i>Judit ROULAND</i>
Vérificateur	<i>Véronique COQUEL</i>
Approbateur	<i>Véronique COQUEL</i>

Le PLU : aspects généraux	3
Diagnostic territorial	6
Présentation de la commune	7
Analyse socio-économique	16
Dynamiques démographiques	16
Données sur le parc de logements	20
Données économiques	25
Fonctionnement du territoire	28
Equipements publics et services	28
Gestion des réseaux	29
Transports et déplacements	33
Analyse urbaine	35
Organisation du bâti sur le territoire	35
Une diversité de formes urbaines	36
Des espaces non bâtis dans le village à valoriser	38
Analyse de la consommation des espaces	39
Evolution de l'enveloppe urbaine	39
Evolution de la consommation des espaces	42
Synthèse des enjeux territoriaux	44
Etat initial de l'environnement	48
Caractéristiques physiques	49
Climat	49
Sols et sous-sols	49
Eau	51
Occupation des sols	53
Patrimoine écologique	56
Les inventaires naturels et les mesures de protection réglementaires de l'environnement	56
Enjeux écologique du territoire	63
La Charte du Parc Naturel Régional du Luberon	66
Patrimoine paysager, bâti et culturel	69
Le paysage	69
Le patrimoine bâti et culturel	73
Pollutions, nuisances et risques	85
Qualité des eaux	85
Qualité de l'air	88
Déchets	90
Nuisances	91
Risques	92
Energies	102
Etat des lieux de la consommation et de la production d'énergies	102
Energies renouvelables	104
Synthèse des enjeux environnementaux	107

Le PLU : aspects généraux

Le P.L.U doit permettre de définir une politique locale d'aménagement, tout en gardant sa vocation de gestionnaire de l'espace. Expression d'un projet urbain, il est l'occasion pour la collectivité de coordonner les différentes actions d'aménagement, de privilégier le renouvellement urbain et de maîtriser l'extension périphérique.

Comme tous les documents d'urbanisme, il trouve son fondement juridique dans les dispositions du Code de l'Urbanisme. Il doit ainsi déterminer les conditions permettant d'assurer :

L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable.

La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transports et de la gestion des eaux ;

Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels et urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Le PLU de Cabrières d'Aigues

La commune de Cabrières d'Aigues est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme depuis 2008.

Les documents d'urbanisme locaux ont évolué de la manière suivante :

- POS approuvé le 18 décembre 1975
- PLU approuvé le 14 février 2008
- Prescription pour la révision du PLU en date du 13 avril 2015

Le rapport de présentation

Le présent rapport de présentation constitue un élément du dossier de P.L.U ; dossier qui comprend en outre :

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)
- le plan de zonage avec l'indication des zones urbaines et naturelles, des emplacements réservés (ER) pour les équipements publics, des terrains cultivés, et des espaces boisés à protéger.
- le règlement.
- les documents techniques annexes concernant notamment :
 - les réseaux publics,
 - les servitudes,
 - les emplacements réservés,

Les objectifs de ce rapport sont d'apporter une information générale sur les éléments susceptibles de faire ressortir les problèmes de la commune et les solutions qu'ils appellent, ainsi que d'expliquer et de justifier les dispositions d'aménagement retenues dans le P.L.U.

Conformément à l'article R123-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation :

« 1° Expose le diagnostic prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-2 ;

2° Analyse l'état initial de l'environnement, présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifie les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain arrêtés dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard, notamment, des objectifs fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale, et des dynamiques économiques et démographiques ;

3° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et, le cas échéant, les orientations d'aménagement et de programmation ; il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles et des orientations d'aménagement et de programmation mentionnées au 1 de l'article L. 123-1-4, des règles qui y sont applicables, notamment au regard des objectifs et orientations du projet d'aménagement et de développement durables. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;

4° Évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur ;

5° Précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan prévue à l'article L. 123-12-1.

En cas de modification, de révision ou de mise en compatibilité dans les cas prévus aux articles R. 123-23-1, R. 123-23-2, R. 123-23-3 et R. 123-23-4, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés. »

1

● Diagnostic territorial

Présentation de la commune	7
Analyse socio-économique	16
Dynamiques démographiques	16
Données sur le parc de logements	20
Données économiques	25
Fonctionnement du territoire	28
Equipements publics et services	28
Gestion des réseaux	29
Transports et déplacements	33
Analyse urbaine	35
Organisation du bâti sur le territoire	35
Une diversité de formes urbaines	36
Des espaces non bâtis dans le village à valoriser	38
Analyse de la consommation des espaces	39
Evolution de l'enveloppe urbaine	39
Evolution de la consommation des espaces	42
Synthèse des enjeux territoriaux	44

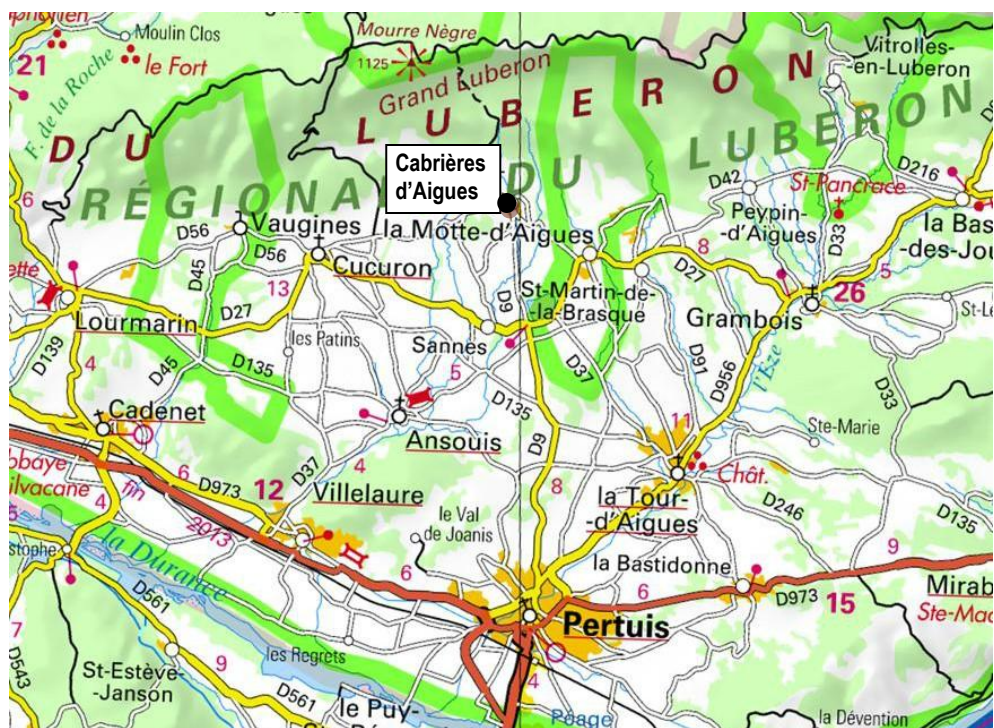
PRESENTATION DE LA COMMUNE

Situation géographique

La commune de Cabrières d'Aigues est située dans le département de Vaucluse en Région Provence Alpes Côte d'Azur, et fait partie du Parc Naturel Régional du Luberon.

Adossée aux reliefs du Grand Luberon, la commune reste facilement accessible depuis les grands axes de communication : la D973 traversant le sud du département et l'A51 reliant les pôles Aix-Marseille et le Val de Durance. Elle se situe à une trentaine de kilomètres d'Aix-en-Provence et à 15 km de Pertuis.

Cabrières d'Aigues appartient au canton de Pertuis, à la Communauté Territoriale Sud Luberon et adhère au PNR du Luberon.



Situation administrative et contexte territorial

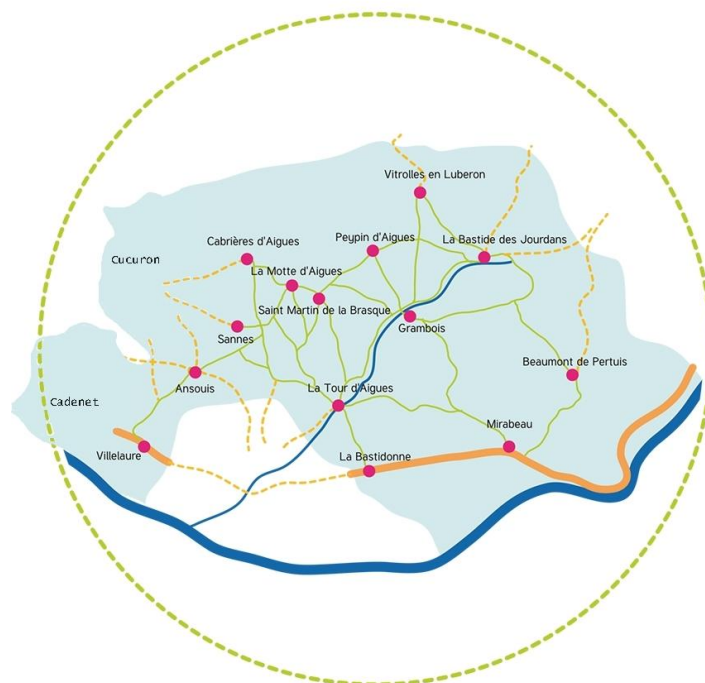
La Communauté Territoriale Sud Luberon

La commune de Cabrières d'Aigues appartient à la Communauté Territoriale Sud Luberon ou COTELUB.

Elle a été créée le 1er octobre 2000 et regroupe depuis le 1er janvier 2017 seize communes: Ansois, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Beaumont de Pertuis, Cabrière d'Aigues, Cadenet, Cucuron, Grambois, Mirabeau, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, Saint Martin de la Brasque, Sannes, La Tour d'Aigues, Vitrolles en Luberon et Villelaure.

Les compétences de Cotelub sont les suivantes :

- Le développement économique du territoire communautaire



- L'aménagement de l'espace communautaire,
- La création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire (Zones d'Activités)
- Le soutien à l'agriculture,
- L'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,
- La construction et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- Le développement social, culturel, sportif et de loisirs, des jeunes de 12 à 18 ans,
- La construction, aménagement, entretien et gestion des crèches et des relais assistantes maternelles d'intérêt communautaire,
- Le tourisme.

Le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Luberon

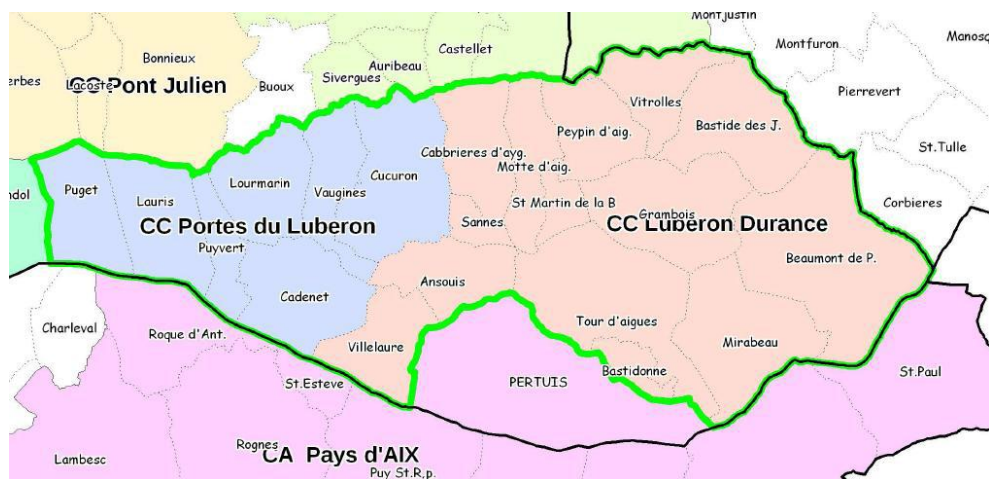
La commune de Cabrières d'Aigues est intégrée au périmètre du SCOT Sud Luberon. Il rassemble 21 communes, soit près de 45 000 hectares et près de 30 400 habitants en 2011.

Les SCOT intègrent l'ensemble des politiques conduites au niveau d'un territoire intercommunal cohérent, d'un bassin de vie. Il fixe les orientations d'aménagement du territoire en matière d'urbanisme, de logement, d'infrastructures, de déplacements, de services, de commerces, de loisirs...

Le SCOT du Sud Luberon a été approuvé le 24 novembre 2015 par le Comité Syndical.

Périmètre du SCOT Sud Luberon

Source : SCOT Sud Luberon



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT

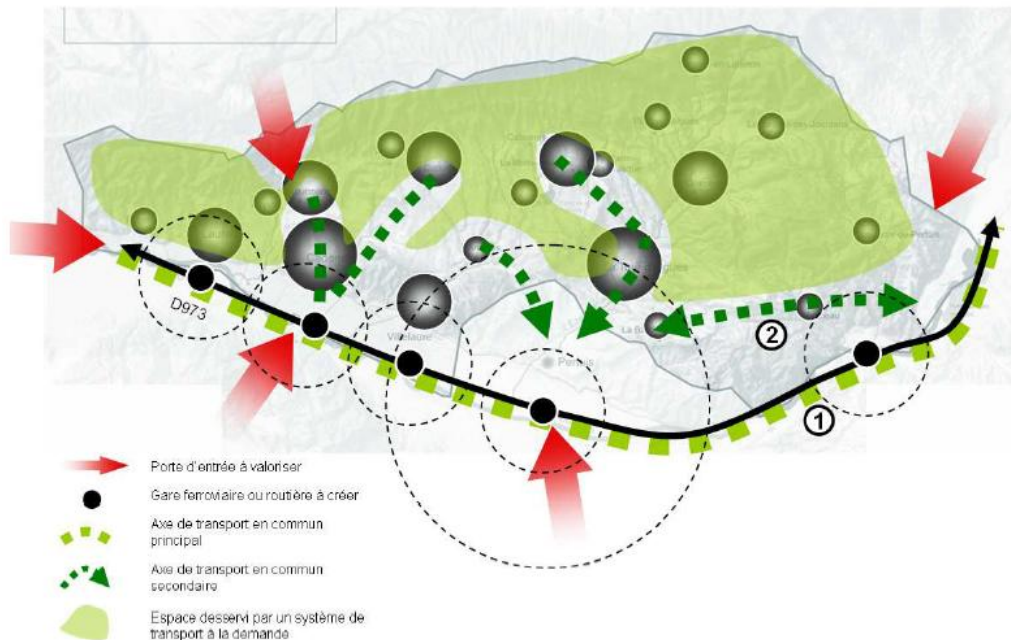
1. OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS DE QUALITE DE VIE

- Développer les services à la population
- Développer une économie propre au territoire
- Répondre à la demande de logements
- Protéger l'environnement

ORGANISER LES DEPLACEMENTS

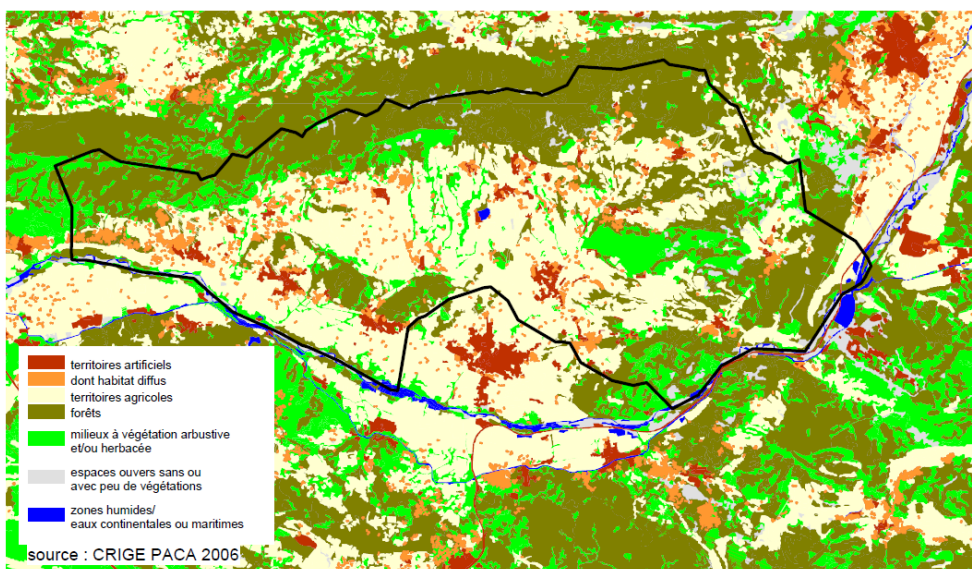
- Développer les transports alternatifs
- Aménager les routes



2. OBJECTIFS APPLIQUES AUX POLITIQUES D'URBANISME

LIMITER L'IMPACT DU DEVELOPPEMENT URBAIN SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL

- Maitriser l'extension de la tâche urbaine
- Mieux gérer la consommation des ressources et favoriser les énergies renouvelables
- L'intégration paysagère des constructions

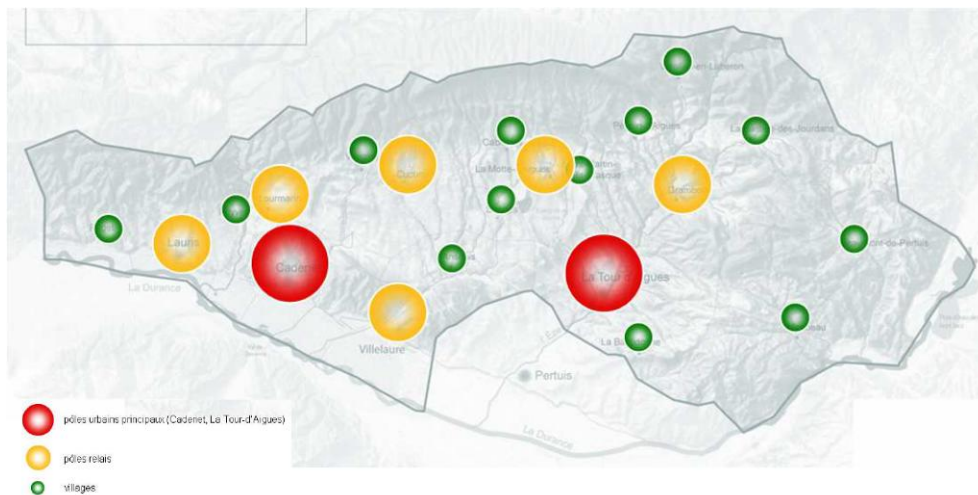


PROMOUVOIR DES FORMES URBAINES MOINS CONSOMMATRICES D'ESPACE

- Resserer le tissu urbain
- Diversifier la production de logements

STRUCTURER LE TERRITOIRE AUTOUR DE SES DEUX POLES EN PRESERVANT LA VITALITE DE CHAQUE VILLAGE

- Deux pôles aux fonctions intercommunales
- Des villages vivants



3. OBJECTIFS QUANTIFIES

MAINTENIR LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Le SCOT retient comme hypothèse de développement, l'installation d'environ **7 000 habitants supplémentaires** par rapport à 2009, soit l'accueil d'environ 500 nouveaux habitants par an. La population du territoire estimée est de **36 à 38 000 habitants à l'horizon 2025**.

CREER DES EMPLOIS NOUVEAUX

DIVERSIFIER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

Le SCOT envisage la création d'environ 3 100 résidences principales supplémentaires sur le territoire du Sud Luberon entre 2009 et 2025, soit environ 200 par an.

Les **besoins fonciers totaux** pour satisfaire l'ensemble du développement démographique et économique sont évalués à environ **200 hectares** permettant de répondre aux objectifs de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans l'objectif d'une réduction de la consommation d'espace par habitant, le SCOT envisage de diviser par 2,3 sa consommation par rapport à la dernière décennie. Au cours des dernières années, 200 ha ont été consommés pour 3 000 habitants et 1 000 emplois supplémentaires, alors que le projet actuel concerne 200 ha pour 7 000 habitants et 3 200 emplois supplémentaires.

■ Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Le DOO du SCOT possède 7 objectifs généraux ainsi que 23 orientations :

A. PRESERVATION D'ESPACES ET DE SITES NATURELS

Orientation 1. Préservation de la trame verte

La trame verte est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Les espaces concernés doivent être identifiés et préservés dans les documents d'urbanisme locaux, en évitant des aménagements ou des travaux qui affecteraient de façon substantielle ces espaces.

Orientation 2. Préservation des espaces caractéristiques du Sud Luberon

Les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel doivent être préservés par les documents d'urbanisme locaux. Ces espaces, situés en dehors des espaces naturels, concernent :

- les vieux villages localisés par le SCOT (Cabrières d'Aigues fait partie des villages en coteau)
- les socles des villages perchés ainsi que les prés et jardins familiaux délimitant les fronts urbains,
- les vignes
- les restanques et murets de pierres sèches qui sculptent les versants,

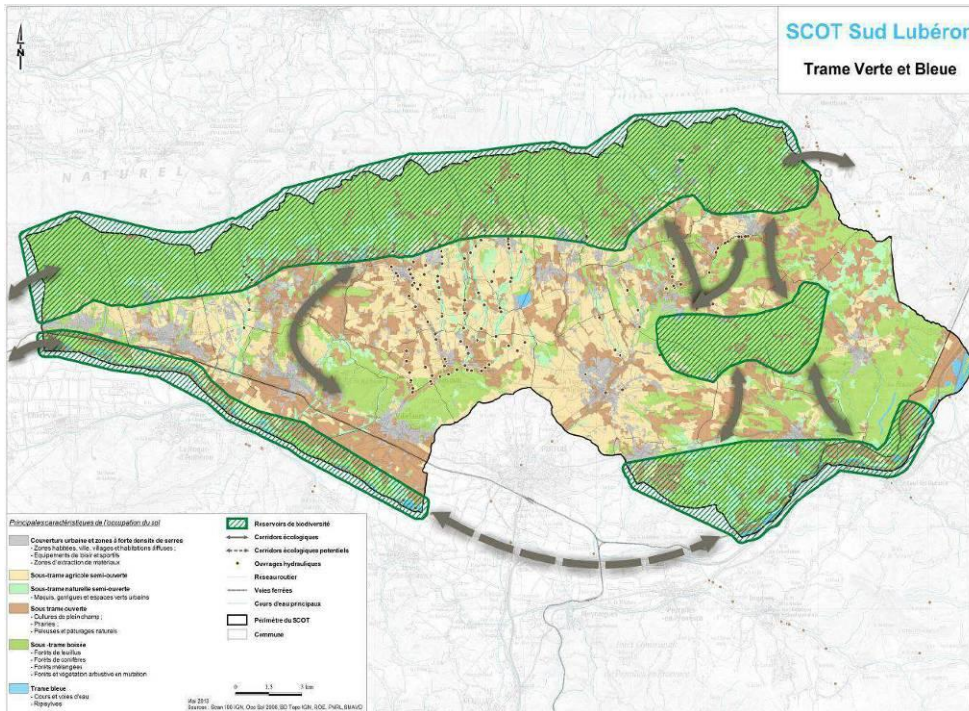
- les espaces concernés par des richesses floristiques et faunistiques remarquables

Orientation 3. Protection de la trame bleue et de la ressource en eau

Les cours d'eau et vallats constituent les axes de la trame bleue, pour lesquels des objectifs de préservation doivent être mis en œuvre.

Orientation 4. Intégration des prescriptions des Plans de Prévention des Risques

La commune de Cabrières d'Aigues n'est pas soumise à un PPR, néanmoins les cartographies identifiant les aléas pour les risques naturels doivent être intégrées aux documents d'urbanisme locaux.



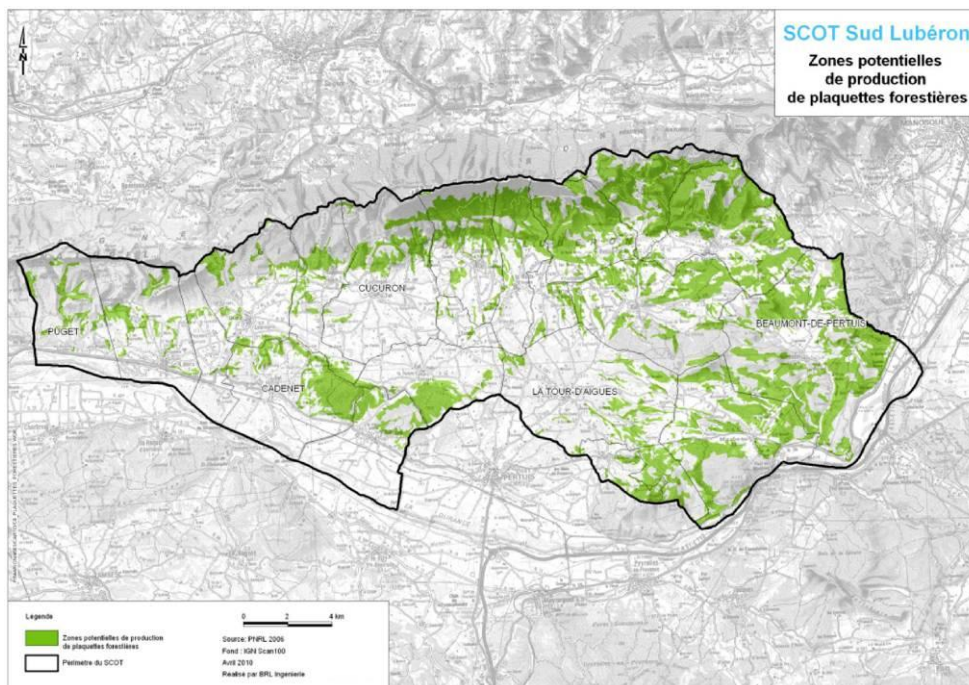
B. PRESERVATION DES ESPACES AGRICOLES OU FORESTIERS

Orientation 5. Préservation des espaces agricoles

Les terres agricoles à préserver doivent être identifiées avec un objectif de valorisation et de limitation de la consommation de ces espaces.

Orientation 6. Préservation des espaces forestiers et pastoraux

Les espaces représentant une valeur forestière ou pastorale doivent être préservés et valorisés ainsi que les milieux ouverts et semi-ouverts.

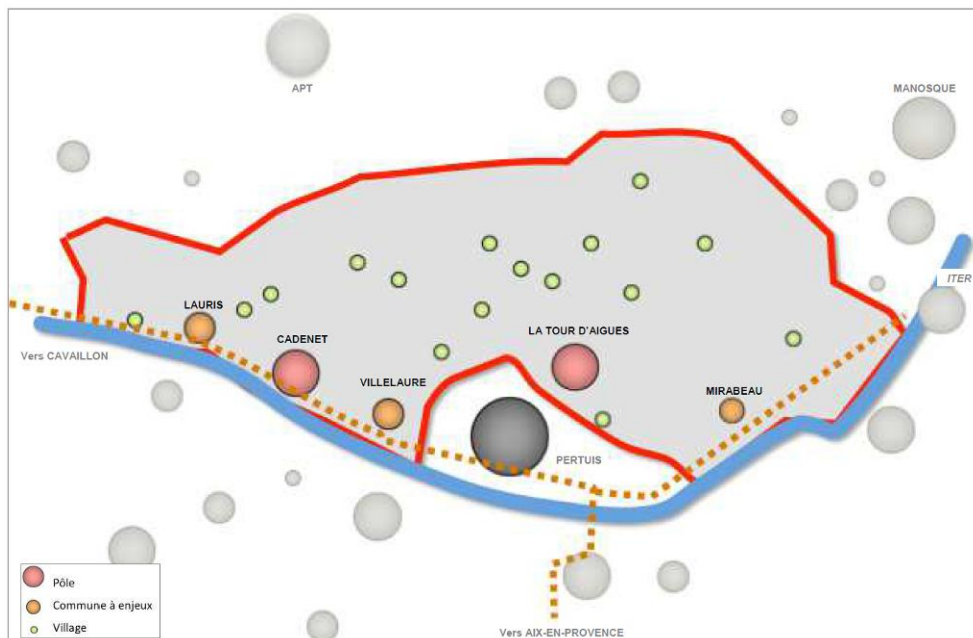


C. ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DES ESPACES URBAINS

Orientation 7. Les secteurs a enjeux du développement urbain

Il est rappelé que le scénario retenu dans PADD pose comme hypothèse, l'atteinte d'une population d'environ 37 000 habitants en 2025 soit un apport d'environ 7 000 habitants supplémentaires par rapport à 2009 : ceci correspond à un **taux moyen annuel de croissance de 1,3 % pour l'ensemble du territoire.**

L'apport démographique moyen prévu au SCOT à l'horizon 2025 ressort à environ 250 habitants pour 1 000 habitants actuels. Cet apport sera décliné localement en concertation avec les communes voisines, et sera plutôt supérieur pour les 2 pôles (Cadenet et La Tour d'Aigues), plutôt inférieur pour les 2 autres communes à enjeux démographiques (Lauris et Villelaure) et significativement moindre pour l'ensemble des autres communes.



Orientation 8. Les modes de développement urbain et la limitation de la consommation d'espace

L'objectif de consommation d'espace est limité à 200 ha à l'horizon :

- **140 ha pour l'habitat**
- **30 ha pour le développement économique et commercial**
- **30 ha pour les équipements publics**

D. DEVELOPPEMENT DIVERSIFIE DE L'HABITAT

Orientation 9. Diversification de la production de logements

La production de logements sur le territoire devra se diversifier ; les formes d'habitat à privilégier devront être peu consommatrices d'espaces agricoles ou naturels.

On distinguera plusieurs formes d'habitat selon la densité moyenne associée :

- Maisons individuelles : habitat isolé (moyenne d'environ 10 logts/ha)
- Maisons individuelles groupées : lotissement (moyenne d'environ 25 logts/ha)
- Habitat intermédiaire: maisons accolés, superposées, maisons de village... (moyenne d'environ 35 logts/ha)
- Petits collectifs : petits immeubles R+2/R+3 voire plus au centre des plus grandes villes (moyenne d'environ 60 logts/ha)

Dans le souci, d'économiser la ressource foncière tout en répondant à la diversité de la demande, la répartition des logements nouveaux devra permettre d'atteindre les densités moyennes suivantes :

Type de commune	Densité moyenne
Pôles de centralité	30-35
Communes à enjeux	24-28
Autres communes	15-23

La commune de Cabrières d'Aigues devra prévoir une **densité moyenne de 15 à 23 lgts/ha** pour la création de nouveaux logements.

Le calcul de la densité moyenne s'établit par commune et non par opération selon la formule suivante $(N1 + N2)/S$ avec :

- N1 = nombre de logements en zone déjà urbanisée, ne donnant pas lieu à une nouvelle consommation d'espace
- N2 = nombre de logements en extension d'urbanisation,
- S = nombre d'ha consommés par les extensions d'urbanisation

Afin d'atteindre ces objectifs, la commune pourra s'appuyer sur l'exemple de répartition des formes de logements suivante :

Type de commune	Habitat individuel	Habitat indiv groupé	Habitat intermédiaire	Habitat collectif	densité moyenne
Densité type en logements / ha	10	25	35	60	
Pole de centralité	20%	30%	30%	20%	32
Commune à enjeux	30%	40%	20%	10%	26
Autre commune	40%	40%	20%	0%	21

Orientation 10. Développement de l'habitat a prix maitrise

Aucune obligation liée aux Lois SRU/DALO n'est applicable sur le territoire du SCOT. Ainsi, **chaque commune définira ses propres objectifs chiffrés en matière de logement social** en fonction des spécificités et des besoins locaux identifiés.

E. COHERENCE ENTRE L'URBANISATION ET LA CREATION DE DESSERTES EN TRANSPORTS COLLECTIFS

Orientation 11. Valorisation des pôles d'échanges et des haltes ferroviaires

Cette orientation ne concerne pas la commune de Cabrières d'Aigues.

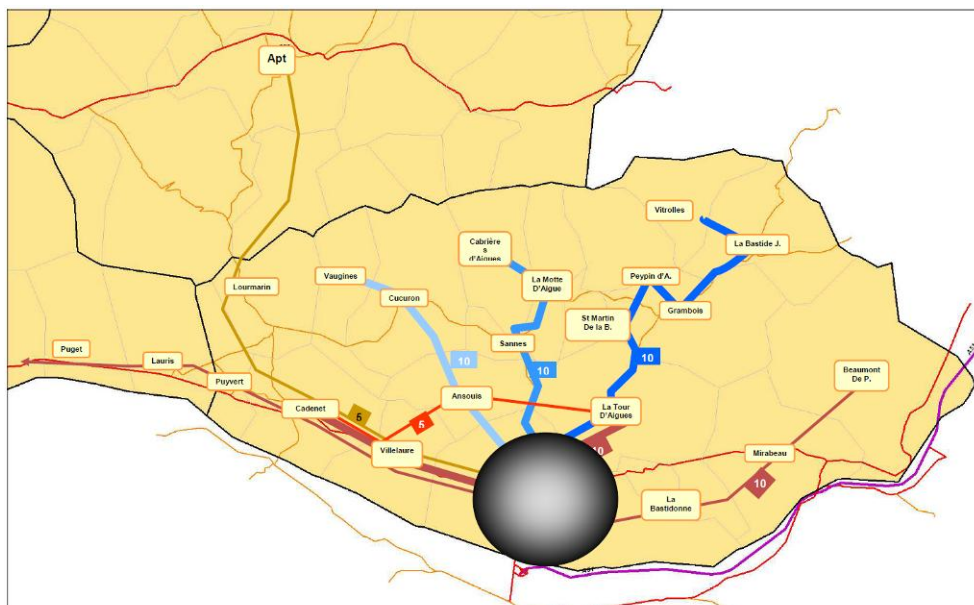
Orientation 12. Adaptation de la voirie a la circulation des transports collectifs

Les caractéristiques physiques des voies devront être rectifiées, si nécessaire, afin d'améliorer les conditions de circulation des transports en commun.

Orientation 13. Perméabilité du tissu urbain aux modes doux

De façon à promouvoir le recours aux modes doux (marche, vélo) pour les déplacements de courte distance, il convient d'assurer des cheminements sûrs, confortables et agréables.

Orientation 14. Amélioration du système de déplacements a l'échelle du territoire



F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCIAL, ARTISANAL ET TOURISTIQUE

Orientation 15. Localisation préférentielle des commerces dans les centres-villages

Les commerces seront localisés préférentiellement dans les centres villages, ou dans les hameaux, au plus près des densités maximales de population ou des points d'arrêt des transports publics, de façon à limiter les déplacements.

Orientation 16. Zone d'aménagement commercial

Cette orientation ne concerne pas la commune de Cabrières d'Aigues.

Orientation 17. Confortement des zones d'activités existantes

Cette orientation ne concerne pas la commune de Cabrières d'Aigues.

Orientation 18. Création de nouvelles zones d'activités

Cette orientation ne concerne pas la commune de Cabrières d'Aigues.

Orientation 19. Développement du tourisme

Le site de l'étang de la Bonde est identifié de longue date pour son potentiel touristique et pourra faire l'objet d'un projet de développement touristique avec des aménagements permettant d'améliorer la sécurité des usagers et éventuellement d'équipements de loisirs voire la construction d'hébergements ; ces derniers devront être réalisés au sein du secteur d'urbanisation constitué du hameau ou dans sa continuité. Le projet sera conduit de façon intercommunale afin d'assurer la cohérence d'aménagements et la qualité des insertions paysagères.

Orientation 20. Equipements publics

La consommation d'espaces naturels ou agricoles envisagée hors du tissu urbain est de **30 ha pour les équipements publics** à l'échelle du territoire du SCOT.

G. PROTECTION DES PAYSAGES, MISE EN VALEUR DES ENTREES DE VILLE

Orientation 21. Préservation des espaces paysagers sensibles et de la nature en ville

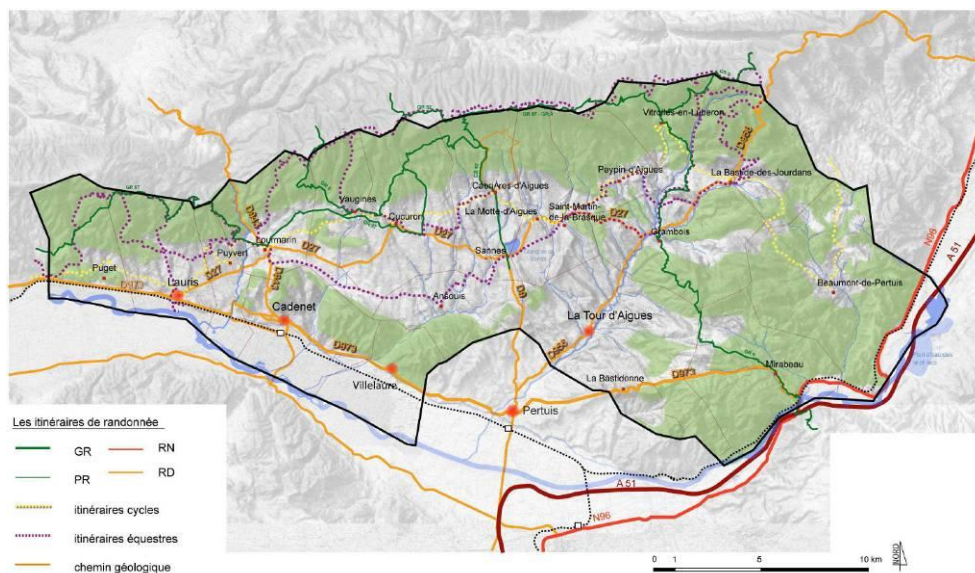
Les espaces de valeur paysagère et les éléments de nature en ville doivent être identifiés et préservés.

Orientation 22. Traitement paysager des entrées de villes et des abords des axes structurants

L'insertion paysagère doit être prise en compte pour toutes les nouvelles opérations d'aménagement à proximité des grands axes de circulation.

Orientation 23. Protection et valorisation du patrimoine bâti

L'ensemble du petit patrimoine du Sud Luberon doit être préservé et valorisé.



Parc Naturel Régional du Luberon

La commune de Cabrières d'Aigues adhère au Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon et à sa Charte constitutive. La charte du PNR détaille les missions assignées au Parc et fixe les objectifs à atteindre. Elle a été établie en 1997 (Charte « Objectif 2007 »), puis révisée (Charte « Objectif 2021 »).

Le PNR du Luberon compte 77 communes et couvre une superficie de près de 185 000 hectares. Le parc abrite une faune et une flore d'une exceptionnelle diversité, ainsi qu'un patrimoine architectural et paysager de grande valeur, qu'il convient de préserver.

Le PLU devra être compatible avec les mesures et orientations de la charte du PNR du Luberon.

Le « Plan du Parc » permet de localiser les objectifs poursuivis par la charte du Parc Naturel Régional du Luberon sur son territoire en fonction de la vocation préférentielle des différentes zones, caractérisées par leur situation géographique et l'occupation actuelle du sol.

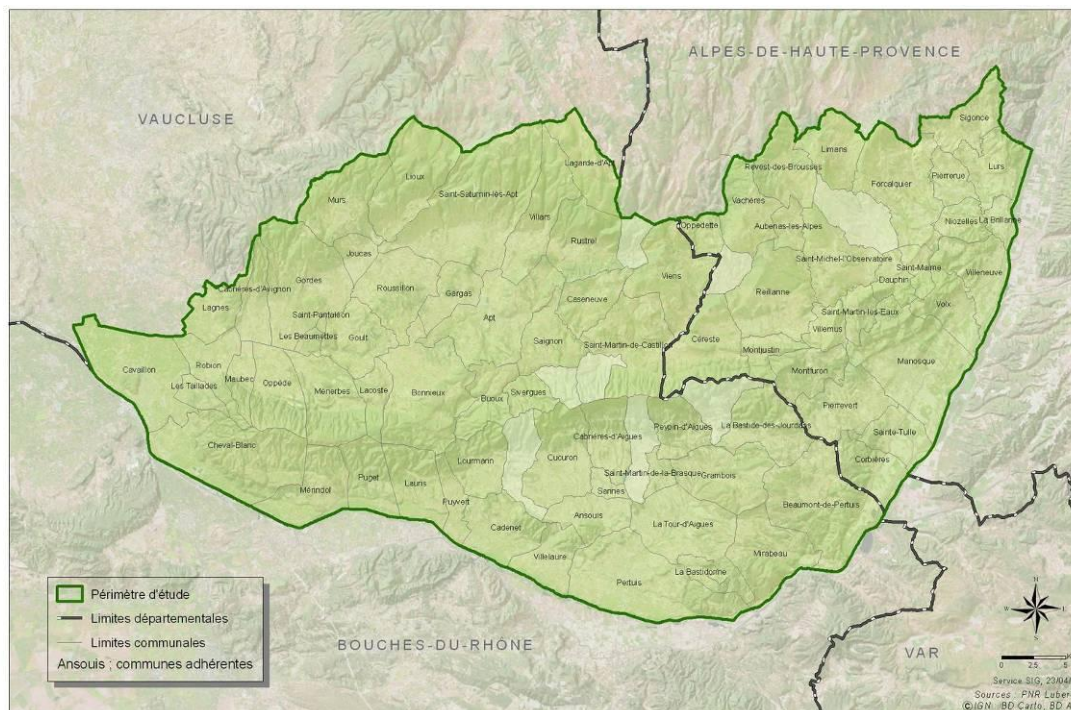
Il délimite des vocations préférentielles de l'espace à savoir :

- **une zone de Nature et de Silence**
- **des Secteurs de Valeur Biologique Majeure et les milieux exceptionnels**
- **des espaces ruraux et les terroirs agricoles**
- **des zones urbanisées**

Pour chaque type d'espace, des enjeux et préconisations ont été définis, devant être intégrés dans les choix de développement de la commune.

Périmètre du PNR Luberon

Source : PNR Luberon



ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

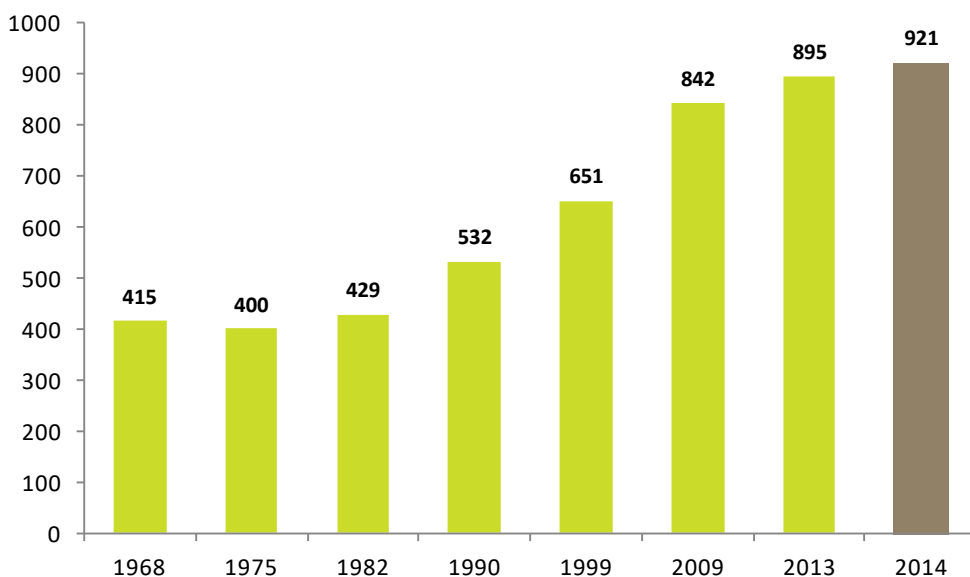
Dynamiques démographiques

Evolution de la population

Evolution de la population

Sources : RGP 2014 - INSEE

Evolution de la population entre 1968 et 2014



Depuis 1975 la population communale ne cesse de croître. Elle a été multipliée par deux en 40 ans.

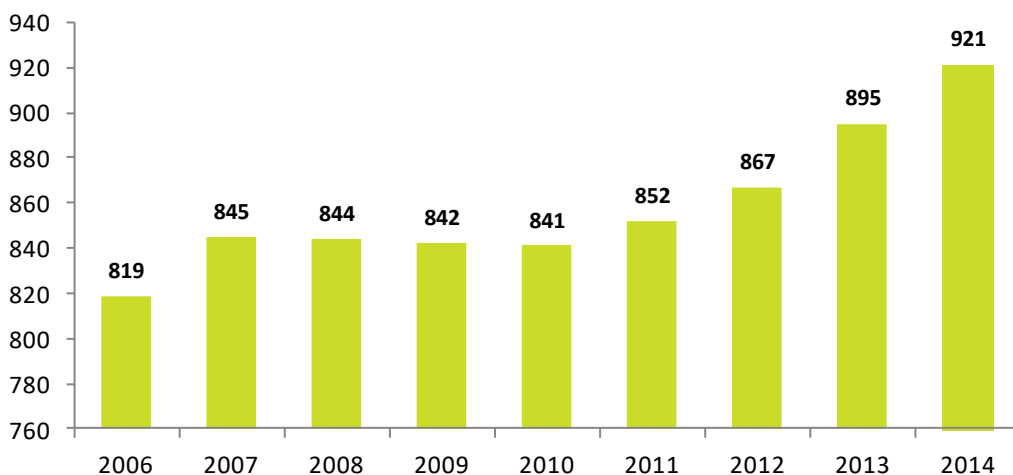
Ces 15 dernières années, la commune a connu plusieurs phases de croissance :

- une croissance démographique importante entre 1999 et 2007 : +194 habitants, soit 24 habitants par an,
- une croissance démographique faible entre 2007 et 2011 : +7 habitants, soit 1,75 habitant par an,
- reprise d'une croissance démographique importante entre 2012 et 2014 : +54 habitants, soit 23 habitants par an.

Après une phase de croissance démographique peut dynamique dans les années 2010, la commune connaît à nouveau une forte croissance démographique similaire à celle des années 2000 avec un **gain d'environ 23 nouveaux habitants par an en moyenne**.

La population **atteint 921 habitants en 2014**.

Evolution de la population entre 2006 et 2014



Evolution du taux de variation annuel de la population entre 1968 et 2014

Sources : RGP 2014 - INSEE

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Taux de variation annuel	-0,5	1	2,7	2,3	2,6	1,8
Du au solde naturel	0,2	0,3	0,3	0,5	0,9	0,7
Du au solde migratoire	-0,7	0,7	2,4	1,8	1,7	1

La commune de Cabrières d'Aigues a connu une forte croissance démographique entre les années 80 et le milieu des années 2000 avec un taux de variation annuel moyen de 2,7%.

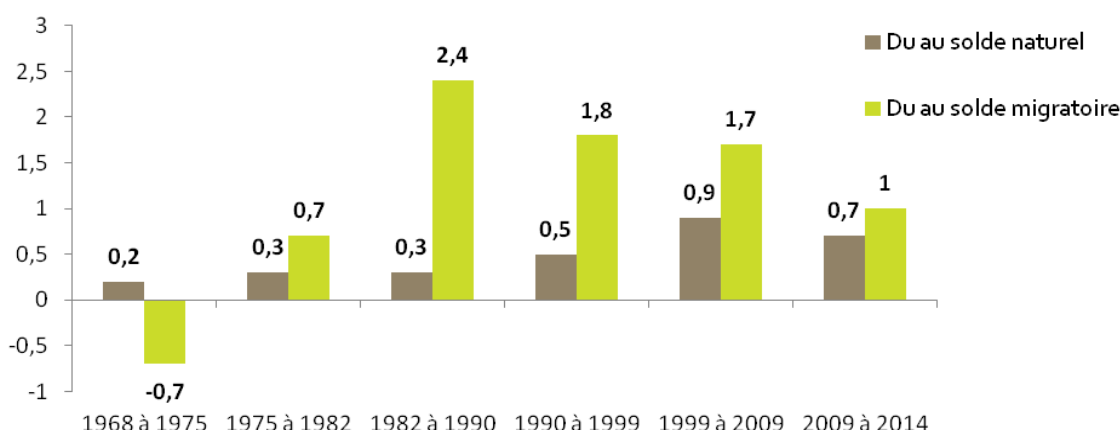
Par la suite, la croissance démographique s'est modérée autour des années 2010 avec un gain très faible de population (période 2007-2010).

Selon la dernière tendance communale, la croissance démographique repart à la hausse depuis 2011 et atteint un **taux de variation annuel de 1,8%**.

La commune connaît actuellement une **croissance importante**.

Evolution des soldes naturels et migratoires entre 1968 et 2014

Sources : RGP 2014 - INSEE



La croissance démographique de la commune s'explique en partie par un **solde naturel toujours positif**.

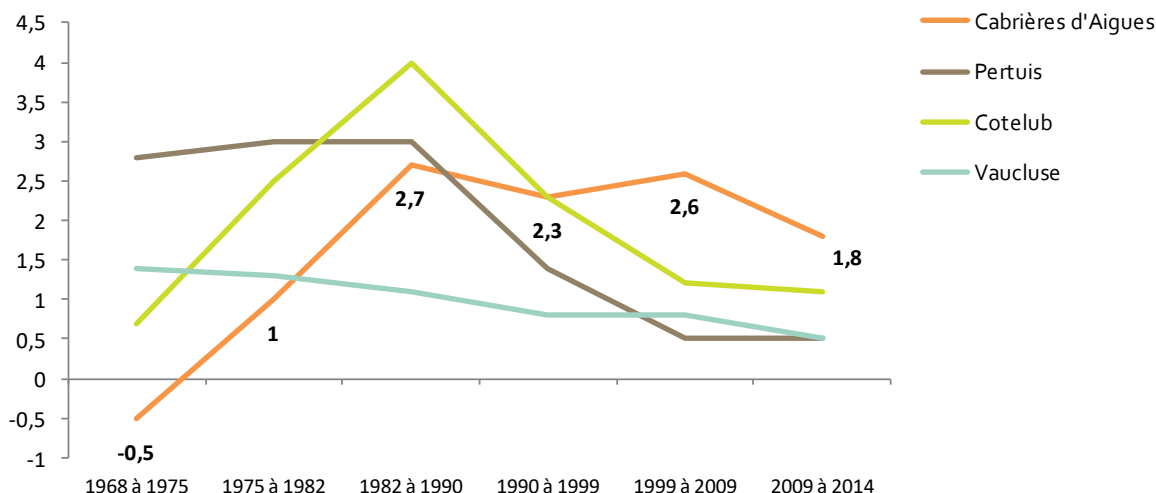
Depuis 1975, le solde migratoire est positif et possède une part importante dans la croissance démographique (+1,2%/an en moyenne). Durant cette période la commune possède une **bonne attractivité résidentielle**, néanmoins plus faible que par le passé.

Le **solde migratoire** plus faible ces dernières années peut expliquer la baisse de croissance démographique connue autour des années 2010.

Au vu de la reprise de la croissance démographique entre 2009 et 2014, le solde migratoire est plus important que ces dernières années. Il atteint 1% durant la dernière période intercensitaire, signe de l'attractivité de la commune.

Evolution comparée du taux de variation annuel de la population

Sources : RGP 2014 - INSEE



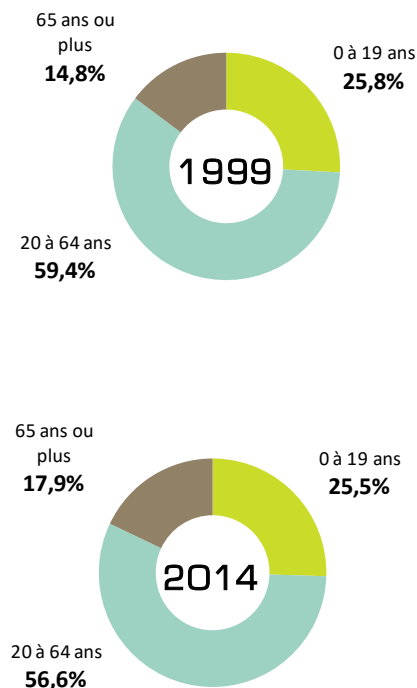
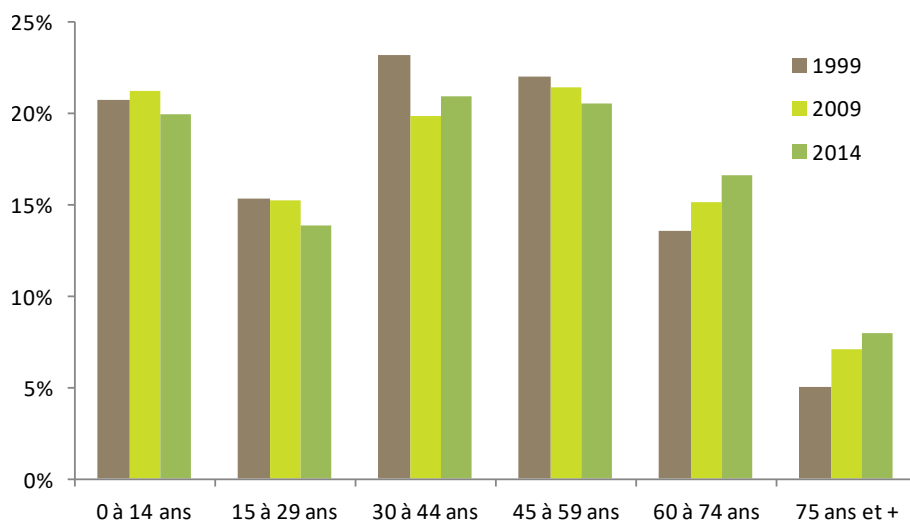
Avec un **taux de variation annuel de +1,8% en 2014**, Cabrières d'Aigues affiche une croissance plus importante que celle observée au niveau des échelles territoriales supérieures (Pertuis +0,5%, Communauté de Communes Cotelub +1,1% et Département de Vaucluse +0,5%).

La tendance démographique actuelle est au dessus de celle de l'intercommunalité de Cotelub qui rassemble des communes similaires à Cabrières d'Aigues.

Structure par âge de la population

Evolution de la structure par âge de la population entre 2009 et 2014

Sources : RGP 2014 - INSEE



L'évolution de la structure de la population met en avant un **vieillessement de la population** par rapport à 1999 ainsi qu'à 2009. La part des moins de 30 ans est en baisse (- 2,6 points) alors que la part des plus de 60 ans augmente (+ 2,3 points).

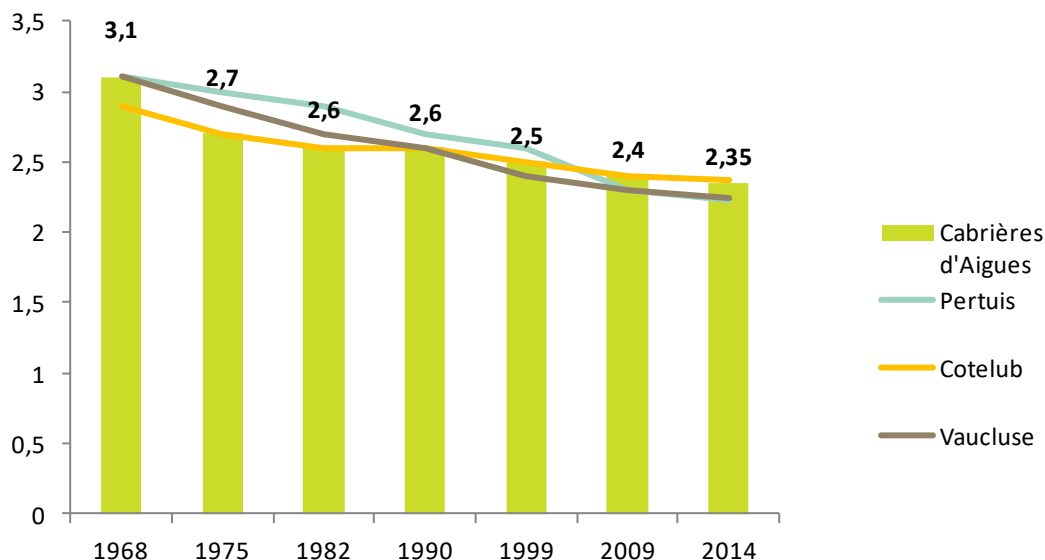
En représentation des grandes tranches d'âge, la proportion des **plus jeunes à tendance à se maintenir** entre 1999 et 2014 avec environ 25% de la population totale âgée de moins de 20 ans. Le solde naturel toujours positif sur la commune explique ce maintien d'une population jeune sur la commune.

La population la plus âgée en revanche est en augmentation passant de 14,8% à 17,9% pour les personnes âgées de 65 ans et plus. C'est donc la tranche d'âge des personnes en activité (20-64 ans) qui est en recul et qui vient renforcer la catégorie des plus âgés.

Taille des ménages

Evolution de la taille des ménages de 1968 à 2014

Sources : RGP 2014 - INSEE

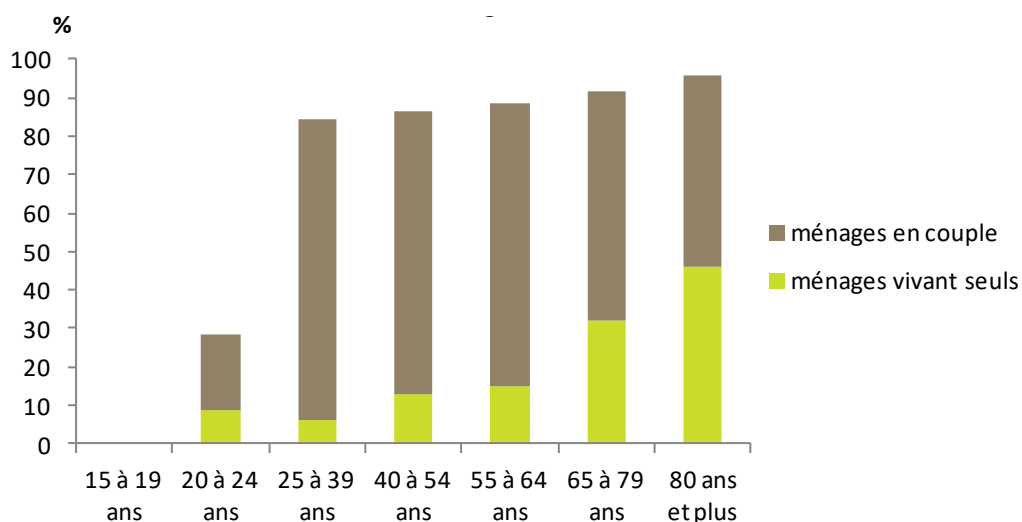


La tendance observée à Cabrières d'Aigues est la **diminution de la taille des ménages**. On comptabilisait 3,1 personnes par ménage en 1968, 2,5 en 1999 et **2,35 en 2014**.

Ce phénomène est caractéristique du **desserrement de la population** s'expliquant par les comportements sociaux (progression des divorces et séparations, augmentation du nombre de personnes célibataires et du nombre de familles monoparentales, vieillissement de la population, décohabitation des jeunes...). Cette tendance est similaire à celles des autres échelles territoriales.

Taille des ménages en 2014

Sources : RGP 2014 - INSEE



La commune étant familiale, les ménages en couples sont majoritaires dans la population. Les personnes vivant seules sont principalement des personnes âgées.

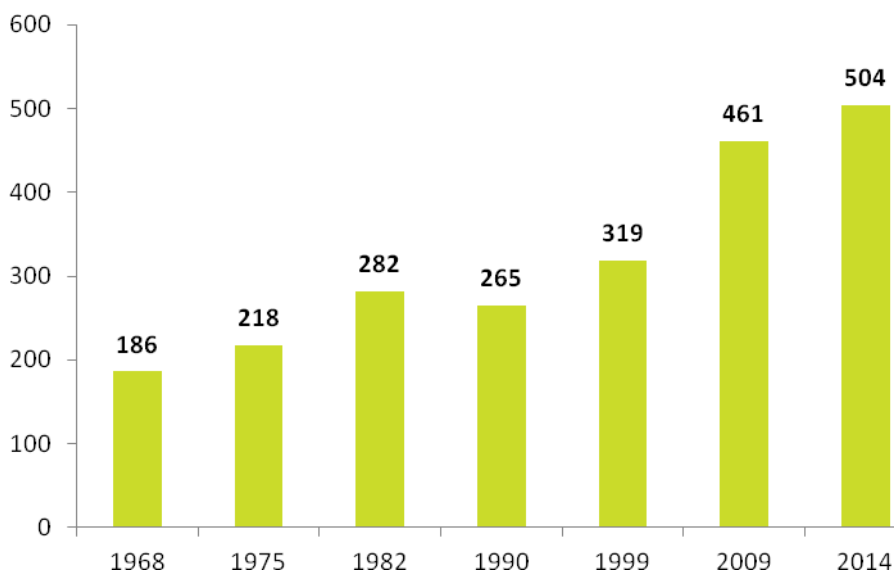
Données sur le parc de logements

Analyse du parc de logements

Evolution du parc de logements

Evolution du parc de logements entre 1968 et 2014

Sources : RGP 2014 - INSEE



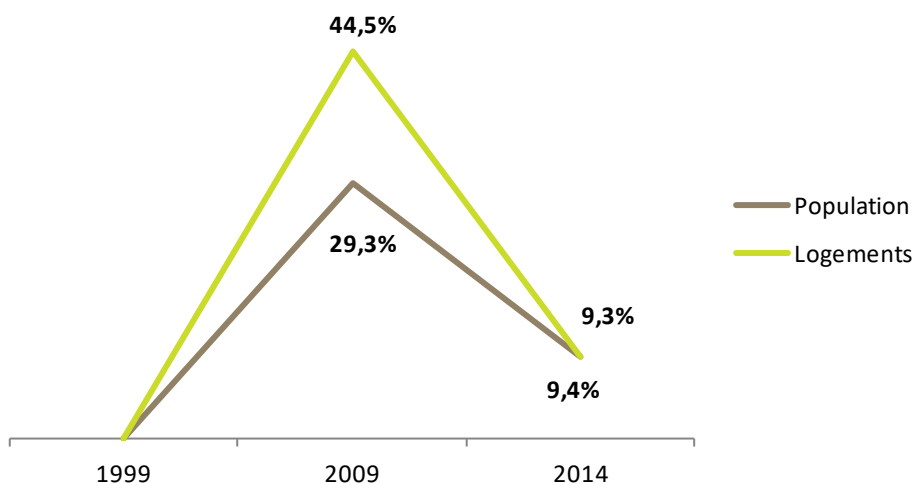
Le parc de logements a suivi une **croissance presque continue** depuis 1968 atteignant **504 logements en 2014**. Notons tout de même une diminution du parc entre 1982 et 1990. Ces dernières années, la progression a été fortement marquée entre 1999 et 2009, période enregistrant une croissance d'environ 45% du parc total.

La tendance se confirme sur la période 2009/2014 avec un parc de logement toujours en hausse.

Croissance de la population et des logements entre 1999 et 2014

Sources : RGP 2014 - INSEE

Croissance de la population et des logements entre 1999 et 2014

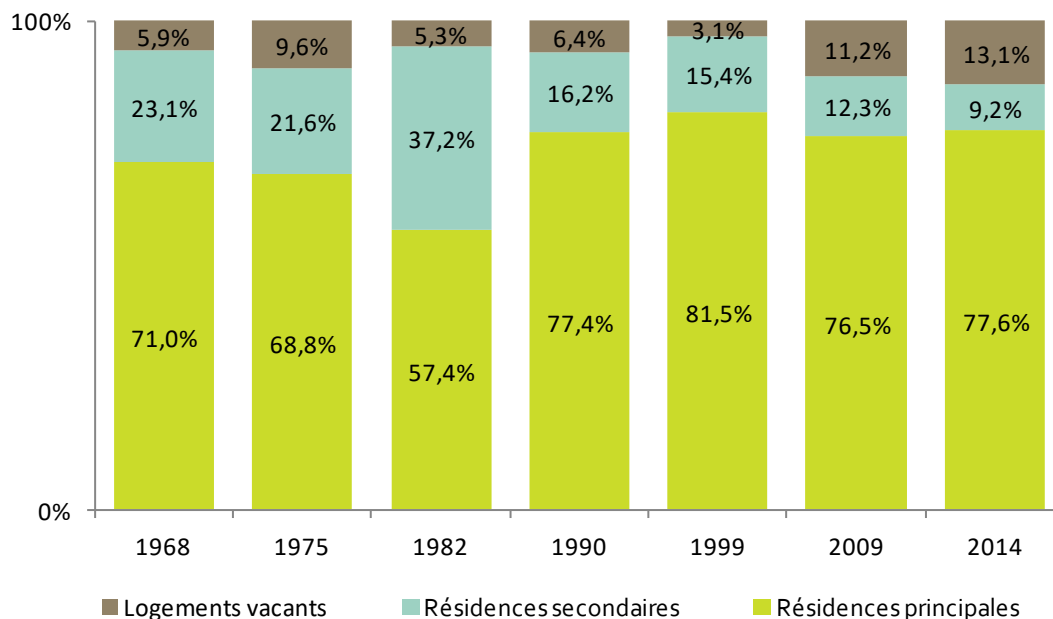


A Cabrières d'Aigues, la progression du parc de logements était plus importante que la croissance de la population entre 1999 et 2009 (+44,5% du parc de logement et +29,6% de population). En 2014, l'évolution du nombre de logements ainsi que la population enregistrent une baisse de croissance similaire. Leur évolution est proche avec une croissance respective de +9,3% pour les logements et 9,4% pour la population.

Structure du parc de logements

Evolution de la structure du parc de logements

Sources : RGP 2014 - INSEE



La structure du parc de logements a connu de grandes variations durant ces 40 dernières années.

La part des résidences principales varie principalement entre 70% et 80% du parc, signe d'une **commune résidentielle**. Dans les années 70/80, la part des résidences secondaires était importante dans le parc de logements (de 20% à 37% du parc).

A partir des années 90, les résidences secondaires baissent au profit des résidences principales. En 2014, les **résidences principales représentent 77,6% du parc**.

La part des logements vacants est assez variable, entre 3 et 13% du parc total. A partir des années 2000, les résidences principales et secondaires baissent légèrement tandis que le parc de **logements vacants** augmente fortement pour atteindre une part de **13,1% en 2014**.

Un taux d'environ 6% de logements vacants permet une bonne rotation de la population au sein du parc de logements. L'augmentation de la vacance peut être dû à la vétusté des logements dans le centre ancien du village ou bien à une augmentation des déclarations de logements en logements vacants plutôt qu'en résidence secondaire.

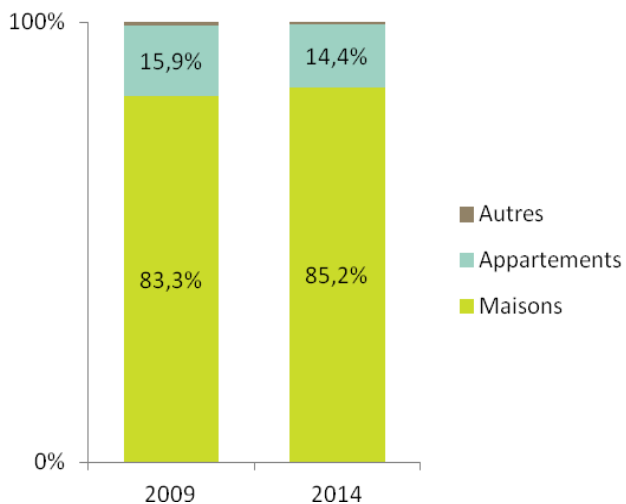
L'augmentation des **résidences principales** a été plus forte autour des années 2000, néanmoins leur part tend à se stabiliser passant de 76,5% en 2009 à 77,6% en 2014.

L'objectif pour la commune sera de continuer à stabiliser, voire d'augmenter la part de ses résidences principales ainsi que faire baisser la part des logements vacants qui ont fortement augmenté ces dernières années.

Typologie des logements

Evolution de la typologie des logements

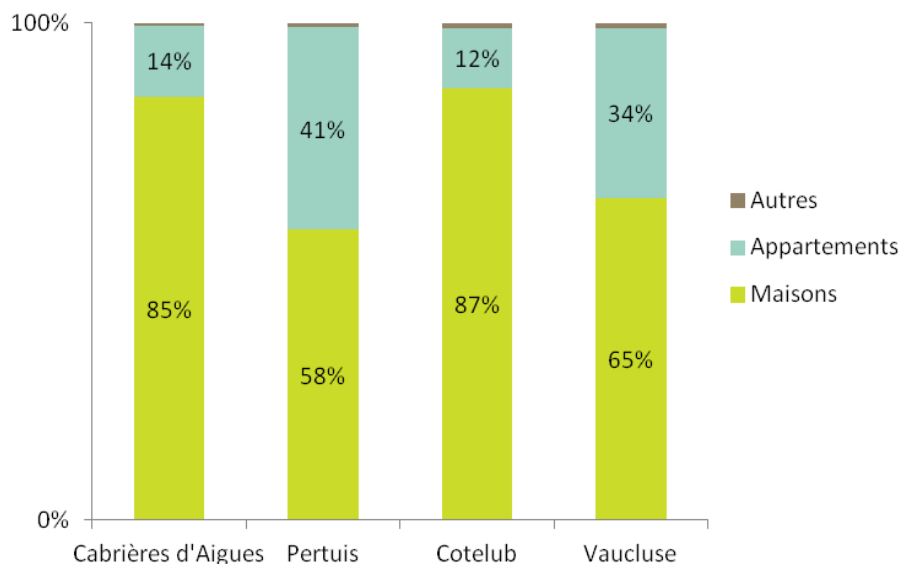
Sources : RGP 2014 - INSEE



Le parc de logements de Cabrières d'Aigues est constitué en **grande majorité de maisons**. En 2014, on enregistre environ 85% de maisons et 14% d'appartements. Par rapport à 2009 le parc de logements montre un manque de diversification de l'offre en logements.

Typologies des logements comparées en 2014

Sources : RGP 2014 - INSEE

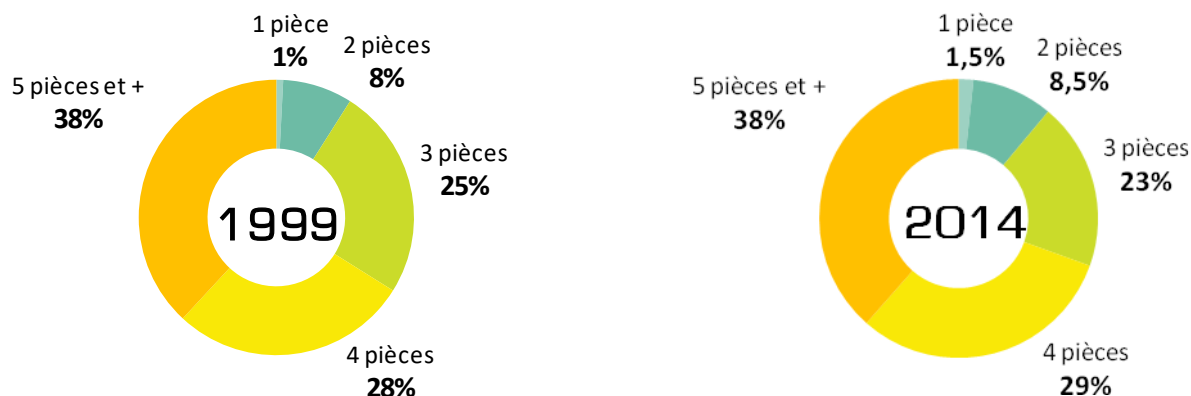


La répartition des typologies de logements à Cabrières d'Aigues est caractéristique de la tendance observée dans la Communauté Territoriale Cotelub étant donné leurs caractéristiques démographiques, physiques et géographiques communes. Tandis qu'au niveau de l'agglomération de Pertuis et du département, leurs parcs de logements sont plus diversifiés, malgré une prépondérance des logements de type maisons.

Taille des logements

Evolution de la taille des logements entre 2009 et 2014

Sources : RGP 2014 - INSEE



Les **grands logements** sont largement majoritaires sur la commune (4 pièces et 5 pièces et +). Ils représentent **67% du parc** de résidences principales en 2014. Cette répartition en taille de logements a peu évolué entre 1999 et 2014.

En revanche, les petits logements (1 ou 2 pièces) sont très peu nombreux. Leur part augmente entre 1999 et 2014, mais de manière très modérée.

Le nombre moyen de pièces par logement a peu évolué depuis 1999, il est toujours de 4,3 pièces par résidence principale.

Ainsi il est possible de relever une certaine inadéquation entre la taille des logements et la baisse constante du nombre de personne par ménage (2,3 personnes en 2014).

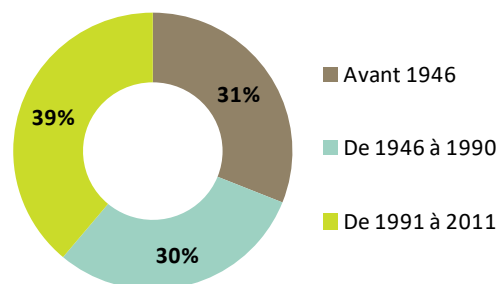
Ancienneté du parc

Résidences principales construites avant 2012

Sources : RGP 2014 - INSEE

Le parc de logements est plutôt **récent**. Plus d'un tiers du parc date néanmoins d'avant 1946. Les logements les plus récents datent d'une vingtaine d'années. La production de résidences principales a notamment été importante dans les années 90.

Le rythme des constructions s'est ensuite accéléré et représente près de 39% du parc de résidences principales réalisées ces 20 dernières années.



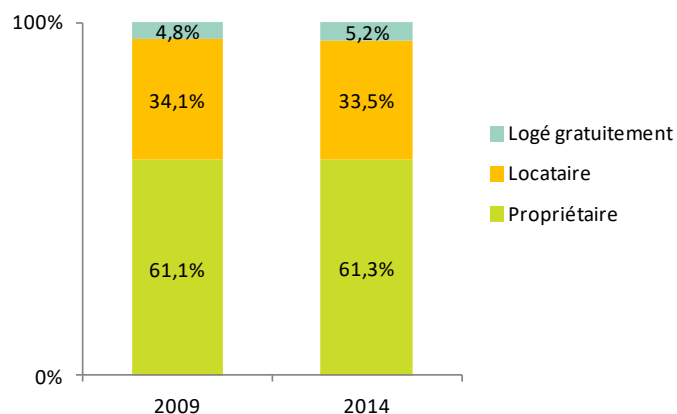
Evolution de l'occupation des résidences principales

Evolution du statut d'occupation des résidences principales

Sources : RGP 2014 - INSEE

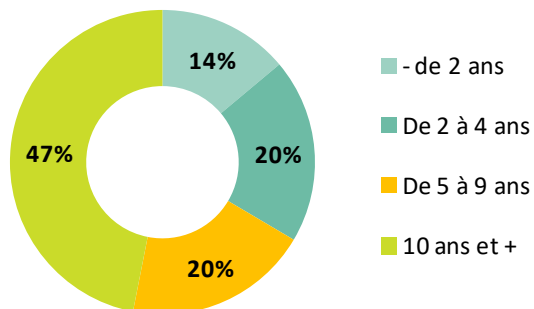
Le statut d'occupation des logements prépondérant à Cabrières d'Aigues est la propriété, avec plus de **61% de propriétaires** en 2014 contre 33,5% de locataires.

Par rapport à 2009, la part des propriétaires a augmenté de 0,2 points tandis que la part des locataires a baissé de 0,6 point.



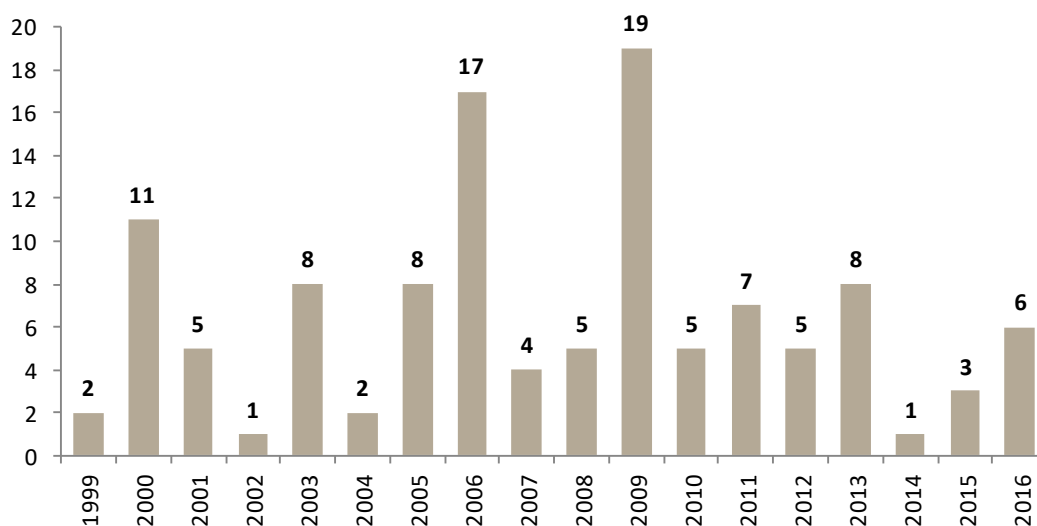
Ancienneté d’emménagement dans les résidences principales en 2014

Sources : RGP 2014 - INSEE



Près de 47% des ménages résidaient dans la même résidence principale au moins 10 ans auparavant, signe d'un fort attachement à la commune. Les arrivées récentes de population liées au solde migratoire positif, sont également bien identifiables avec près de 34% d'arrivées depuis moins de 4 ans.

Rythme de construction



Entre 1999 et 2016, la commune a vu son parc de logements évoluer et s’accroître, notamment avec les constructions neuves. Les permis déposés durant cette période sont au nombre de 117 permis pour des logements neufs, soit environ 7 logements par an.

Le rythme de construction est variable au cours de ces quinze dernières années. On constate des pics de production de logements pour les années 2000, 2006 et 2009 avec plus de 10 logements par an. D’autres années sont moins productives avec moins de 10 logements par an.

Données économiques

Caractéristiques de la population active

Evolution de la population active entre 1999 et 2014

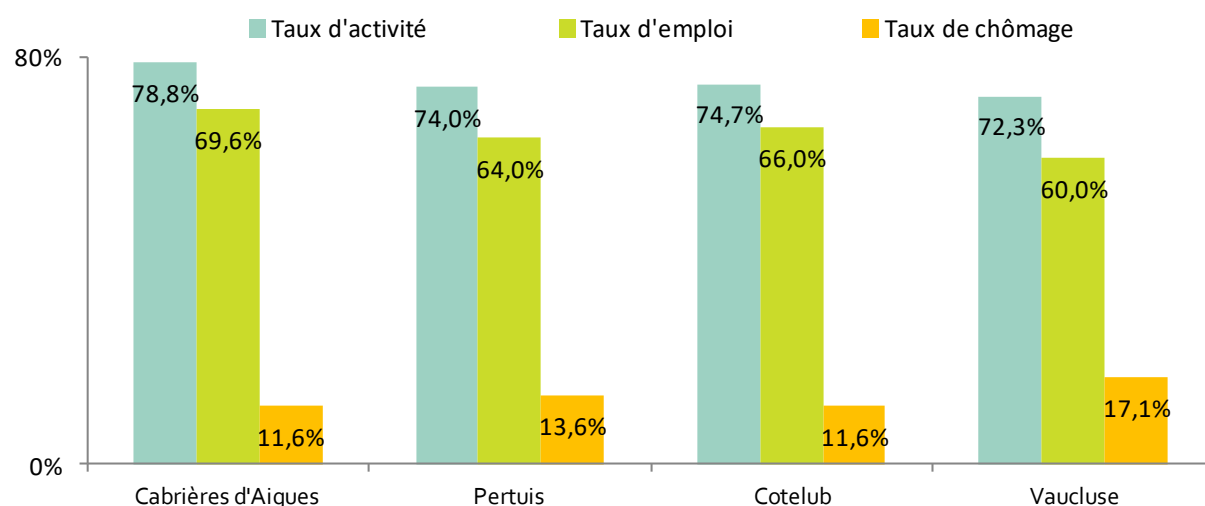
Source : RGP 2014 - INSEE

	1999	2009	2014
Total d'actifs	320	399	451
% de la population	49,1%	47,3%	48,9%
% de chômeurs	11,1%	7,2%	9,2%

Entre 1999 et 2014, le nombre d'actifs communaux a augmenté, cependant la part des actifs dans la population totale a légèrement baissé en 2009 et repart à la hausse en 2014. Durant la même période, le nombre de chômeurs a baissé passant de 11,1% en 1999 à 9,2% en 2014.

Evolution comparée des taux d'activité, d'emploi et de chômage en 2014

Source : RGP 2014 - INSEE



En 2014, les **actifs communaux** représentent **48,9% de la population totale** ; parmi ces actifs, 78,8% ont un emploi.

Par rapport aux échelles territoriales supérieures, la commune suit les mêmes tendances, et possède par ailleurs les meilleurs taux vis-à-vis de l'emploi.

Cabrières d'Aigues possède un taux de chômage en dessous de ceux du département et de l'agglomération la plus proche. Les taux d'activité et d'emploi, respectivement de 78,8% et 69,6%, sont au dessus des valeurs des échelles territoriales comparées.

Indicateurs d'emploi et d'activité

Source : RGP 2014 - INSEE

	2009		2014
Population	842	↗	921
Logements	461	↗	504
Total d'actifs	399	↗	451
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	360	↗	402
Nombre d'emplois dans la zone	172	↘	155
Concentration d'emploi	47,8%	↘	38,6%

Entre 2009 et 2014, la commune a connu une augmentation démographique et de son parc de logements.

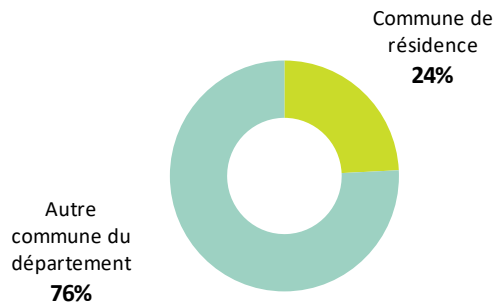
Durant la même période, le nombre d'actif a augmenté (+13%), et le nombre d'actifs communaux ayant un emploi a également augmenté (+ 11,6%). En revanche, le nombre d'emplois dans la commune a baissé, faisant également baisser l'**indicateur de concentration d'emploi** qui atteint **38,6% en 2014**.

Ainsi, la commune n'est pas considérée comme un bassin d'emploi et reste qualifiée de commune « résidentielle ». Les actifs communaux travaillent essentiellement dans les grands pôles d'emploi à proximité dans le département du Vaucluse mais également dans les départements voisins.

La majorité des actifs communaux travaillent en dehors de Cabrières d'Aigues (76%). Néanmoins, **24%** des actifs ayant un emploi **travaillent sur la commune**.

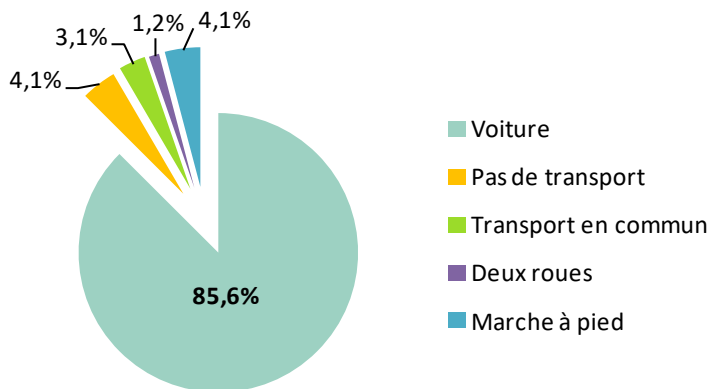
Les moyens de transport les plus utilisés pour les actifs sont les véhicules motorisés. Ils représentent près de 85,6% des déplacements domicile-travail.

Lieu de travail et de résidence des actifs en 2014



Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail

Source : RGP 2014 - INSEE



Activités économiques communales

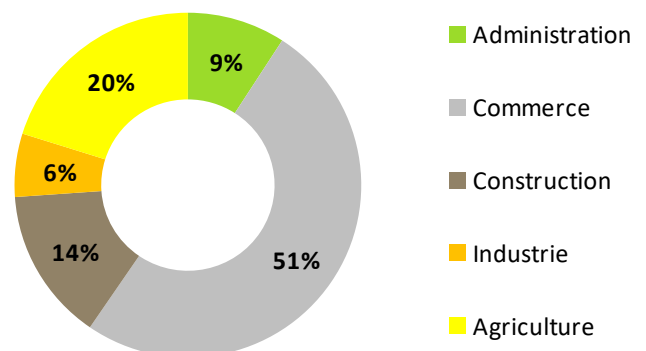
Entreprises et établissements de la commune

Au 1^{er} janvier 2015, la commune comptait **68 entreprises** sur le territoire communal dont la majorité pour les commerces et services divers.

Les établissements actifs de la commune sont principalement tournés vers les commerces à 51%. L'agriculture représente également une part importante des établissements (20%), suivi du secteur de la construction (14%).

Nombre d'établissements actifs par secteurs d'activités au 31 décembre 2015

Source : RGP 2014 - INSEE



Commerces et artisanat

Sont recensés sur la commune de Cabrières d'Aigues :

- Des **commerces de proximité** : épicerie, coiffeur, bar-restaurant, boulangerie
- Une **trentaine d'artisans et entrepreneurs**
 - 13 artisans de divers secteurs (jardinage, beauté, décoration etc.)
 - 8 artisans dans le secteur du bâtiment
 - 8 entreprises dans le secteur des nouvelles technologies
- **Des activités liées à la viticulture**
 - une cave coopérative Le Temps des Sages
 - une cave de vente directe de vins (Domaine des Vaudois)

Activités touristiques

Cabrières d'Aigues compte plusieurs établissements touristiques et notamment deux campings. Le camping 2 étoiles de l'Etang de la Bonde, ouvert de mars à fin novembre, il propose 150 emplacements et 25 locations de mobil homes. Le camping 2 étoiles les Chênes verts, ouvert d'avril à fin septembre, qui propose 53 emplacements ainsi que 3 locations de mobil homes. Sont également recensés un gîte et 2 restaurants.

Activités agricoles

La commune bénéficie de plusieurs appellations :

- AOC huile d'olive de Provence
- AOC – AOP vins du Luberon
- IGP agneau de Sisteron, petit épeautre et farine de haute Provence, miel de Provence, vins de Méditerranée et vins du Vaucluse

Restaurant l'Ormeau au cœur du village



Cave coopérative Le Temps des Sages



Activité viticole



Le camping autour de l'Etang de la Bonde



FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Equipements publics et services

Equipements généraux et administratifs

La commune de Cabrières d'Aigues dispose d'une mairie située place de l'Ormeau dans le centre du village. Le bâtiment accueille également une agence postale communale

Equipements scolaires

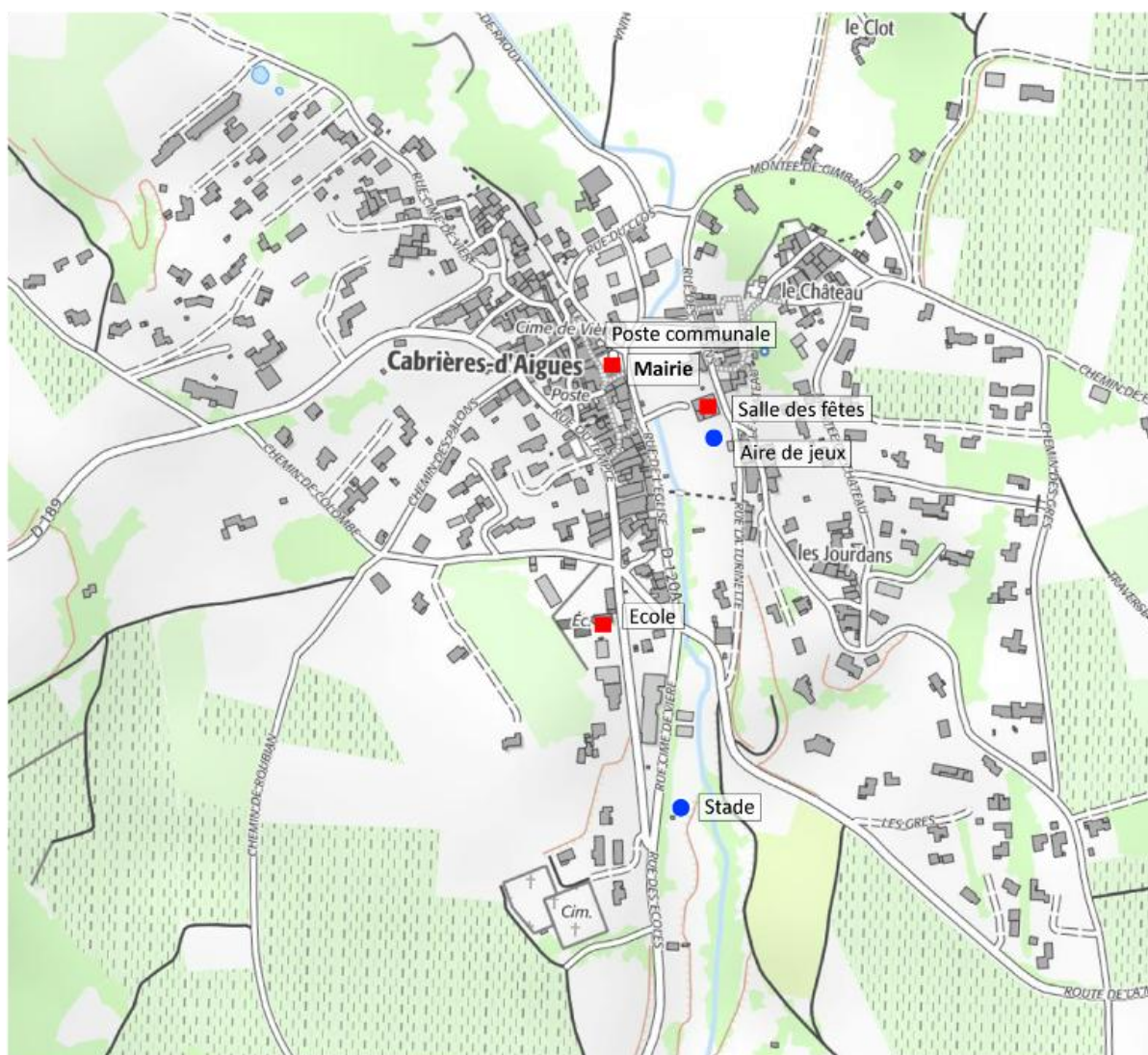
Cabrières d'Aigues est équipée d'une école communale qui accueille des classes de la maternelle au primaire. Les élèves collégiens dépendent de la Tour d'Aigues et les lycéens de Pertuis.

Equipements culturels et de loisirs

La commune est équipée d'une salle des fêtes, d'une aire de jeux pour enfants et d'un stade.

Localisation des équipements

Source : IGN – G2C territoires



La mairie



L'école



Les propriétés foncières communales sont représentées par les principaux équipements publics (mairie, école, salle des fêtes, etc.)

La commune est également propriétaire de près de 665 hectares dans le massif du Luberon (forêt communale).



Gestion des réseaux

Réseaux d'eau potable

- Desserte en eau potable

Le réseau public d'alimentation en eau potable dessert l'ensemble des zones urbaines du village, du centre à la périphérie.

Le réseau s'étend également à des constructions isolées à l'est et à l'ouest du village.

Les campings autour de l'étang de la Bonde ainsi que les constructions alentours sont également desservis.

Le réseau public d'alimentation en eau potable est bien développé sur la commune et dessert la majorité des constructions et des habitations.

Localisation des réseaux de desserte en eau potable

Source : SIVOM Durance Luberon



■ Alimentation en eau

La commune de Cabrières d'Aigues est desservie en eau potable par le SIVOM Durance Luberon. Le syndicat assure la compétence eau potable pour 21 communes du Sud Luberon soit environ 51 000 habitants.

La commune de Cabrières d'Aigues ne présente pas de captage public d'eau potable ni de périmètre de protection.

Le territoire du syndicat est actuellement alimenté depuis 3 sites de production :

- Le forage des Iscles sur la commune de Mérindol, dont la ressource est la nappe alluviale de la Durance et pour lequel un arrêté préfectoral autorise les prélèvements à hauteur de 1 650m³ journaliers.
- Le champ captant de Vidalet sur la commune de Pertuis, dont la ressource est également la nappe alluviale de la Durance et pour lequel un arrêté préfectoral autorise les prélèvements à hauteur de 13 200m³ journaliers.

- L'usine de Pont de Durance sur la commune de Pertuis, dont la ressource est essentiellement les eaux superficielles de la Durance depuis la mise à l'arrêt de la prise d'eau sur le Canal Sud Luberon.
Cette unité ne dispose pas encore d'autorisation préfectorale pour laquelle un dossier de régularisation est en cours d'instruction. Le volume qui serait régularisé est estimé à 7 680m³ journalier.

Au regard de ces éléments, le SIVOM dispose actuellement au minimum d'une ressource journalière de 22 530m³.

Le débit de production de pointe est variable d'une année à l'autre. Au regard du nombre d'abonnés de la dernière année recensée, soit 2015, on peut considérer la valeur de 18 200m³ par jour comme débit de production de pointe de référence.

Avec une ressource disponible de 22 530m³/j et un débit de pointe de référence de 18 200m³/j, la ressource en eau résiduelle représente près de 24% de sa capacité initiale.

▪ **Enjeux**

La capacité actuelle de la ressource en eau pour le territoire de Durance Luberon est suffisante.

Le SVOM est en cours de régularisation pour les prélèvements réalisés sur le site du Pont de Durance.

En parallèle, le syndicat s'est engagé pour mener une réflexion sur la recherche d'une diversification et de la sécurisation de la ressource en eau.

Irrigation

Le Sud Luberon dispose d'un réseau d'irrigation de la Société du Canal de Provence (SCP). Le secteur est desservi par le réseau hydraulique de La Bonde Bas service et a été complété plus récemment en 2008 par le réseau de La Bonde Haut service comprenant la commune de Cabrières.

Le réseau hydraulique de La Bonde Haut service vient compléter les aménagements existants sur les secteurs de la Bonde bas service et de Sannes-Cucuron. Il couvre une surface équipée voisine de 500 ha, sur les communes de Cabrières d'Aigues, la Motte d'Aigues et la partie Nord-Est de la commune de Cucuron.

Le réseau de la Bonde Haut service a essentiellement un objectif d'irrigation agricole. Il concerne 47 kilomètres de canalisations, plus de 376 points de desserte regroupant 171 prises d'irrigation et 205 postes de livraison, pour un débit total équipé de 2931 m³/h. Le réseau de la Bonde Haut service est alimenté par la source du Mirail et l'étang de la Bonde via la station de pompage de la Bonde.

Les travaux récents ont permis de développer le réseau sur le territoire de Cabrières d'Aigues ainsi que la création du réservoir de Cabrières situé au nord du village sur le piémont du Luberon. Il représente un volume de 3000 m³ pour desservir le réseau de la Bonde Haut service. Il est alimenté par la station de pompage de Saint Martin de la Brasque et une canalisation de 7 kilomètres.

Réseaux d'assainissement

▪ **Assainissement collectif**

Le village et ses quartiers périphériques sont entièrement desservis par le réseau public d'assainissement. Il s'agit d'un réseau mixte (unitaire et séparatif) selon les secteurs qui acheminent les eaux usées jusqu'à une station d'épuration située au sud du village.

linéaire total (ml)	unitaire/séparatif		gravitaire/refoulement	
	séparatif	unitaire	gravitaire	refoulement
5 360	535	4825	5360	0

Localisation des réseaux d'assainissement collectif

Source : SIVOM Durance Luberon



La commune a réalisé son Schéma Directeur d'Assainissement en 2002. Le zonage d'assainissement est mis à jour en parallèle de la révision du PLU. Ce document permet d'identifier les espaces actuellement raccordés au réseau et les espaces à raccorder dans le futur.

La commune dispose d'une station d'épuration mise en service en 2000 avec une capacité nominale 900 eq/hab et 200m³ par jour, de type boues activées. Le rejet s'effectue dans le ruisseau de la Rougetière. Son entretien est effectué par le SIVOM Durance Luberon. La station est raccordée à 408 abonnés soit 901 habitants en 2015.

Cette unité est sensible aux eaux claires météoriques apportées par le réseau. Néanmoins, elle assure un bon niveau de dépollution des eaux usées domestiques urbaines qu'elle réceptionne.

Des travaux de mise en conformité du point de rejet ont été réalisés et les boues de la «lagune» existante retraitées. Ainsi l'impact sur le milieu récepteur est résorbé.

▪ Assainissement autonome

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré par le SIVOM Durance Luberon. Il assure notamment les missions de contrôle périodique de ces installations tous les 8 ans ainsi que le contrôle de bonne conception des installations neuves ou à réhabiliter.

Selon son dernier recensement, la commune comptabilisait 69 installations en assainissement non collectif (ANC) en 2015.

Le Schéma Directeur d'Assainissement de 2002 avait réalisé un état des lieux complet des installations. Les installations autonomes sont présentes dans habitations et mas isolés. La commune possède la particularité d'avoir des activités touristiques en bordure de l'Etang de la Bonde qui sont gérées par de l'assainissement autonome.

▪ Eaux pluviales

Le Schéma Directeur d'Assainissement comporte un volet relatif à l'évacuation des eaux pluviales et fournit notamment, au regard de l'urbanisation projetée, les éléments concernant les taux d'imperméabilisation, les capacités des bassins de rétention quand ils sont nécessaires, les modes de traitement : le contenu de celui de la commune de Cabrières d'Aigues reste général.

La commune a connu un évènement important lié au ruissellement pluvial, dans un talweg situé au Sud ; le dimensionnement du réseau pluvial et son existence en général restent insuffisants, tout comme celui de l'ensemble des quartiers.

Ces derniers doivent faire l'objet de mesures visant à limiter le ruissellement (mesures alternatives à la parcelle, création de réseaux lorsque cela est possible, etc).

▪ Enjeux

Le SIVOM Durance Luberon prévoit de remplacer la station d'épuration existante bien que sa capacité soit encore suffisante. En effet, sa localisation à proximité du ravin du Règue ainsi que la présence d'un sol peu stable nécessite qu'elle soit déplacée.

Pour cela le SIVOM doit déterminer le meilleur emplacement en fonction des contraintes techniques et de la nature des sols.

Transports et déplacements

Organisation du réseau viaire

La commune est desservie uniquement par la voirie départementale.

- La D9 (La Bonde - Cabrières d'Aigues) enregistre la plus forte fréquentation. Le trafic y évolue plus vite que sur la D120, puisqu'elle ouvre le village sur Pertuis, Aix en Provence, Marseille, principaux pôles d'emplois et d'activités.
- La D120 (La Tour d'Aigues - La Motte d'Aigues) est quant à elle moins fréquentée. Ces deux départementales ont fait l'objet de réfections (élargissement, enrobé, aménagement des bas cotés).
- La D189 (Cucuron – Cabrières d'Aigues), ouvre le village vers l'Est du département (Cavaillon, Avignon).

La voirie communale est dense. Elle permet la liaison avec les départementales et l'habitat diffus. Étroite, elle reste à améliorer notamment là où sa fonction a évolué.

Transports

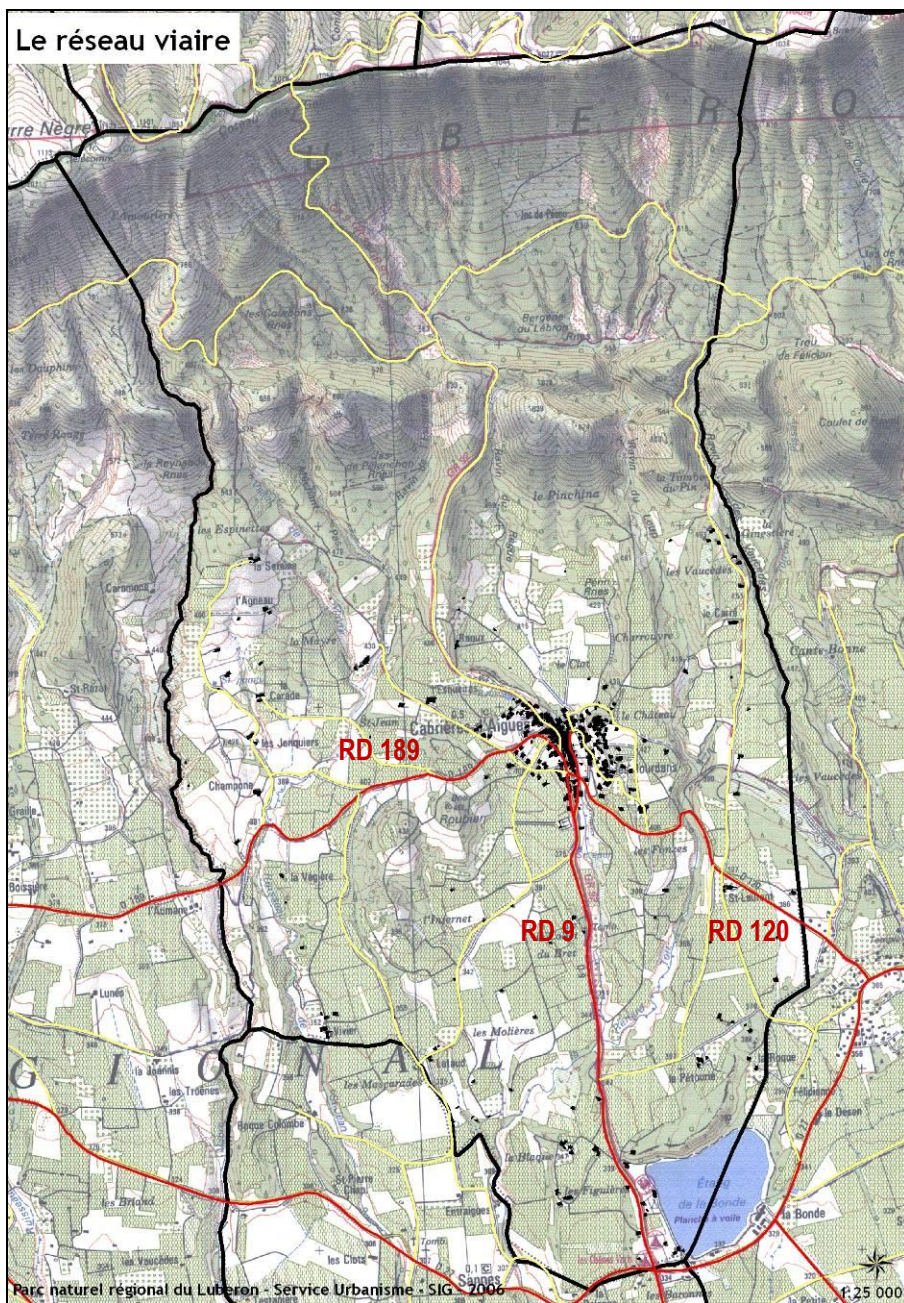
La commune est desservie par le réseau de transport en commun TransVaucluse qui gère les transports du département. Elle dispose d'une ligne de transport régulière ainsi que deux lignes de transport scolaire :

Ligne de bus :

- ligne 17.1 Cabrières d'Aigues - Pertuis - Aix-en-Provence

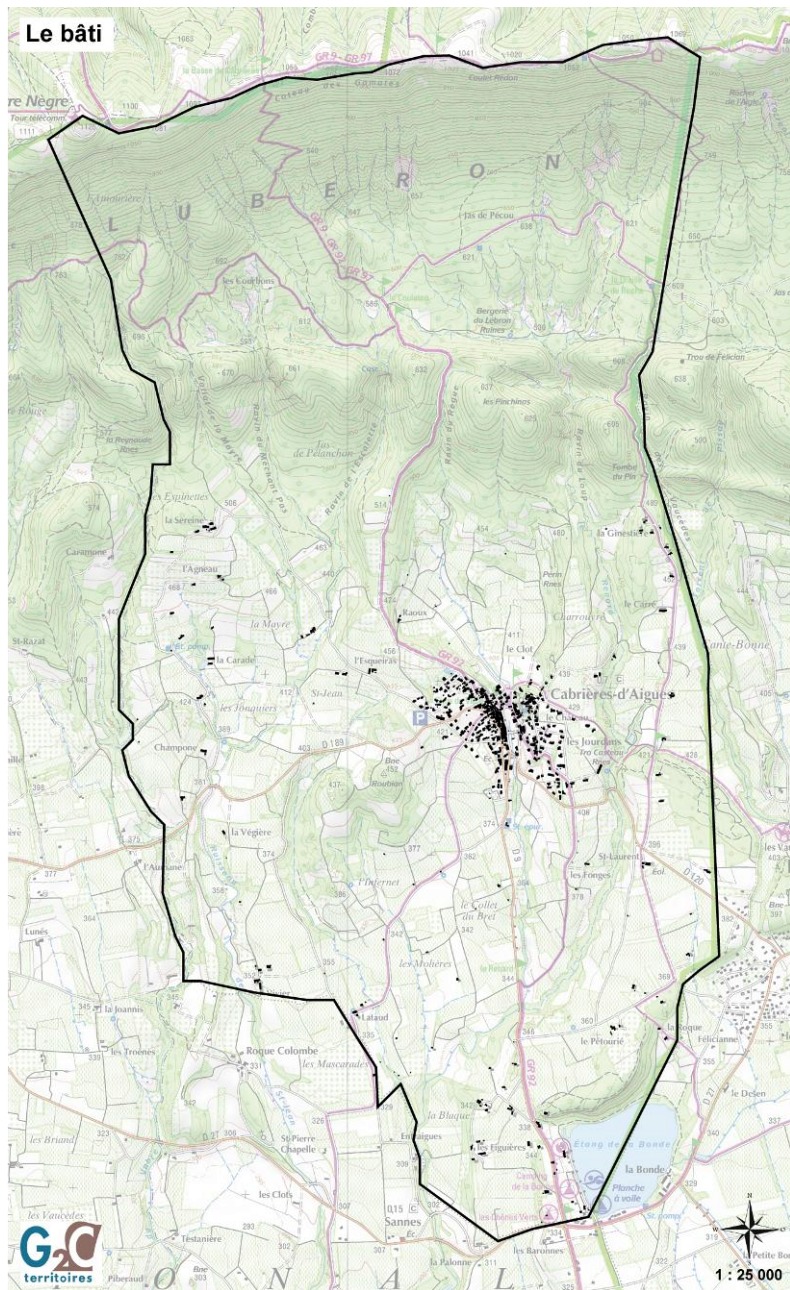
Ligne scolaire :

- ligne 17s1 - desserte des établissements scolaires de la Tour d'Aigues
- ligne 17s2 - desserte scolaire du lycée de Pertuis



ANALYSE URBAINE

Organisation du bâti sur le territoire



Le village



Habitat pavillonnaire secteur Est



Habitat pavillonnaire secteur Ouest



Habitat diffus



Les espaces bâtis s’inscrivent dans un site qui a ses particularités : topographie, occupation du sol... Les formes bâties résultent donc des contraintes du site (topographie, exposition...) mais également d’autres facteurs : historique, parcellaire, voirie...

La zone bâtie occupe la partie centrale de la commune. Elle est constituée :

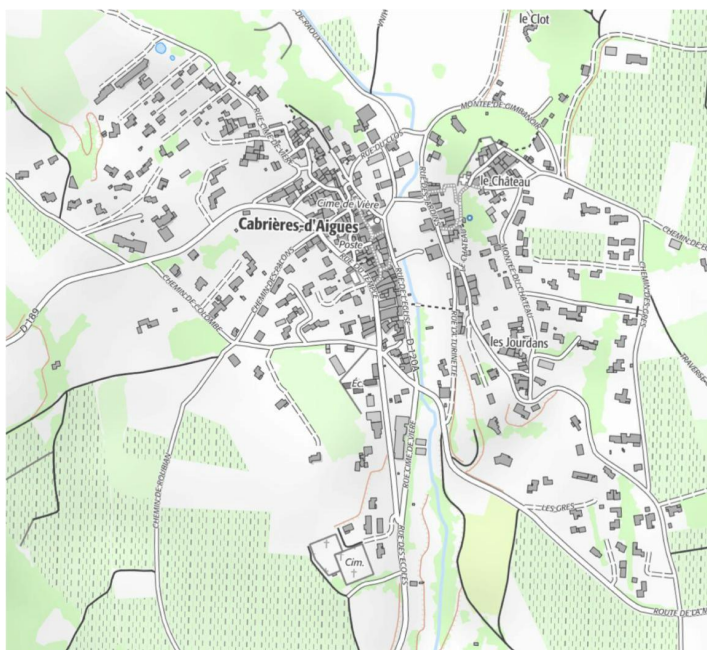
- D’un noyau bâti dense, le village (aucun hameau n’existe sur le territoire), structuré pour la partie ancienne de part et d’autre du Ravin du Règue.
Il importe, au vu des extensions plus récentes, de lui donner une unité. Sa mise en valeur et son fonctionnement actuel méritent d’être améliorés : stationnement, liaisons routières et piétonnes, espaces publics).
- D’un bâti plus diffus de type pavillonnaire qui s’est surtout développé sur le plateau dominant la partie Est du village ainsi qu’en direction de Cucuron à l’Ouest.

A l'extrémité Sud du territoire, les abords immédiats de l'Etang de La Bonde ont fait l'objet d'aménagements liés à sa vocation de loisirs et touristique (camping, restaurant...).

Le reste du territoire est quelque peu mité par de l'habitat diffus et des exploitations agricoles. Seule la partie Nord dans le massif du Luberon est préservée de toute occupation.

Organisation du bâti dans le noyau villageois

Source : IGN Géoportail



Une diversité de formes urbaines

Le centre ancien

Le centre villageois historique s'est développé sur les deux vallons qui encadrent le ravin du Règue. Le noyau initial composé du quartier du Vieux Château et des Jourdans, est situé sur le vallon Est. Tandis que le second noyau historique est localisée à l'Ouest est regroupe aujourd'hui l'essentiel des commerces et infrastructures du village.

Le bâti y est dense, contiguë et aligné, il vient former les ruelles sinueuses du village. Le centre possède quelques espaces publics tels que la place de l'Ormeau et l'esplanade devant la salle des fêtes. La forme vallonnée du village offre de belles perspectives sur les maisons de village accrochées à la pente.

Le centre ancien a vu son développement s'adapter aux contraintes du site, les ruelles escarpées et les escaliers sont caractéristiques de cette partie du village. L'eau est un élément très présent notamment avec le ravin du Règue qui coupe le centre dans sa longueur, ainsi que les nombreuses fontaines qui ponctuent le village.

L'habitat est de type collectif sous la forme de maisons de village accolées. La densité au sol est d'environ 40 logements par hectare, mais sachant que la hauteur des habitations varie du R+1 au R+3, la densité de logements est en réalité plus importante, proche de 100 lgts/ha. Les parcelles moyennes dans le centre mesurent environ 230m².





Les extensions pavillonnaires

Autour du noyau villageois se greffent des extensions de type pavillonnaire. Du fait de la topographie, elles sont situées dans la continuité de l'espace central, c'est-à-dire à l'Est et à l'Ouest du ravin du Règue.

Les espaces bâtis sont plus aérés, les espaces non construits et les jardins d'agrément occupent une large partie de l'espace. Le bâti est relativement récent et correspond à la croissance connue à partir des années 90 dans le parc de logements. Le réseau viaire est plus large et s'organise en appuie sur les voies communales.

Le bâti est en grande majorité de type individuel en rez-de-chaussée avec parfois un étage. Des constructions plus récentes affichent des formes urbaines plus denses de type individuel accolé par un mur ou par le garage.

La densité est assez faible avec une moyenne de 10 lgts/ha et des parcelles construites mesurant environ 1000m². Ces espaces ont été gagnés en partie sur d'anciennes terres agricoles. L'environnement direct en périphérie de ces quartiers est d'ailleurs à forte dominante agricole : vignes, oliviers ou céréales.

Le bâti diffus

La partie Sud du territoire qui débute au pied du Luberon est mitée par de l'habitat diffus et des exploitations agricoles qui s'insèrent entre de vastes espaces cultivés et notamment des vignes.

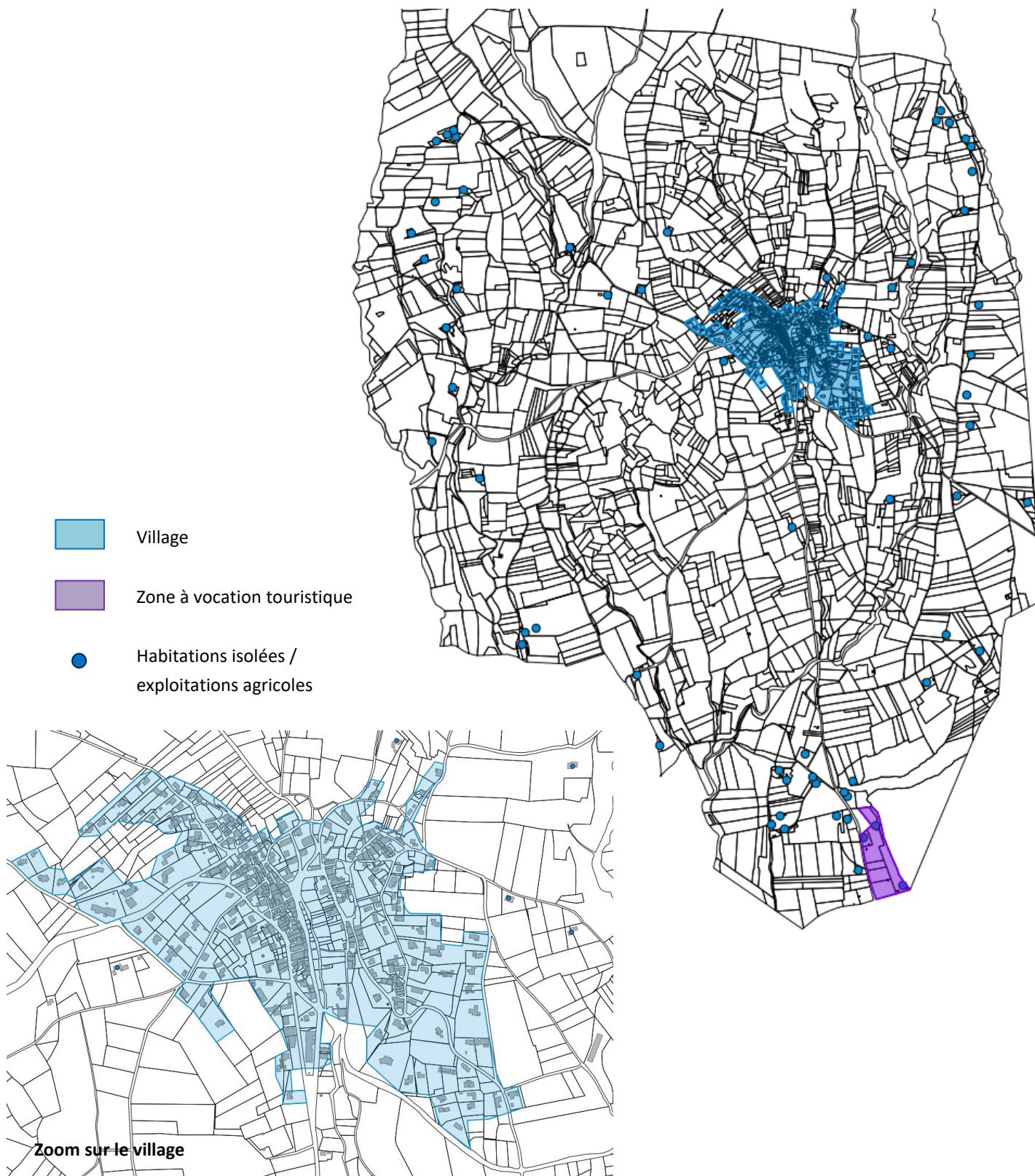
A l'origine de simples cabanons ou des mas agricoles, ils occupent pour certains une vocation d'habitation, ou sont toujours des sièges d'exploitations. Le phénomène est ancien et a peu évolué ces dernières décennies grâce à un développement centré sur le village.



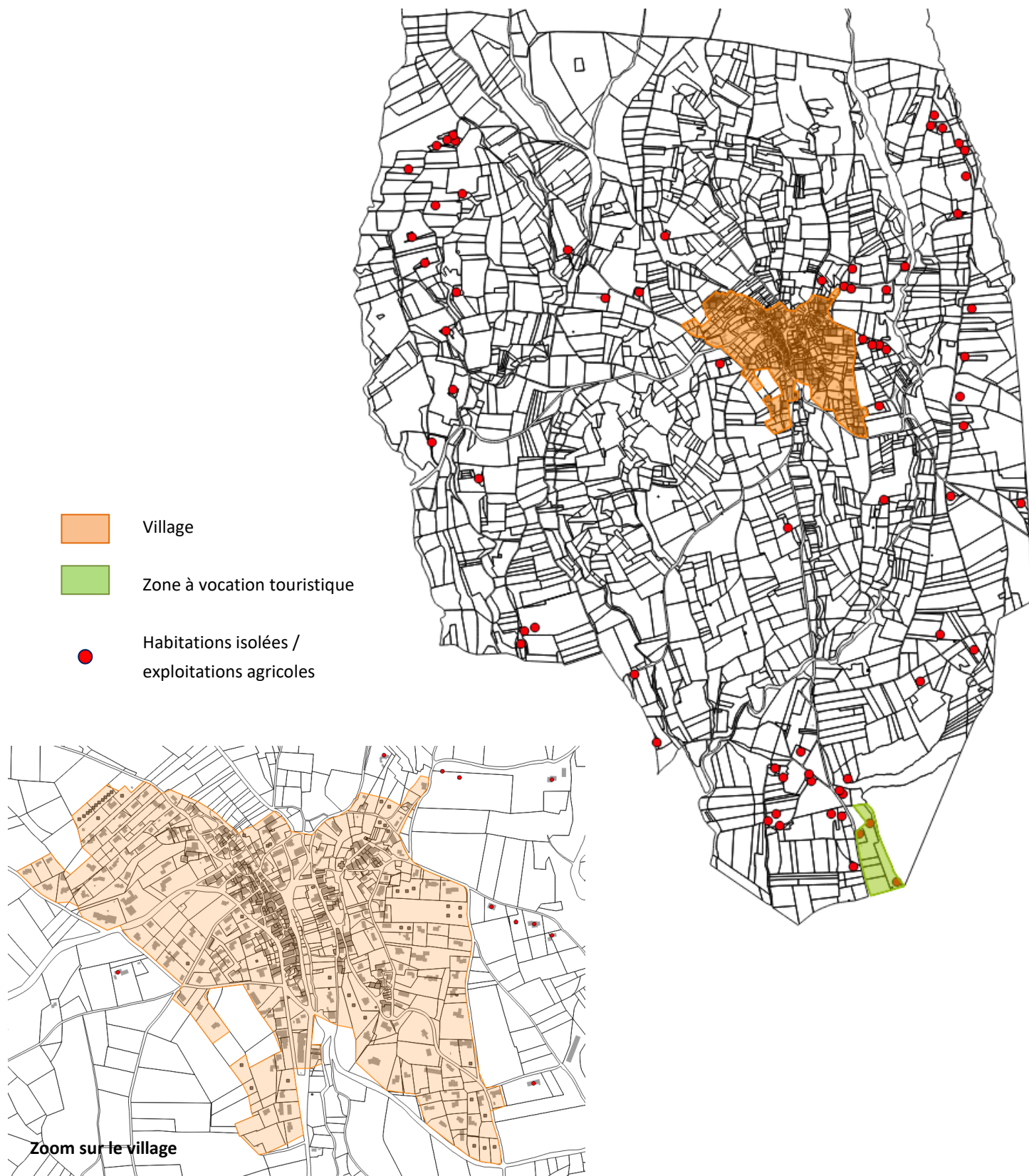
ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES

Evolution de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine de 2001



Enveloppe urbaine de 2014



Entre 2001 et 2014, l'évolution de l'enveloppe urbaine est évaluée afin de mesurer la consommation foncière issue du développement de la commune, et notamment de la production de nouveaux logements.

Tableau récapitulatif de l'évolution de l'enveloppe urbaine entre 2001 et 2014

Entités urbaine	Superficie de l'enveloppe urbaine en 2001		Superficie de l'enveloppe urbaine en 2014	
	Total (ha)		Total (ha)	
Village à vocation principale d'habitat	29,1		36,4	
Zone à vocation de loisirs	5,7		5,7	
Habitations isolées	61 habitations isolées / exploitations agricoles		70 habitations isolées / exploitations agricoles	
Total	Total (ha)	Dont vocation principale d'habitat	Total (ha)	Dont vocation principale d'habitat
	34,8	29,1	42,1	36,4

Note : la notion d'enveloppe urbaine correspond au bâti aggloméré ; elle n'inclue pas les habitations isolées et les exploitations agricoles

L'enveloppe urbaine a progressé d'environ **7,3 ha en 13 ans**, soit une évolution de 0,55 ha par an.

La zone à vocation de loisirs n'ayant pas évolué, seule l'enveloppe urbaine à vocation d'habitat a augmenté.

En 2001, l'enveloppe urbaine à vocation d'habitat représentait 83,6% de l'enveloppe urbaine totale. En 2014, elle représente 86,5%.

Au regard du nombre de nouveaux logements construits sur la commune sur la période 2001-2014 (soit 95 logements)

- La densité moyenne de l'urbanisation a été de l'ordre de **13 logements à l'hectare**.
- La consommation foncière moyenne par logement est de l'ordre de **770 m²/ logement**.

Evolution de la consommation des espaces

L'analyse de la consommation des espaces naturels et agricoles par l'urbanisation résulte d'une étude basée sur une interprétation photo-aérienne entre deux périodes (2001 et 2014).

L'objectif de cette démarche est d'estimer les surfaces agricoles et naturelles qui se sont artificialisées à l'échelle communale.

A partir des espaces agricoles et naturels de références définis pour l'année 2001 par photo-interprétation, l'analyse permet d'estimer les îlots agricoles et naturels qui ont depuis évolué vers une vocation artificielle (logements, activités, équipements).

Trames	Surface en 2001 (ha)	Evolution		Surface en 2014 (ha)	Evolution en ha/an
		en hectare	en %		
Naturelle	1060	- 1,3 ha	- 0,12%	1058,7	- 0,1 ha/an
Aquatique	14,1	-	-	14,1	-
Agricole	754,6	- 6 ha	- 0,8%	748,6	- 0,46 ha/an
Urbaine	37,7	+ 7,3 ha	+ 19,3%	45,1	+ 0,55 ha/an
Loisirs	5,7	-	-	5,7	-

Note : la notion de trame urbaine prend en compte tous les espaces urbanisés du territoire y compris les habitations isolées et les exploitations agricoles

Entre 2001 et 2014, on identifie les phénomènes suivants :

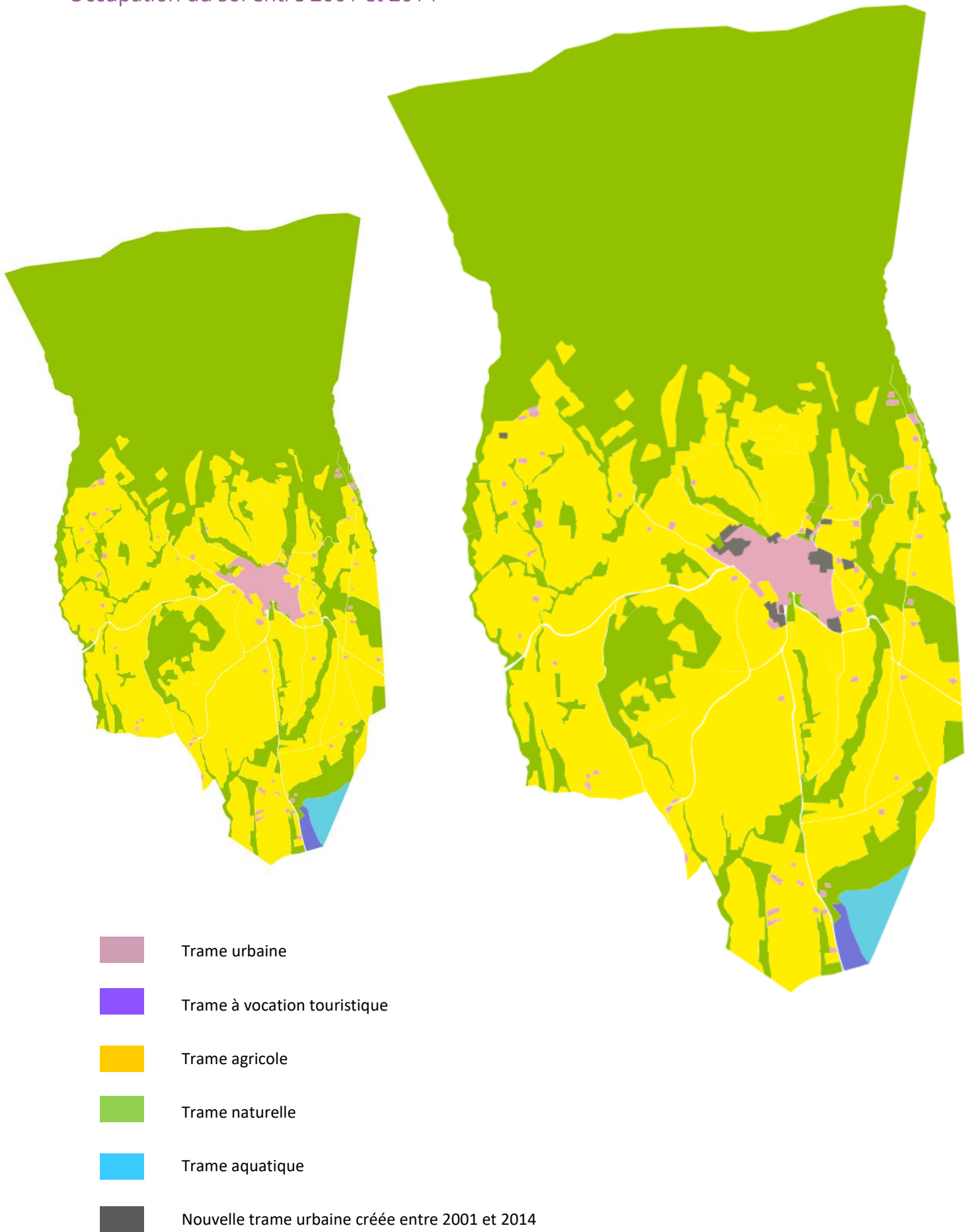
- la trame naturelle a reculé de 1,3 ha,
- la trame agricole a reculé de 6 ha,

Ces espaces ont évolué au profit de **la trame urbaine qui a augmenté d'environ 19,3% soit 7,3 ha.**

En 2014 le territoire possède les caractéristiques suivantes :

- trame naturelle : 56,5%
- trame agricole : 40%
- trame urbaine : 2,4%
- trame à vocation de loisirs et tourisme : 0,3%
- trame aquatique – étang de la Bonde : 0,8%

Occupation du sol entre 2001 et 2014



SYNTHESE DES ENJEUX TERRITORIAUX

Démographie	<p>Atouts</p> <p>Une croissance globale continue de la population avec des taux de variation annuel importants</p> <p>Une croissance de population qui résulte d'un solde migratoire positif mais aussi désormais, d'une natalité dynamique</p> <p>Une commune familiale avec 2,35 personnes par ménage</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Une tendance au vieillissement de la population</p> <p>Une diminution de la taille des ménages : phénomène de desserrement en marche sur la commune</p> <p>Une baisse de l'attractivité communale, facteur de croissance démographique</p>
	<p>Opportunités</p> <p>Une croissance démographique en lien avec une natalité dynamique</p>	<p>Menaces</p> <p>Une baisse légère de l'attractivité résidentielle</p>
	<p>Enjeux</p> <p>Garantir une croissance démographique cohérente avec l'identité villageoise</p> <p>Maintenir une population jeune afin de conserver un indice de jeunesse stable, une natalité dynamique et pallier le vieillissement de la population</p>	
Logement	<p>Atouts</p> <p>Une croissance continue du parc de logements depuis 1990</p> <p>Une prédominance des résidences principales (77,6%), une part de résidences secondaires en baisse constante (9,2%), malgré un taux de vacance en augmentation (13,1% en 2014)</p> <p>Un fort attachement des ménages à la commune</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Un parc surreprésenté par les maisons individuelles</p> <p>Un manque de diversité dans l'offre en logements : prédominance des maisons individuelles, de grande taille et occupées par leurs propriétaires</p> <p>Un ralentissement du rythme de la construction depuis 2009</p>
	<p>Opportunités</p> <p>/</p>	<p>Menaces</p> <p>/</p>
	<p>Enjeux</p> <p>Diversifier l'offre en logement afin de répondre aux enjeux communaux en lien avec le desserrement des ménages</p> <p>Limiter l'étalement urbain par la recherche de formes urbaines nouvelles</p>	
Economie	<p>Atouts</p> <p>Une économie agricole dynamique</p> <p>Des terres agricoles de fortes valeurs grâce à la viticulture, aux zones AOC et au réseau d'irrigation</p> <p>Un fort potentiel touristique sur le territoire représenté par l'étang de la Bonde et le massif du Luberon</p> <p>Des activités artisanales, commerces et activités tertiaires présent au sein du village</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Un manque de commerces de proximité</p> <p>Peu d'emplois recensés sur le territoire communal</p>
	<p>Opportunités</p> <p>Un potentiel de développement des activités touristiques et de loisirs en lien avec un territoire attractif : PNR du Luberon, étang de la Bonde</p>	<p>Menaces</p> <p>/</p>
	<p>Enjeux</p> <p>Maintenir le dynamisme économique grâce aux activités structurantes de la commune (agriculture/artisanat)</p> <p>Renforcer le tissu économique local, notamment au travers du soutien et du développement des activités agricoles</p>	

Equipement et services	<p>Atouts Une offre en équipements diversifiée : infrastructures scolaires, sportives et culturelles Une offre adaptée à l'échelle de la commune</p>	<p>Faiblesses /</p>
	<p>Opportunités Une réflexion vers la création ou l'extension d'équipements collectifs/scolaires</p>	<p>Menaces /</p>
	<p>Enjeux Intégrer les projets structurants dans le développement et l'aménagement territorial</p>	
Transport et déplacement	<p>Atouts Une desserte viaire satisfaisante Une bonne desserte des transports en commun par rapport au nombre d'habitants Des liaisons piétonnes nombreuses dans le centre ancien</p>	<p>Faiblesses Une faiblesses des liaisons piétonnes entre les quartiers périphériques et le centre ancien Une problématique de stationnement dans le centre ancien</p>
	<p>Opportunités Le renforcement et la création de liaison douces interquartiers Des projets pour développer l'offre en stationnements collectifs</p>	<p>Menaces /</p>
	<p>Enjeux Promouvoir un partage des modes de déplacements, notamment par le développement des modes doux Conforter l'offre de stationnement au sein du village</p>	
Gestion des réseaux	<p>Atouts Un réseau d'assainissement desservant l'ensemble du village et géré par un Schéma Directeur Une ressource en eau potable suffisante avec la création récente d'un réservoir d'eau potable Des réseaux suffisants permettant d'accompagner le développement communal</p>	<p>Faiblesses Une absence de plan de gestion du réseau d'eau pluvial Des problématiques de ruissellement dans les quartiers périphériques à l'est du village Une station d'épuration récente mais soumise au risque de glissement de terrain</p>
	<p>Opportunités La délocalisation de la station d'épuration</p>	<p>Menaces /</p>
	<p>Enjeux Développer une gestion des eaux pluviales limitant les problématiques de ruissellement Planifier un développement urbain en cohérence avec les capacités des réseaux et équipements de la commune</p>	

Analyse urbaine	<p>Atouts</p> <p>Un centre ancien de qualité d'un point de vue architectural et patrimonial Des formes urbaines assez denses, peu consommatrice d'espaces, dans le centre ancien Un village développé en continuité du centre ancien et des terres agricoles et naturelles bien préservées</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Des quartiers périphériques peu denses Une zone agricole quelque peu mitée par des habitations</p>
	<p>Opportunités</p> <p>Un potentiel en espaces non bâtis au sein du village à valoriser</p>	<p>Menaces</p> <p>Le ravin du Règue traversant le centre ancien soumis au risque inondation</p>
	<p>Enjeux</p> <p>Favoriser le développement de formes urbaines en adéquation avec les enjeux paysagers et de réduction de la consommation d'espaces Valoriser le potentiel foncier au sein du tissu urbain du village</p>	
Analyse de la consommation d'espaces	<p>Atouts</p> <p>Une trame naturelle représentant 56% du territoire Un maintien des espaces agricoles existant qui représentent 40% du territoire</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Une évolution de la consommation d'espaces naturels et agricoles au profit des espaces urbains Une augmentation de 19,3% de la trame urbaine ces dix dernières années</p>
	<p>Opportunités</p> <p>Comblent les espaces interstitiels dans la trame urbaine</p>	<p>Menaces</p> <p>/</p>
	<p>Enjeux</p> <p>Maintenir l'équilibre des territoires majoritairement à vocation naturelle et agricole Consommer les espaces interstitiels de la trame urbaine avant d'étendre l'urbanisation</p>	

2

Etat initial de l'environnement

Caractéristiques physiques	49
Climat	49
Sols et sous-sols	49
Eau	51
Occupation des sols	53
Patrimoine écologique	56
Les inventaires naturels et les mesures de protection réglementaires de l'environnement	56
Enjeux écologiques du territoire	63
La Charte du Parc Naturel Régional du Luberon	66
Patrimoine paysager, bâti et culturel	69
Le paysage	69
Le patrimoine bâti et culturel	73
Pollutions, nuisances et risques	85
Qualité des eaux	85
Qualité de l'air	88
Déchets	90
Nuisances	91
Risques	92
Energies	102
Etat des lieux de la consommation et de la production d'énergies	102
Energies renouvelables	104
Synthèse des enjeux environnementaux	107

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Climat

Le climat de Cabrières d'Aigues présente les traits essentiels du climat méditerranéen avec des étés chauds et secs, des hivers relativement doux, une grande variété de la pluviométrie et un ensoleillement réparti tout au long de l'année.

La moyenne annuelle des températures avoisine les 14 C°. De juin à septembre, on note une moyenne de 22C°. Cependant, le régime thermique reste contrasté, et ce lié à la proximité de la Durance.

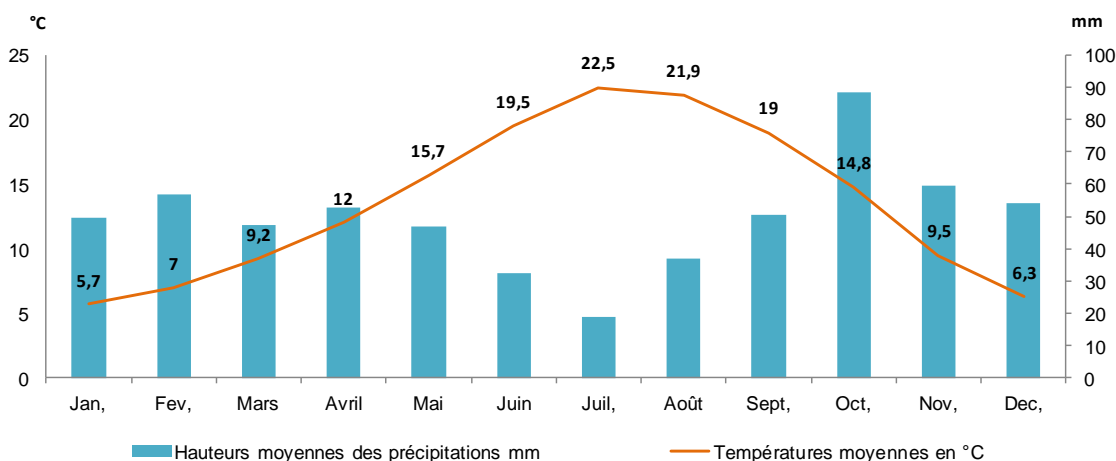
La moyenne des précipitations annuelles est de 593 mm, caractéristique du climat méditerranéen. Cette pluviométrie est assez mal répartie, avec des automnes et des hivers où les précipitations sont plus importantes, parfois sous la forme d'épisodes pluvieux intenses de courte durée et relativement violents. Les étés souffrent d'un déficit hydrique important notamment au mois de juillet. Les précipitations neigeuses restent exceptionnelles.

Le régime général du vent est de nord-ouest correspondant au Mistral. Cependant, le massif du Luberon agit comme un coupe vent qui affaiblit les courants.

Les données analysées sont celles de la station météorologique la plus proche de Cabrières d'Aigues : la station de Salon-de-Provence située à plus de quarante kilomètres au sud ouest de la commune.

Normales climatiques de la station de Salon de Provence

Sources : infoclimat

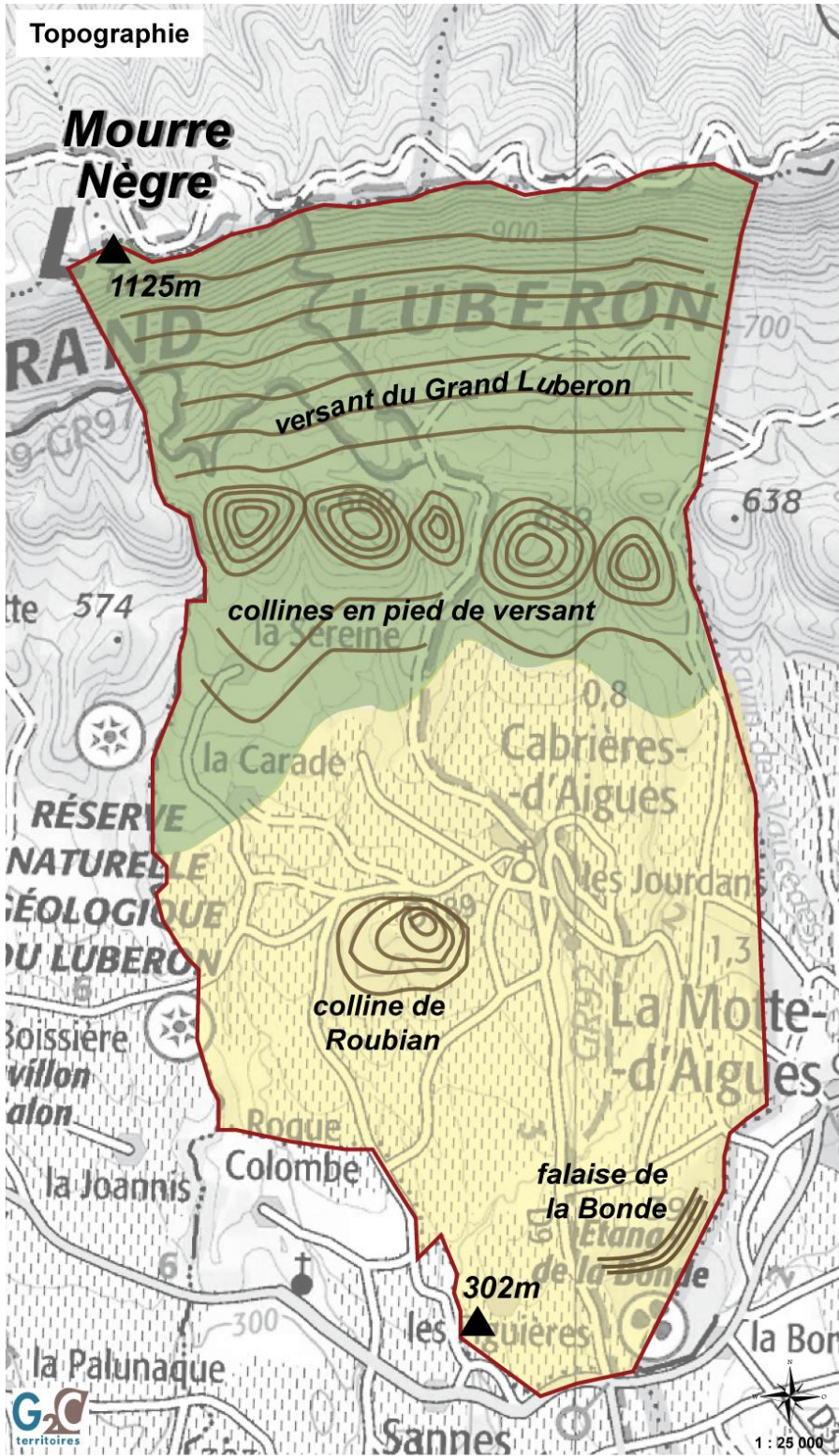


Sols et sous-sols

Topographie

La commune de Cabrières d'Aigues est localisée dans le versant sud du massif du Grand Luberon. Le point le plus haut culmine à 1125m d'altitude au sommet du Mourre Nègre qui accueille une antenne de télécommunications. La crête du Luberon marque la limite communale. Le versant abrupte s'étire vers le sud, puis forme une cuvette dans le relief. Un alignement de collines ceinture le bas du versant et marque la fin des reliefs du massif.

Le sud du territoire s'inscrit dans le piémont du Luberon marqué par l'agriculture. Il est ponctué de quelques reliefs comme la colline de Roubian et la falaise au nord de l'étang de la Bonde. Le piémont forme une pente douce passant de 450m d'altitude à 302m au point le plus bas de la commune.



Le Grand Luberon



Le piémont cultivé



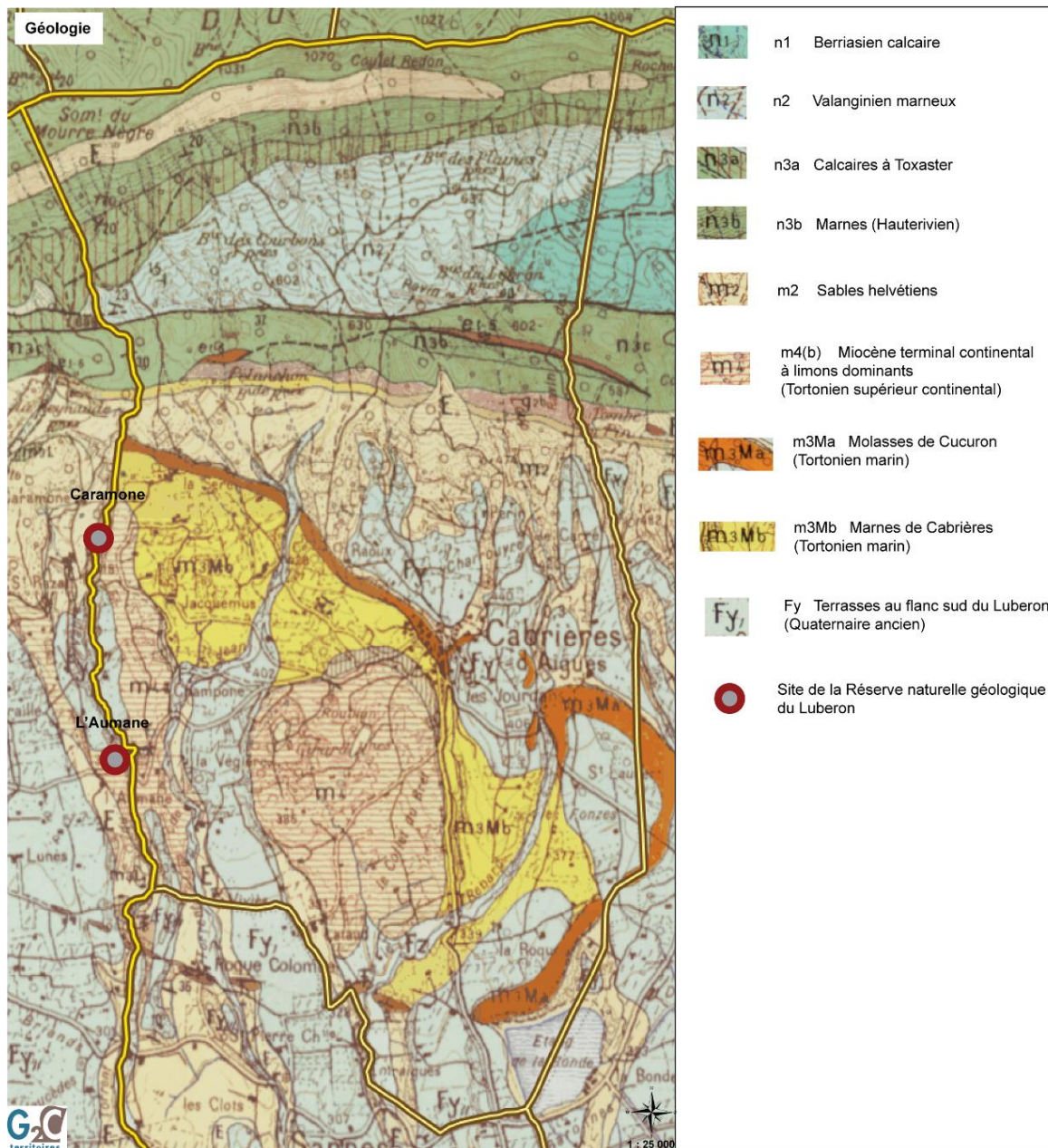
La colline de Roubian



Géologie

Le massif du Luberon est constitué de roches datant de la fin du Mésozoïque jusqu'au milieu du Cénozoïque. Le relief du Grand Luberon est un anticlinal de 600m de calcaires plus ou moins marneux datant du Crétacé. Au niveau de Cabrières d'Aigues, le versant est composé de différentes couches de calcaires et de marnes. Au pied du versant, des sols molassiques, marneux et des sables datant des périodes Miocène et Oligocène constituent le piémont du Luberon. La commune est notamment traversée par une bande de Molasse de Cucuron qui forme la falaise de la Bonde et le relief vallonné au niveau du village. Les couches de molasses et de marnes ont été érodées durant le Quaternaire et les périodes glaciaires, créant des terrasses d'alluvions anciennes.

La commune est concernée par un site est classé en Réserve Naturelle Géologique. Il s'agit du gisement de Caramone . Ces terrains font partie de la formation des marnes de Cabrières d'Aigues et renferment, en grande quantité, des fossiles de mollusques marins. Le gisement de l'Aumane à Cucuron est situé en limite de la commune.



Eau

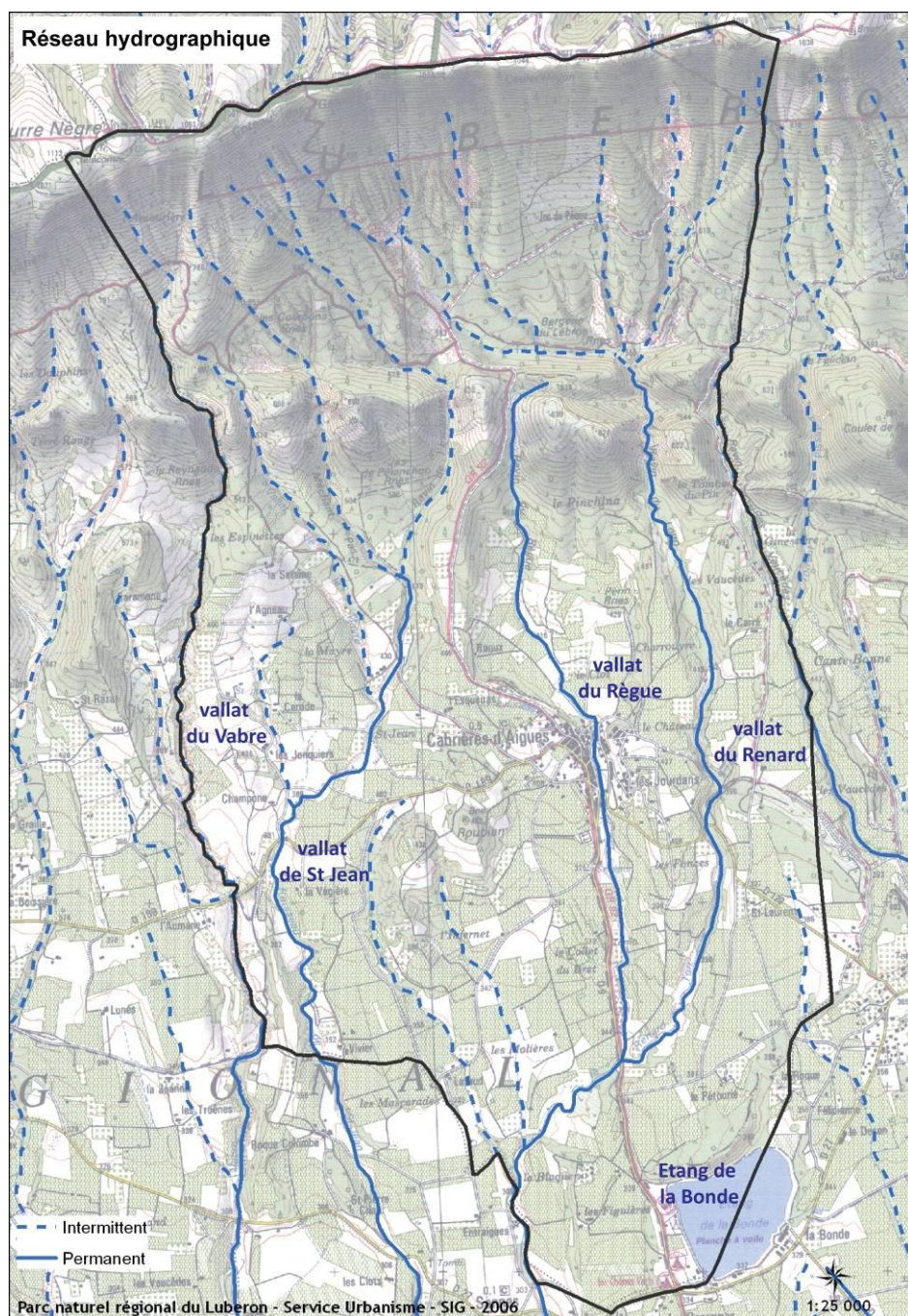
Le territoire de Cabrières d'Aigues possède un réseau hydrographique développé constitué par de nombreux vallats. Ces cours d'eau sont de régime méditerranéen avec des périodes sèches en été et une sensibilité aux modifications de débit durant les épisodes pluvieux importants.

Les vallats sont encaissés dans le massif du Luberon, puis incise le piémont en formant des vallons. Ils favorisent ainsi la création de ripisylves qui accueillent des habitats et une faune riche de biodiversité. Il s'agit

principalement des cours d'eau du Règue, du vallat du Renard, vallat de St Jean et du Vabre. La commune est également traversée par un réseau de canalisations souterraines d'irrigation géré par la société du canal de Provence.

L'Etang de la Bonde est un autre élément du réseau aquatique. Créé en tant que réserve d'eau pour le château de la Tour d'Aigues, il fut un point d'alimentation en eau et en irrigation qui permis de développer la vallée d'Aigues. Aujourd'hui il est utilisé pour un usage récréatif et de loisirs. Un camping est établi aux abords du plan d'eau. Ce site touristique attire de nombreux visiteurs durant la saison estivale.

L'Etang de la Bonde



Occupation des sols

Les espaces naturels

Le territoire communal d'une superficie totale de 1 896 hectares est composé de grands espaces naturels, notamment dans sa partie Nord, d'une grande qualité environnementale (dont 800 hectares de forêt communale).

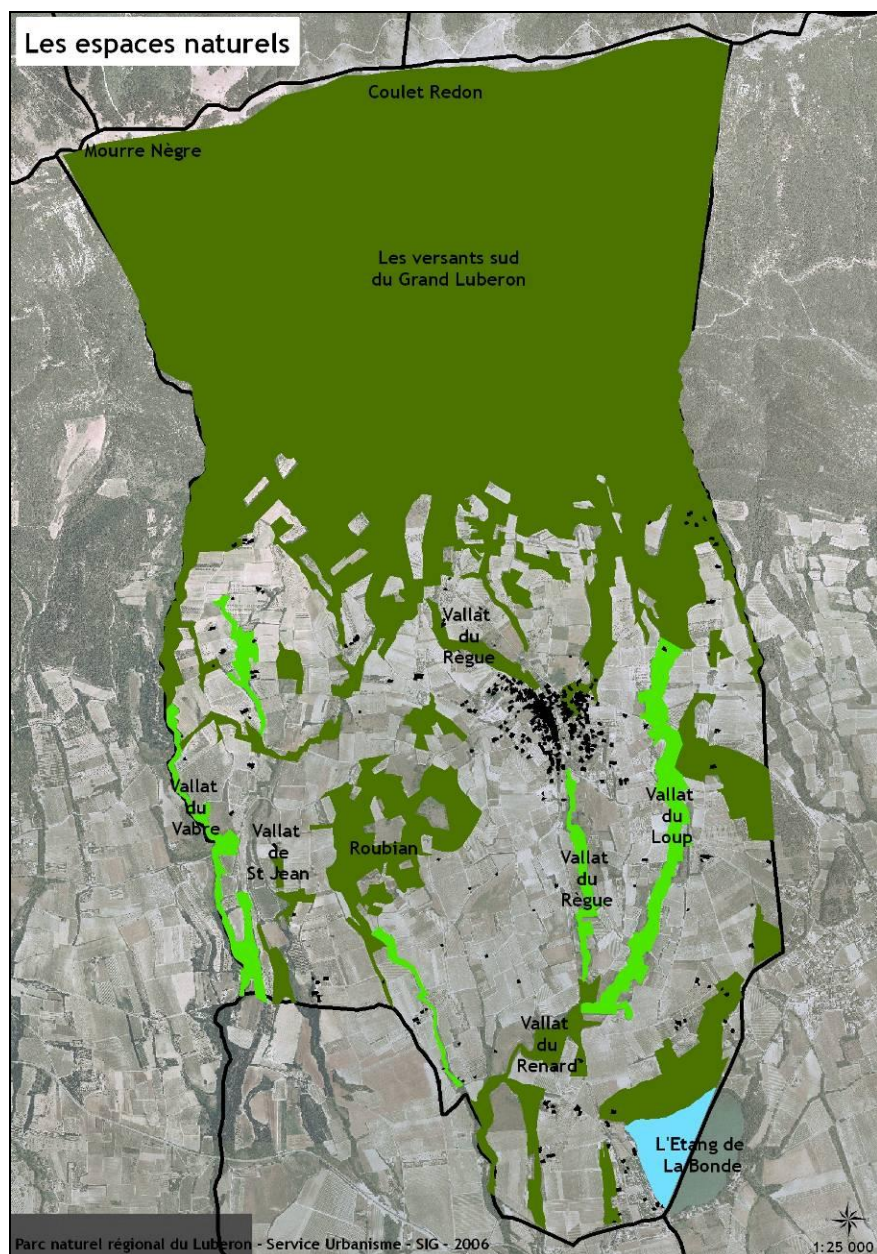
Au sein de ces espaces se développent diverses activités telles que l'exploitation agricole et forestière, la randonnée, la chasse.....Leur nature et leurs effets ne doivent pas remettre en question la richesse et la qualité.

On peut notamment citer :

- les versants sud du Grand Luberon
- les versants et collines boisés (Roubian, les Coulets)
- Mourre Nègre
- les vallats : Renard, Règue, Saint Jean, le Vabre
- les ripisylves accompagnant les vallats et ravins
- l'Etang de La Bonde

Ces espaces naturels présentent des atouts paysagers, environnementaux et naturels qui, pour certains d'entre eux, ont nécessité une protection toute particulière.

Dans le massif du Luberon, la forêt communale de Cabrières d'Aigues, assujettie au régime forestier selon représente une surface de 664 ha.



Le Grand Luberon



La colline de Roubian



L'Etang de La Bonde



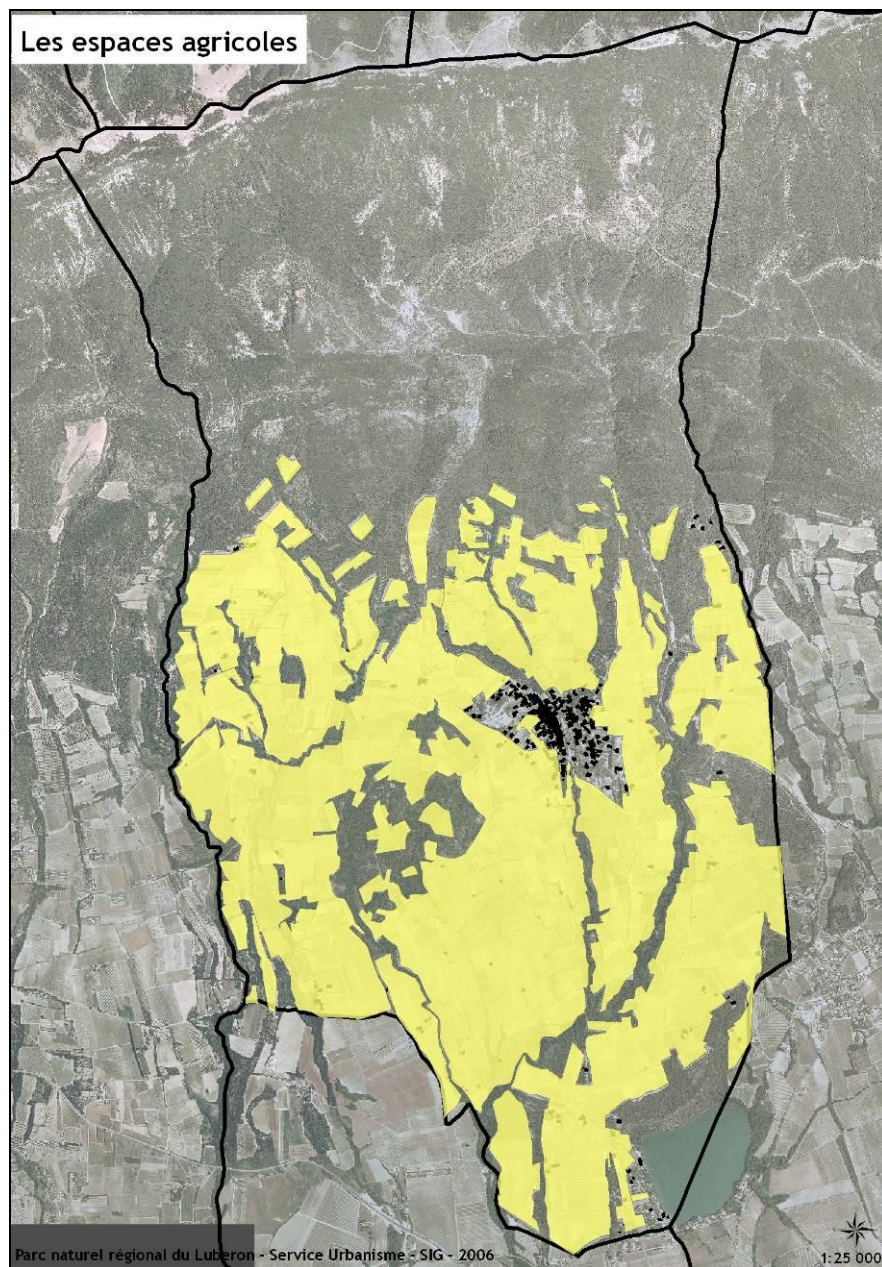
Les espaces agricoles

Dans la moitié Sud de la commune, le terroir cultivable est largement prédominant sur cette zone de piémont, le sol fertile permet de bonnes productions agricoles, notamment celles liées à la vigne. Inscrits en terroirs irrigables, ces secteurs peuvent conserver leur vocation agricole grâce à des investissements réalisés sur le long terme par la collectivité.

La déprise y est peu importante et ce, malgré la transformation de certains espaces en boisement il y a plusieurs années.

La plupart de ces terres sont en fermage.

A l'avenir, il est essentiel de ne pas miter des secteurs gagnés par la déprise (montagne sèche), et de ne pas fermer à la remise en culture des terroirs actuellement abandonnés.



Cultures



Viticulture



Oliveraie



Le recensement général agricole

Chiffres du recensement général agricole (RGA)

	1988	2000	2010
Superficie totale de la commune	1896 ha		
Superficie agricole utilisée des exploitations (ha)	589	587	409
Superficie agricole moyenne (ha)	14	15	16
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	41	39	26
Travail dans les exploitations (unité de travail annuel)	81	69	44

L'agriculture, dynamique sur le territoire, est essentiellement tournée vers la viticulture (AOC Côtes du Luberon), les fruitiers (cerisiers), les oliveraies, quelques chênes truffiers et cultures de céréales. Le pastoralisme est également présent dans le massif du Luberon.

Globalement, l'activité est plutôt stable avec un bon maintien des activités viticoles. En rapport avec l'activité viticole, le village est doté d'une cave coopérative, Le Temps des Sages, qui vinifie le raisin des terroirs de Cabrières d'Aigues et propose une gamme de vins en AOC et IGP.

On remarque néanmoins un nombre d'exploitations en diminution selon le dernier recensement de 2010, ainsi qu'une superficie agricole utilisée en baisse. En revanche, la superficie moyenne par exploitation augmente légèrement, indiquant un certain maintien de l'activité sur un nombre d'exploitation plus réduit.

Un réseau d'irrigation pour le Sud Luberon

Le Sud Luberon dispose d'un réseau d'irrigation de la Société du Canal de Provence (SCP). Le secteur est desservi par le réseau hydraulique de La Bonde Bas service et a été complété plus récemment en 2008 par le réseau de La Bonde Haut service comprenant la commune de Cabrières.

Le réseau de la Bonde Haut service a essentiellement un objectif d'irrigation agricole. Il concerne 47 kilomètres de canalisations, plus de 376 points de desserte regroupant 171 prises d'irrigation et 205 postes de livraison, pour un débit total équipé de 2931 m³/h. Le réseau de la Bonde Haut service est alimenté par la source du Mirail et l'étang de la Bonde via la station de pompage de la Bonde.

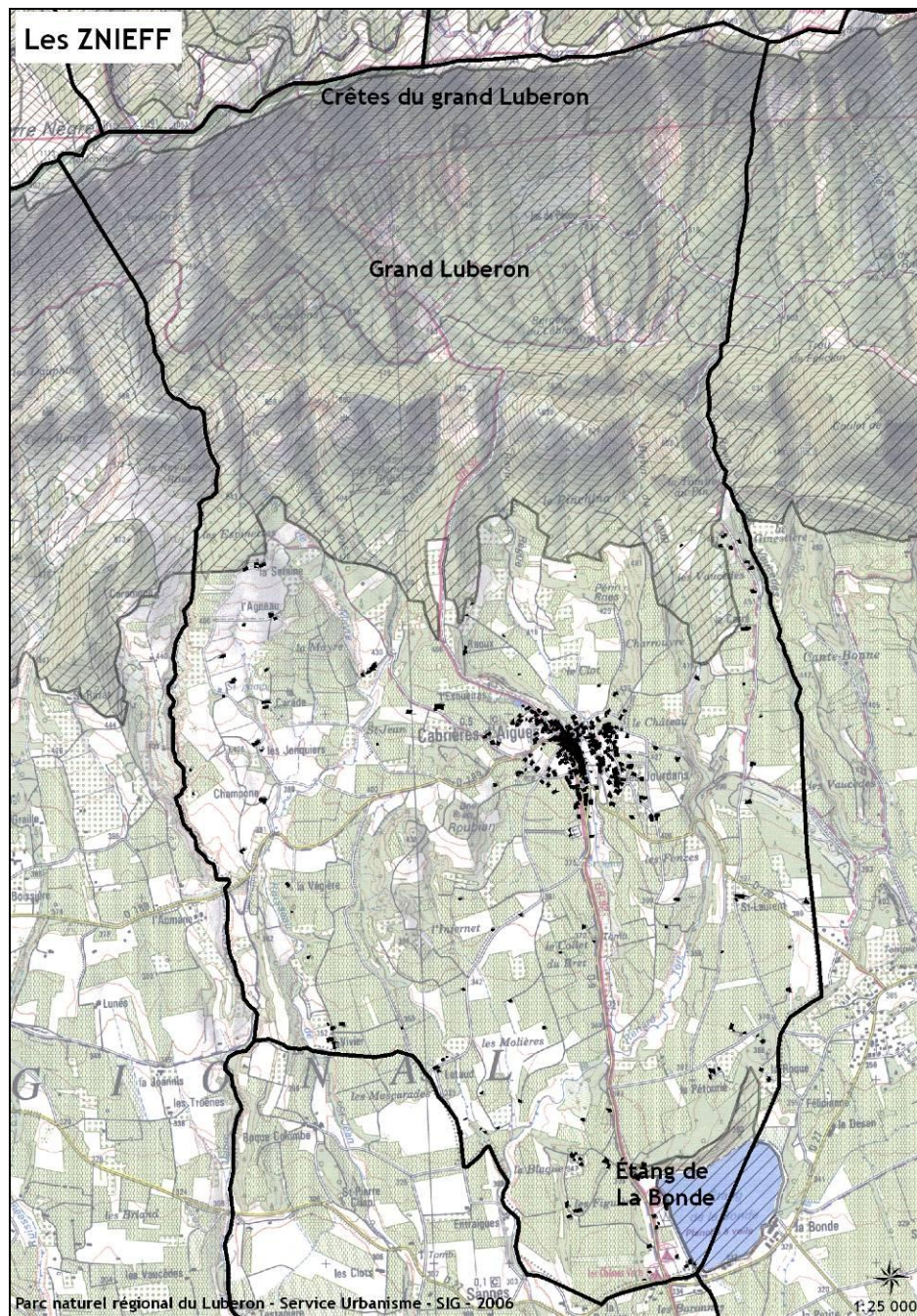
Les travaux récents ont permis de développer le réseau sur le territoire de Cabrières d'Aigues ainsi que la création du réservoir de Cabrières situé au nord du village sur le piémont du Luberon.

PATRIMOINE ECOLOGIQUE

Les inventaires naturels et les mesures de protection réglementaires de l'environnement

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

La qualité du territoire a été reconnue par quatre Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique.



On distingue 2 types de ZNIEFF :

Les ZNIEFF de type 1 : secteurs d'une superficie généralement limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes, qui peuvent comprendre une ou plusieurs ZNIEFF de type 1.

ZNIEFF de type 1 : Les crêtes du Grand Luberon

Une très riche et belle zone pastorale s'y développe. Le paysage est celui d'une échine de végétation de type pelouse, ponctuée de bois de pins noirs, de chênes, de hêtres. Ces milieux ouverts présentent un grand intérêt esthétique, écologique et économique pour le pastoralisme (élevage ovin). C'est un habitat classé prioritaire dans la mesure où il abrite des sites d'orchidées remarquables.

ZNIEFF de type 2 : Les versants du Grand Luberon

D'orientation Est-Ouest, le Grand Luberon culmine à 1124 mètres sur la commune de Cabrières. Plus montagnard que le Petit Luberon, il comprend les étages méditerranéen, collinéen et montagnard. Un manteau forestier épais et continu le recouvre. Il fait partie des huit sites éligibles au réseau Natura 2000 (un nouveau périmètre a été soumis à la concertation en décembre 2001). A noter la présence de reptiles et d'oiseaux remarquables.

ZNIEFF de type 2 : L'Etang de La Bonde

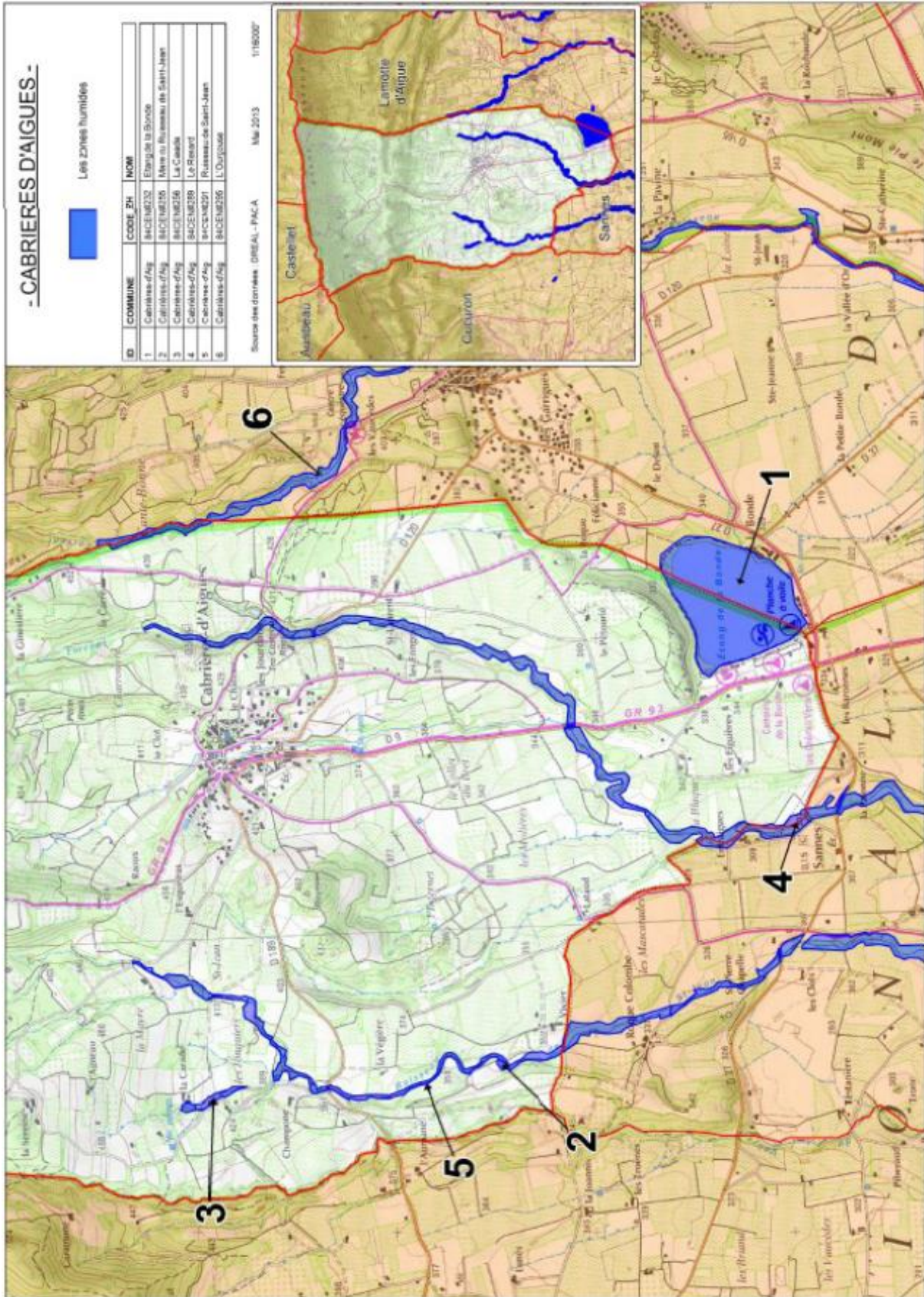
Espace naturel plus limité, cette pièce d'eau bordée de roselières et d'une ripisylve est accompagnée d'un massif boisé composé d'une chênaie verte à pins d'Alep contenant de nombreux arbousiers. L'étang est également reconnu pour sa richesse entomologique. Il est alimenté par une source.

Les zones humides

Un inventaire des zones humides a été mené par le CEN PACA (Conservatoire d'Espaces Naturels) à l'échelle du département du Vaucluse en 2012-2013. Les enjeux de préservation des zones humides ont été réaffirmés par le SDAGE Rhône Méditerranée, qui précise que ces zones doivent être prises en compte, préservées et restaurées.

Le territoire communal est concerné par 6 zones humides :

- Etang de la Bonde
- Mare du ruisseau de Saint Jean
- La Carade
- Le Renard
- Ruisseau de Saint-Jean
- L'Ourgouse



Le Réseau Natura 2000

Un réseau écologique européen cohérent de sites (Natura 2000) pour une nouvelle approche de la protection de la nature a été mis en place en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992.

La Directive « Habitats »

Cette directive du conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concerne la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages.

L'objectif de ce réseau est d'assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement d'habitats naturels dans un état de conservation favorable. Il doit contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable en cherchant à concilier au sein des sites les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces en cause avec les exigences socio-économiques et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales.

L'objectif n'est pas de faire de ces sites des « sanctuaires de nature ». Ces espaces sont le support d'activités économiques qui contribuent à leur entretien et à la qualité de la vie rurale. Il s'agit donc de rechercher et de favoriser l'intégration de la conservation de la diversité biologique dans les pratiques de gestion de ces espaces au quotidien et dans la définition des politiques sectorielles qui les concernent.

- **Première étape : Sites éligibles (inventaires préalables)**

Un inventaire scientifique global a identifié les sites susceptibles d'être proposés au réseau Natura 2000 en application de la Directive « Habitats ». A Cabrières d'Aigues, un site a ainsi été proposé.

Le Massif du Luberon et le plateau des Claparèdes (code PR89)

- **Deuxième étape : Propositions de sites d'importance communautaire (pSIC)**

Il s'agit des sites proposés par chaque Etat membre à la commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000, en application de la Directive « Habitats ». A Cabrières d'Aigues, aucun site n'a été proposé.

- **Troisième étape : Sites d'importance communautaire (SIC)**

Ces sites sont sélectionnés sur la base des propositions des Etats membres par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la Directive « Habitats ». La liste de ces sites est arrêtée par la Commission européenne de façon globale pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêté ministériel (à ce jour, aucun site à Cabrières d'Aigues n'a été désigné comme tel).

Le **Massif du Luberon** a été identifié comme **site éligible au réseau Natura 2000** (Site d'importance communautaire SIC codifié FR 9301585). Il présente en effet, des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial et communautaire. La date d'inscription sur la liste méditerranéenne est le 19 juillet 2006.

Le massif calcaire orienté Est-ouest possède une végétation méso et supra méditerranéenne, en limite biogéographique qui offre une mosaïque de groupements végétaux, aboutissement d'un agro pastoralisme séculaire qui a su préserver les grands équilibres entre les formations herbacées et arborescentes, entre les feuillus et les résineux. C'est également un site intéressant pour les chauve souris ; en effet, les gorges calcaires et les zones Karstiques ainsi que les milieux ouverts et les peuplements forestiers sont des habitats privilégiés pour les Chiroptères (rupestres ou cavernicoles).

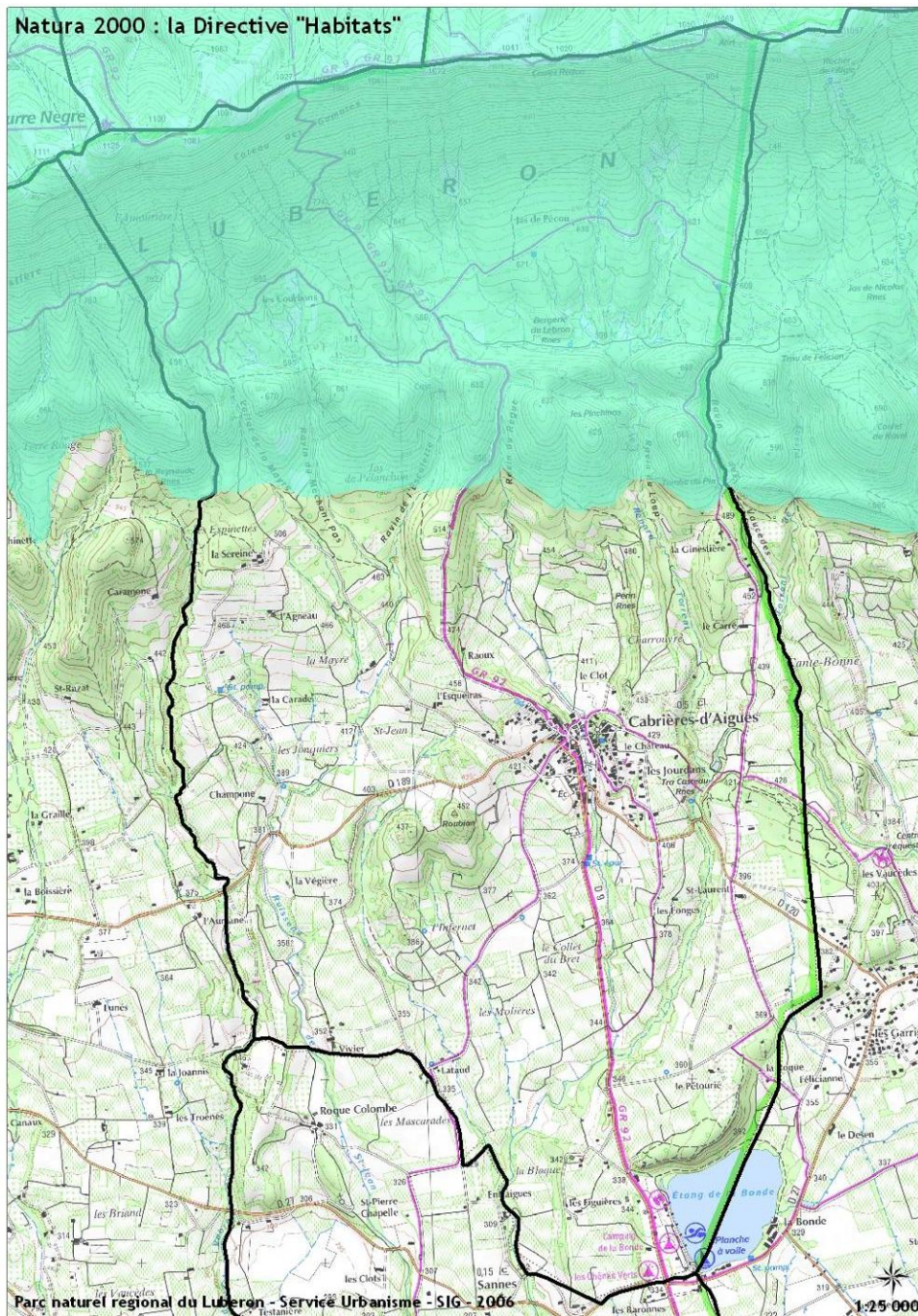
L'état de conservation actuel : on note une extension et une remontée biologique des milieux forestiers ainsi qu'une régression corrélative des milieux ouverts. La fréquentation touristique est en nette augmentation. La richesse du peuplement des Chiroptères dénote la préservation de la qualité des milieux naturels et la disponibilité alimentaire importante qu'offre l'environnement local.

La Directive « Oiseaux »

Cette Directive du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concerne la conservation des oiseaux sauvages. Dans ces zones, l'Etat a pris un engagement de protection vis-à-vis de l'Union européenne et doit mettre en place des mesures nécessaires en droit national. Toute décision administrative qui irait à l'encontre des objectifs de protection de ces zones, tels qu'ils sont définis par la Directive européenne, serait contraire aux engagements internationaux de la France.

La Directive prévoit notamment la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS), par Arrêté ministériel.

A Cabrières d'Aigues, la Directive « Oiseaux » ne s'applique pas.



La Réserve Naturelle Géologique du Luberon

La Réserve Naturelle Géologique du Luberon a été créée en 1987 afin de préserver les nombreux sites fossilifères datant de l'ère Tertiaire. Elle est composée de 28 sites en Réserve Naturelle et d'un périmètre de protection englobant 27 communes, soit 70 000 hectares. La gestion de la réserve est confiée au Parc Naturel Régional du Luberon.

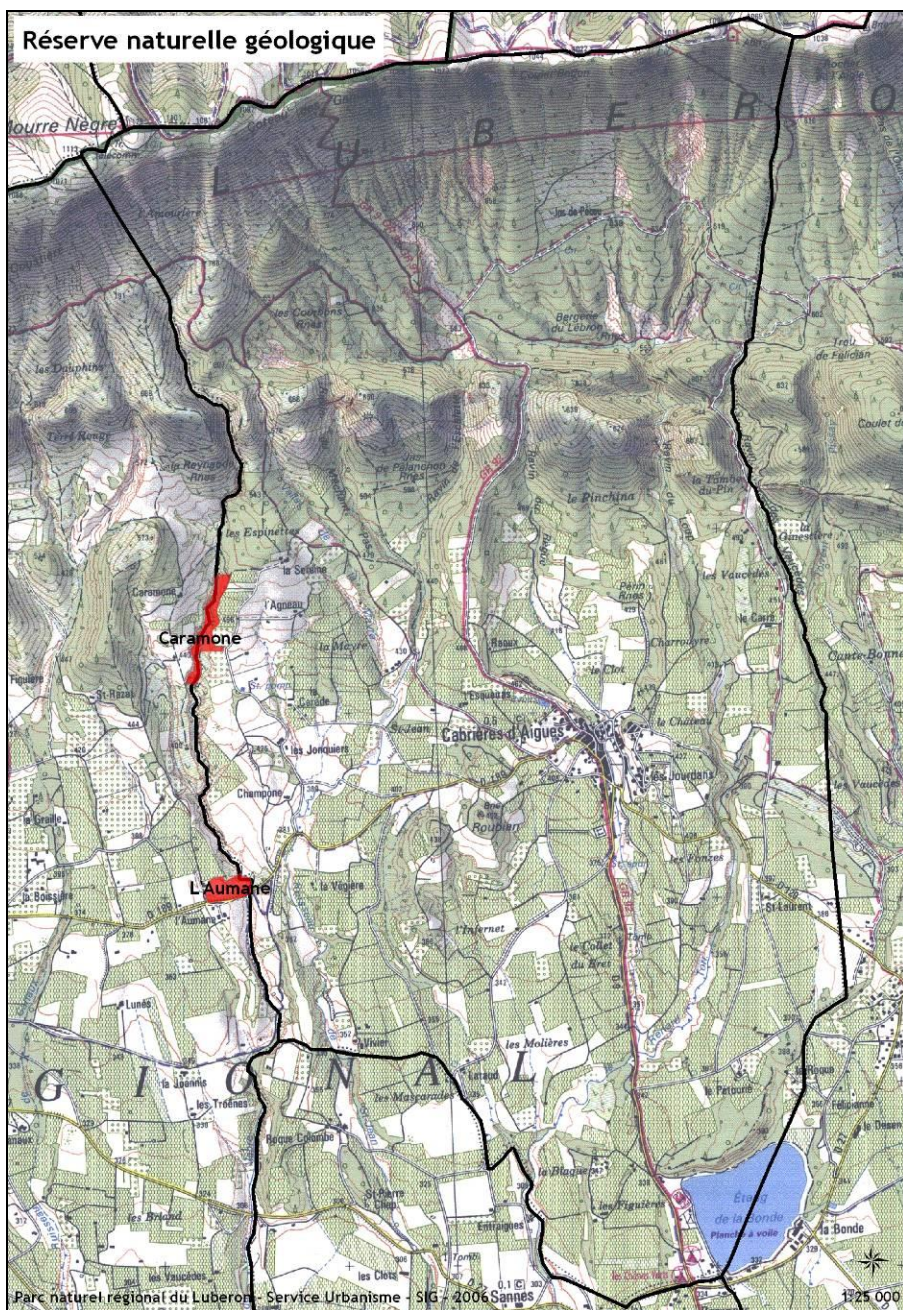
La commune de Cabrières d'Aigues fait donc intégralement partie du périmètre de la réserve. Un site est classé en Réserve Naturelle Nationale sur la commune. Il s'agit du **site de Caramone** à l'Ouest de celle-ci, à cheval sur la commune de Cucuron. Ces terrains font partie de la formation des marnes de Cabrières d'Aigues et renferment, en grande quantité, des fossiles de mollusques marins d'espèces variées. Le gisement de l'Aumane à Cucuron est situé en limite de la commune.

Sur les sites classés en Réserve Naturelle, l'extraction et le ramassage de fossiles et de minéraux sont interdits (des dérogations préfectorales sont accordées à des fins scientifiques ou pédagogiques). Les sites classés doivent figurer sur le plan de servitudes d'utilité publique du document d'urbanisme.

Le reste de la commune est intégré dans le périmètre de protection de la réserve sur lequel toute fouille géologique est soumise à une autorisation préalable.

Certains terrains géologiques méritent un intérêt particulier. Il s'agit des formations fossilifères marines du Miocène correspondant à une bande Est-ouest, allant des contreforts du Luberon au sud du village.

Au Sud-ouest du village (notamment dans le secteur de Roubian), une formation de limons rouges, qui a livré sur la commune voisine de Cucuron des fossiles de vertébrés continentaux du Miocène supérieur, est également à prendre en compte.



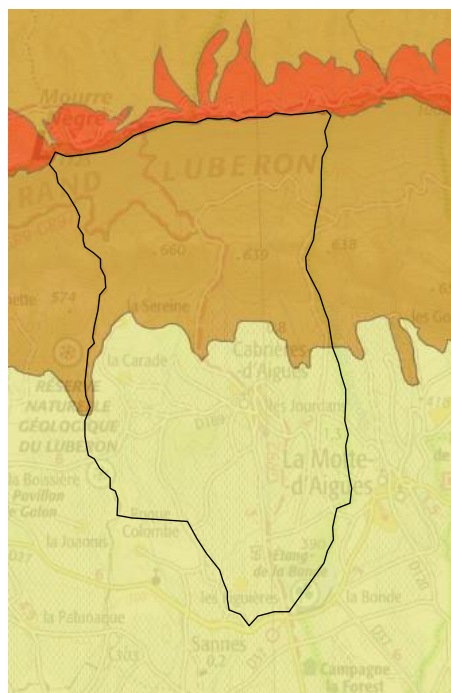
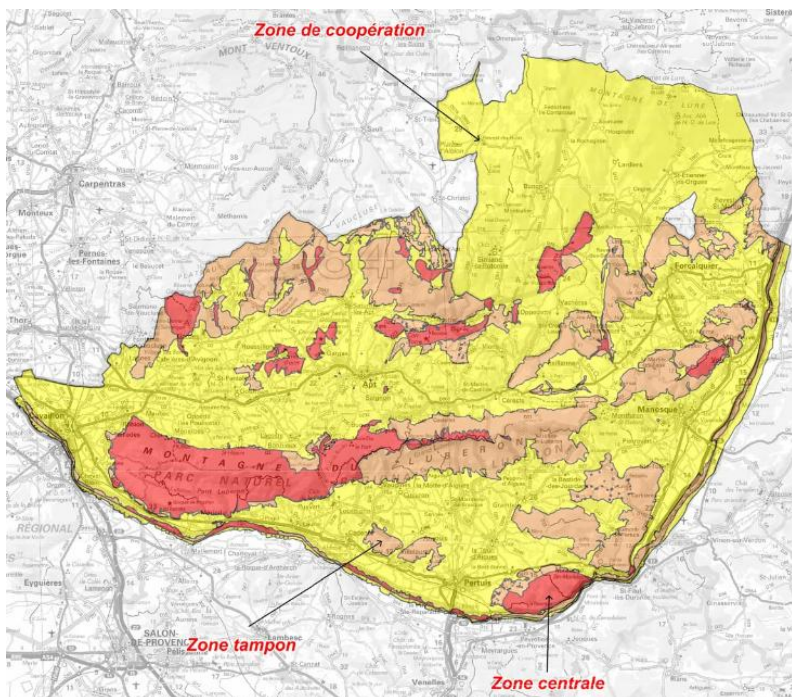
La Réserve de Biosphère du Luberon

Dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, les réserves de biosphère sont établies pour promouvoir une relation équilibrée entre les être humains et la biosphère. Les réserves de biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnus au niveau international.

La commune de Cabrières d'Aigues fait intégralement partie de la réserve Luberon-Lure d'une superficie totale d'environ 230 000 ha. La réserve de biosphère est constituée de trois aires interdépendantes et complémentaires :

- Aire 1 : l'aire centrale, zone de protection des écosystèmes et des paysages. Elle fait l'objet d'une surveillance continue.
- Aire 2 : la zone tampon qui entoure théoriquement l'aire centrale et contribue à sa protection.
- Aire 3 : la zone de coopération, lieu d'implantation des populations et de leurs activités économiques, sociales et culturelles et où s'entrecroisent les principaux enjeux.

La commune de Cabrières d'Aigues est concernée par faible surface de zone centrale au niveau de la limite communale nord, une zone tampon située dans le Massif du Luberon et une zone de coopération sur le reste du territoire qui permet une transition entre les différentes zones de protection que comprend la réserve.

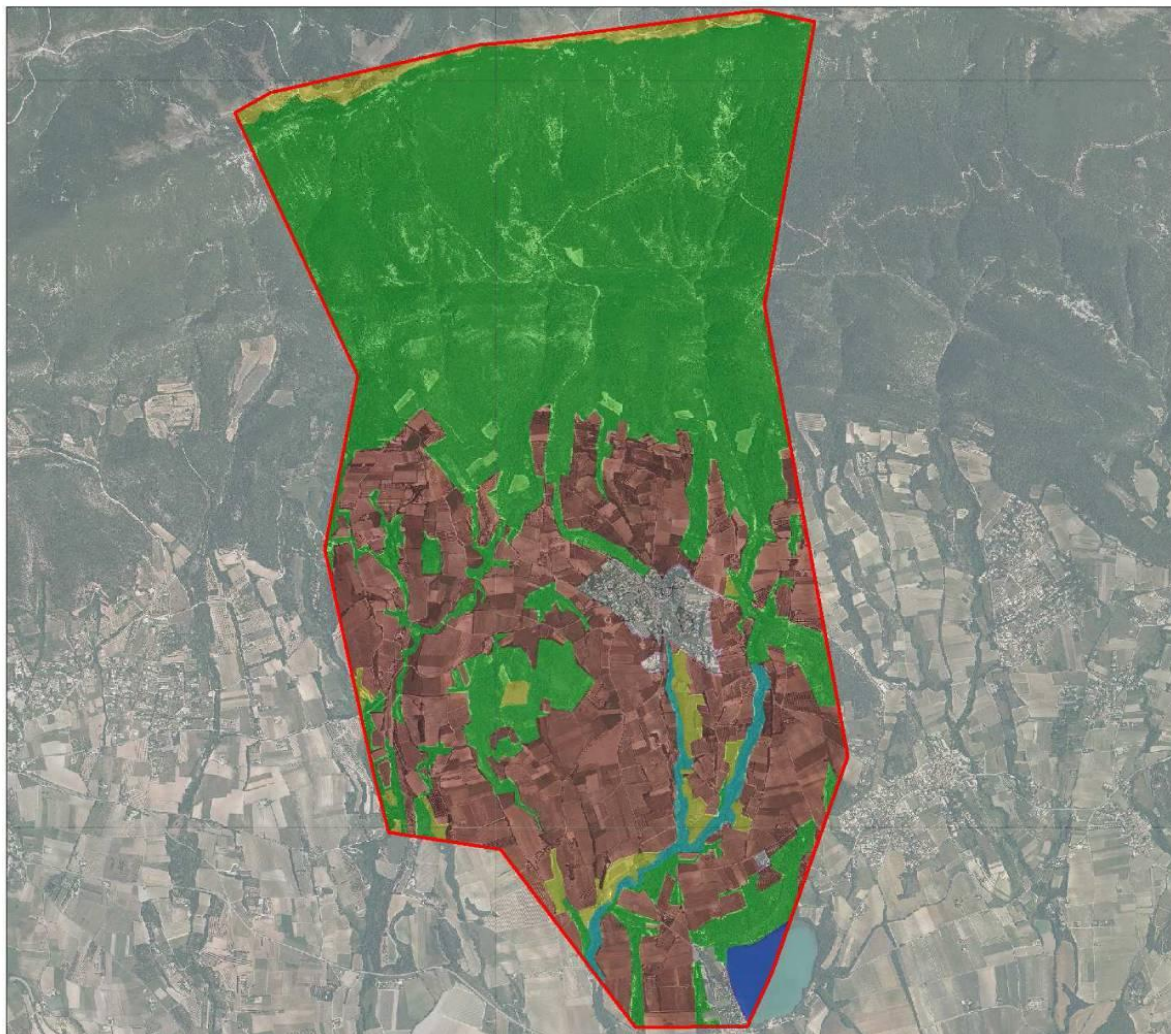


Enjeux écologique du territoire

Continuités écologiques du territoire








Grands types de milieux naturels et continuums écologiques du territoire communal de Cabrières d'Aigues

Source : ECOMED



 Limites communales de Cabrières d'Aigues

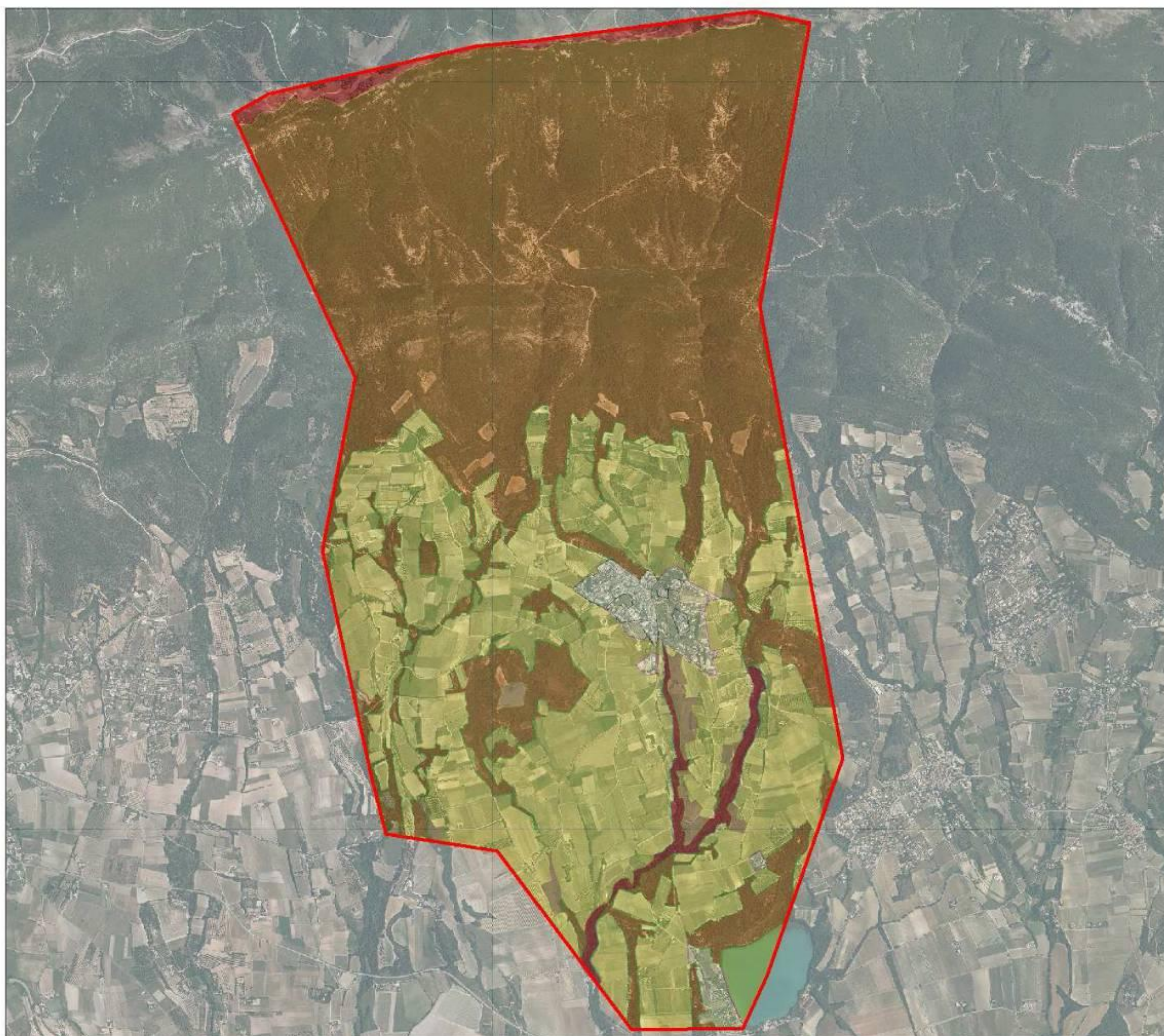
Grands types de milieux ou continuums

-  Milieux ripicoles
-  Mosaïque à dominance forestier
-  Milieux ouverts et semi-ouverts
-  Plan d'eau
-  Mosaïque à dominance agricole
-  Urbanisation diffuse
-  Urbanisation dense

Enjeux écologiques et fonctionnels

Enjeux écologiques et fonctionnels du territoire communal

Source : ECOMED



 Limites communales de Cabrières d'Aigues

Enjeu écologique et fonctionnel

-  Enjeu écologique et fonctionnel global : fort
-  Enjeu écologique et fonctionnel global : modéré
-  Enjeu écologique et fonctionnel global : modéré à faible
-  Enjeu écologique et fonctionnel global : faible
-  Enjeu écologique et fonctionnel global : faible à très faible
-  Enjeu écologique et fonctionnel global : très faible à nul

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

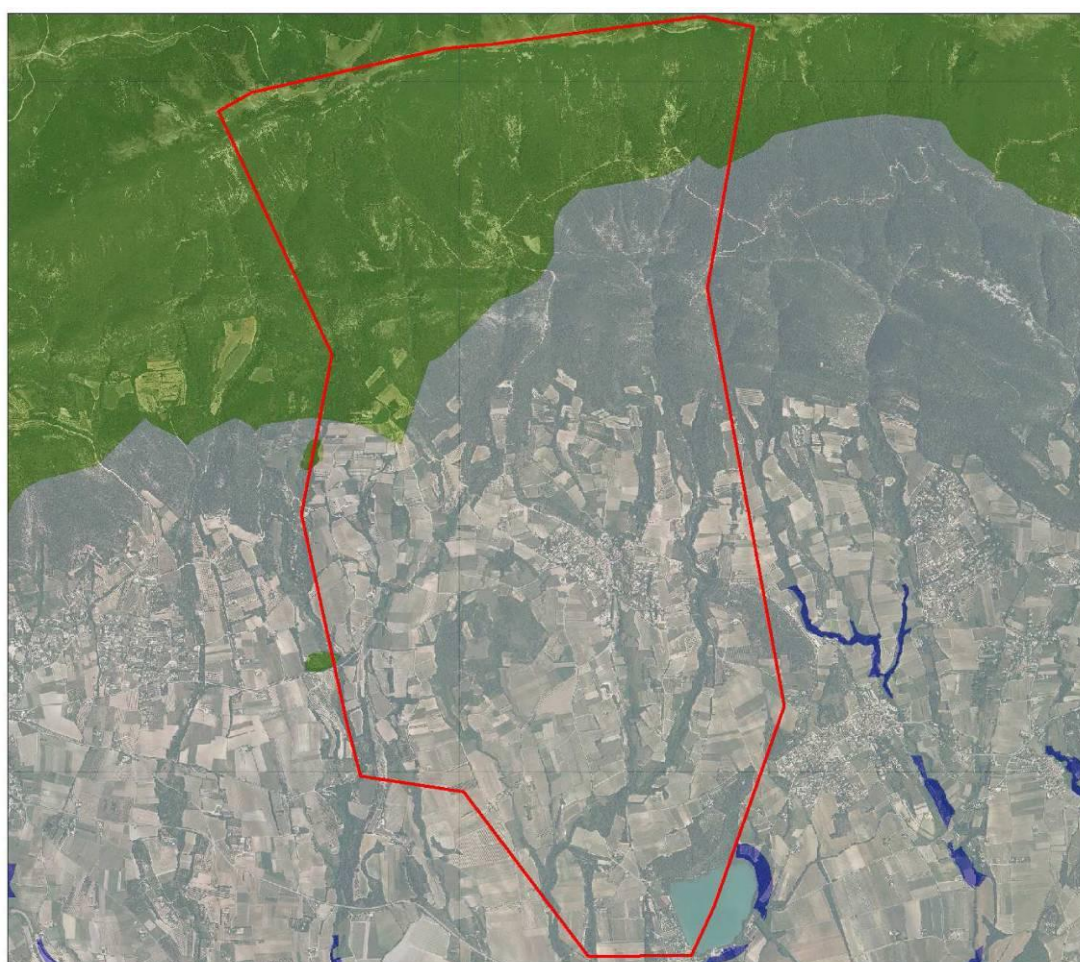
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été approuvé par le préfet de Région le 26 novembre 2014. Il est opposable aux documents d'urbanisme selon le degré dit de « prise en compte ».

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique est un des outils de la déclinaison régionale de l'objectif rappelé dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, à savoir : « construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés ».

Il s'agit à terme que le territoire national soit couvert par une **Trame Verte et Bleue** (TVB), dont le principal atout est de pouvoir être considéré comme un **outil d'aménagement du territoire**. L'un des principaux objectifs (*visés à l'article L.371-1 du Code de l'Environnement*) de cette Trame Verte et Bleue est de maintenir des « **continuités écologiques** » permettant aux espèces de se déplacer dans l'espace et dans le temps, notamment pour répondre aux évolutions à court terme (sociales et économiques) et à très long terme (changement climatique).


Synthèse des éléments de la Trame Verte et Bleue à préserver

Source : ECOMED



 Limites communales de Cabrières d'Aigues

Trame verte et bleue - SRCE

 Trame verte : réservoir de biodiversité à préserver

 Trame bleue : réservoir de biodiversité à préserver

La Charte du Parc Naturel Régional du Luberon

Le Parc Naturel Régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire. Pour cela il a mis en place une charte qui définit les grandes orientations que les collectivités territoriales s'engagent à mettre en œuvre.

La charte « Objectif 2021 » fixe :

- les objectifs à atteindre,
- les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc,
- les mesures qui permettent de les mettre en œuvre.

Plan de la Charte du PNR Luberon

Source : PNR Luberon



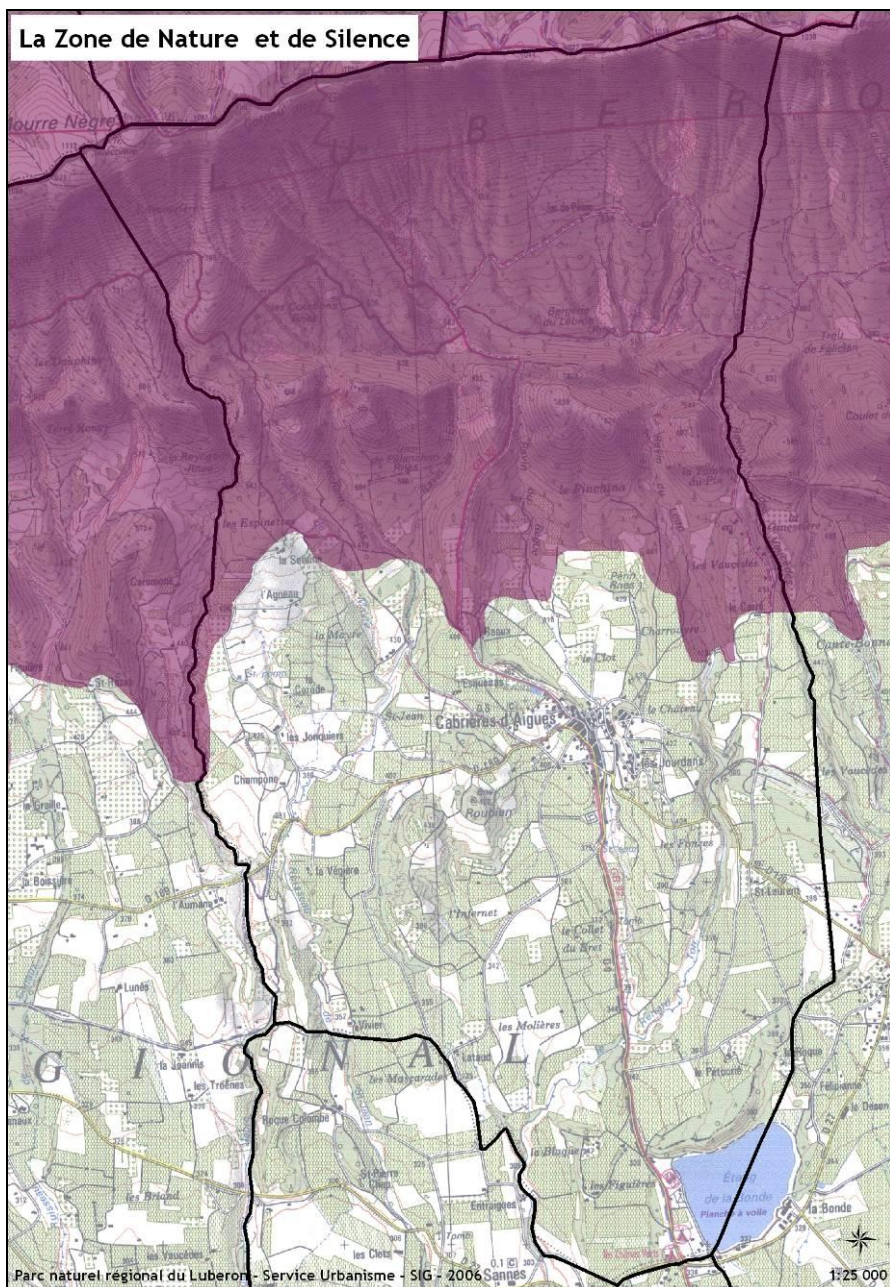
La Zone de Nature et de Silence

La commune de Cabrières d'Aigues est concernée par la Zone de Nature et de Silence du plan du Parc (cf. la Charte du Parc).

Cette zone couvre l'ensemble des pentes du Grand Luberon. C'est une « zone de pleine nature » dont les vocations pastorale, forestière et cynégétique doivent être conservées.

La richesse de ses écosystèmes justifie que n'y soient pas autorisées les nouvelles constructions ou les installations classées pour la protection de l'environnement.

La circulation motorisée est incompatible avec la vocation assignée à cette zone.



Les Secteurs de Valeur Biologique Majeure

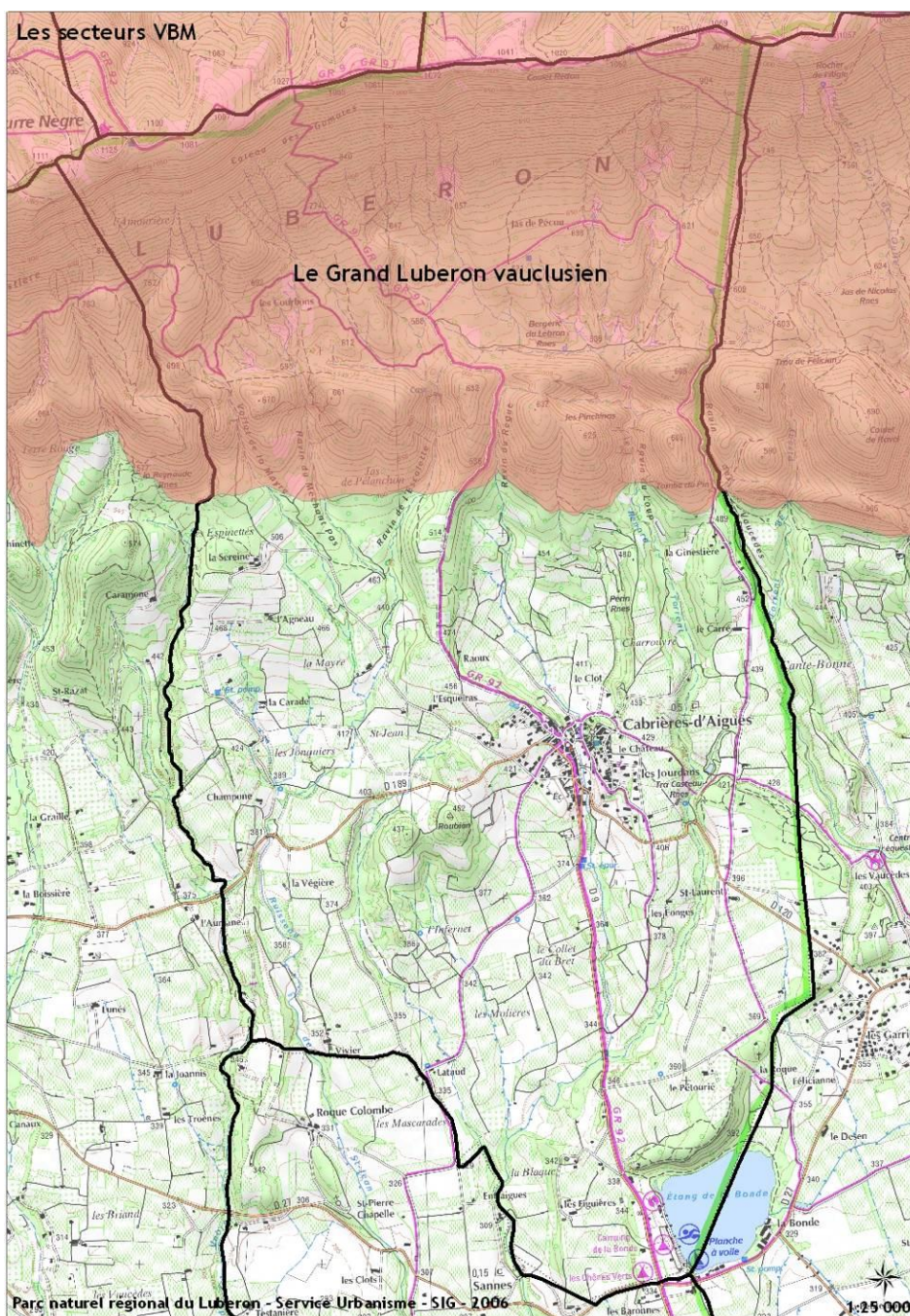
Les inventaires réalisés sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon ont permis d'identifier des espaces remarquables du point de vue de la richesse biologique qu'ils recèlent.

Ainsi, la commune de Cabrières d'aigues voit également une partie de son territoire concernée par une autre approche transversale, celle des secteurs de « Valeur Biologique Majeure ».

Avec un relief aux formes massives et une ligne de crêtes ondulée, le Grand Luberon vaclusien est soumis à un climat contrasté qui induit la présence de différents étages de végétation. Les crêtes, bande de 200 à 300m de large, sont couvertes de pelouses steppiques à espèces végétales méditerranéo-montagnardes rares ; l'avifaune est favorisée par la proximité des lisières forestières. En versant nord, la hêtraie relique est un élément d'intérêt patrimonial majeur ; s'y développe aussi une chênaie pubescente, dotée d'un riche cortège floristique, qui offre des sites de nidification à une avifaune diversifiée.

Le pin d'Alep et le chêne vert occupent le versant sud beaucoup plus sec.

Ces écosystèmes de qualité, diversifiés mais fragiles, sont à préserver.



PATRIMOINE PAYSAGER, BATI ET CULTUREL

Le paysage

Les éléments structurants et les grandes unités paysagères du territoire

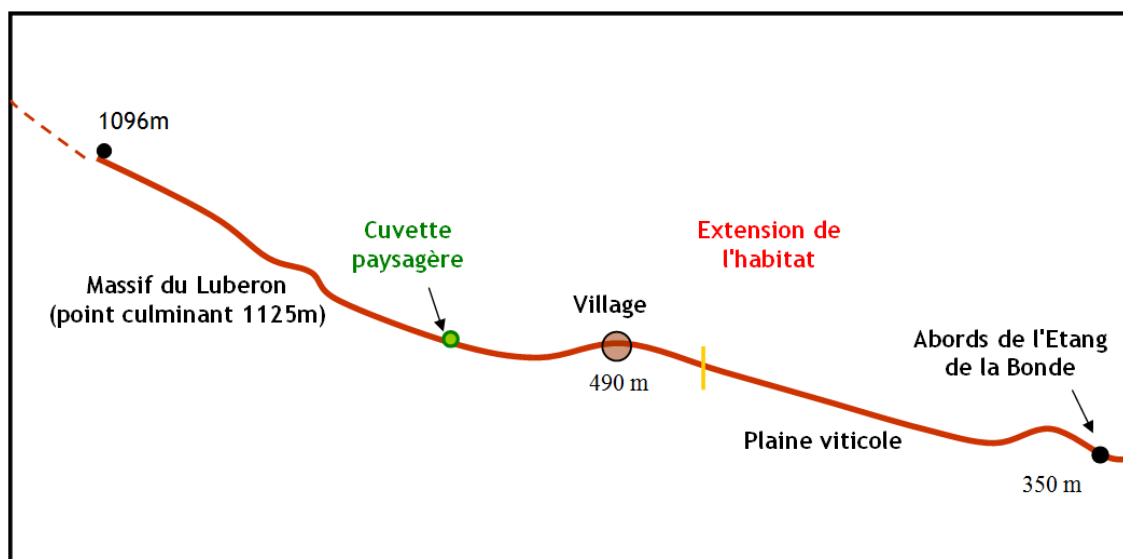
Le territoire de Cabrières-d'Aigues se présente comme une longue lanière, découpée sur le versant du Grand Luberon par le ravin des Vaucèdes à l'Est et le vallon du Vabre à l'Ouest.

La pente abrupte de la montagne, couverte d'éboulis pierreux et de taillis d'yeuses et de chênes pubescents, forme au Nord une barrière culminant à 1125 m. Une rangée de coulets boisés (pin d'Alep et garrigue) la borde au Sud.

Au-dessous descend en paliers successifs un coteau bosselé de buttes rocheuses et profondément raviné par des torrents aux cours parallèles : le vallon de la Mayre ou de Saint-jean, le Vallat de la Gaye ou du Renard et ses affluents le vallon d'Entraigues et le vallon du Loup.

La colline de Roubian et les falaises de Cabrières marquent le palier supérieur. Le second palier s'étend jusqu'à la limite Sud du territoire, dont le tracé irrégulier suit le bord escarpé du vallon d'Entraigues, englobe la petite plaine des Figuières et traverse en biais l'Etang de la Bonde, nappe d'eau à demi artificielle surplombée par le serre boisé de la Roque.

Coupe nord/sud du territoire



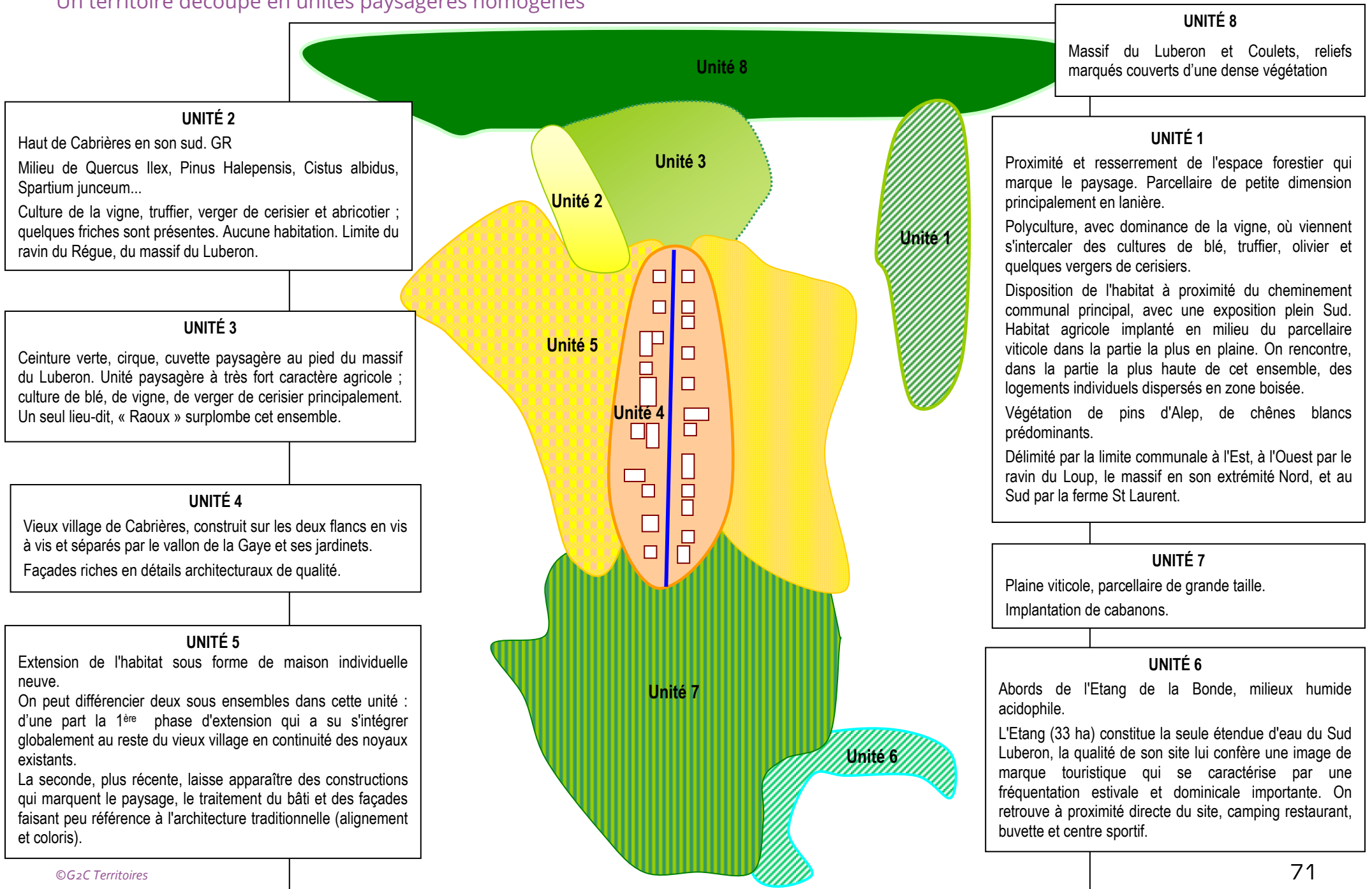
La coupe topographique schématise le type de relief, résultat d'une géologie spécifique...

Le Grand Luberon présente des substrats géologiques différents : le haut de versant sur calcaire dur, le mi-versant sur marnes ou calcaires argileux avec des pentes fortes et très ravinées, le bas versant sur marnes avec des pentes en général douces et quelques ravins abruptes. Enfin, les collets de piémont, ensemble de collines entaillées de ravins d'orientation Nord-sud, sont des apports liés à l'érosion des versants durant les époques glaciaires.

Les safres de Miocène (grès tendres) affleurent sur de vastes surfaces et forment des tertres sur lesquels le village s'est implanté.



Un territoire découpé en unités paysagères homogènes



Le site du village fortement structuré par des éléments naturels

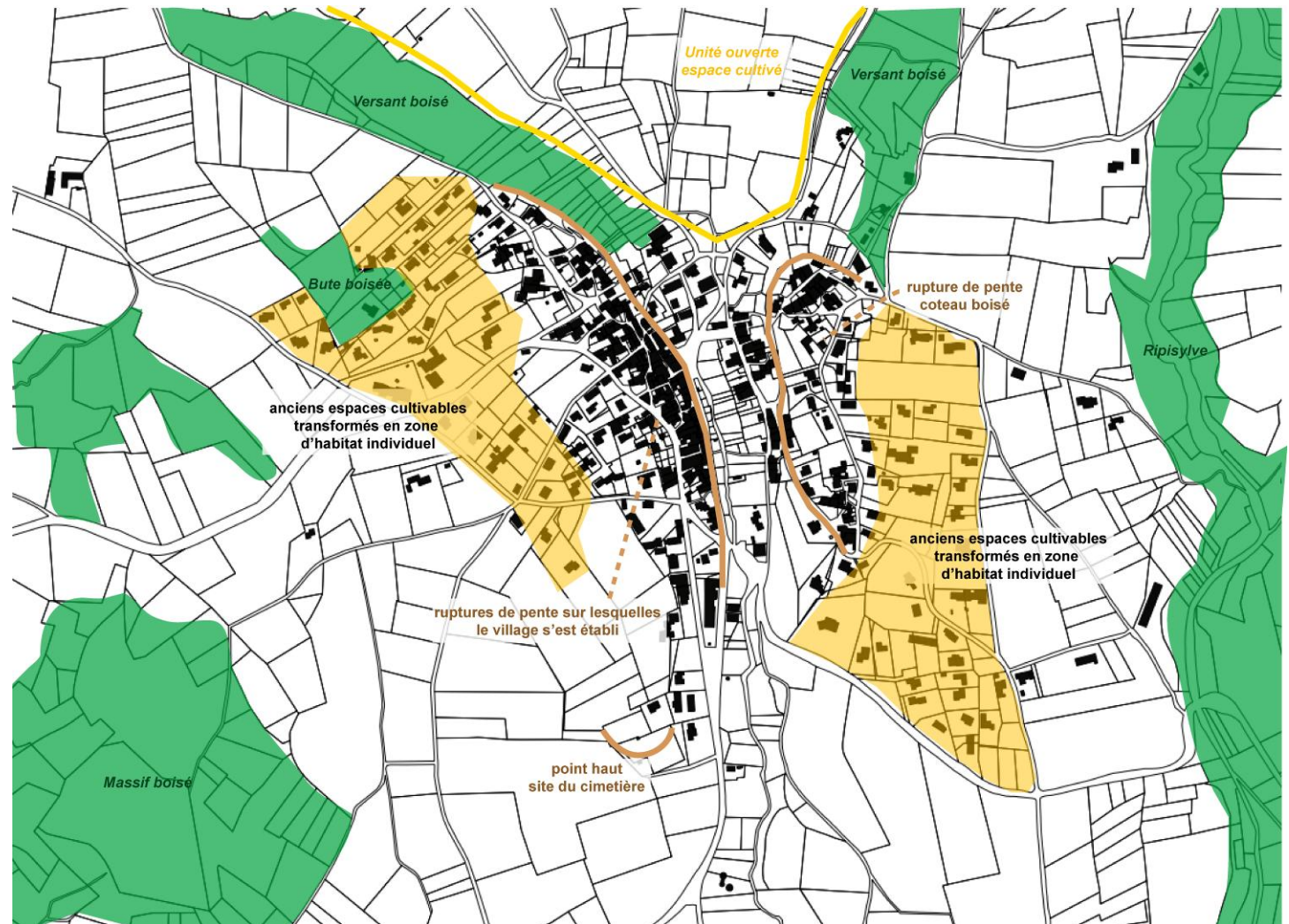
Le ravin qui le traverse.

Les deux versants de celui-ci sur lesquels le bâti est venu s'implanter s'accrochant à la topographie naturelle.

Une rupture de pente à l'Est couverte d'un cordon boisé, et au delà de laquelle un bâti pavillonnaire plus contemporain est venu s'implanter.

Le prolongement au Nord-est et au Nord-ouest des versants bâtis du village qui, très pentus, boisés, s'éloignent l'un de l'autre pour former un cirque cultivé remarquable au pied du massif.

A l'Ouest, un vallon aux pentes assez douces mais dont une partie à l'Est est devenue récemment l'un des quartiers du village.



Le patrimoine bâti et culturel

Les éléments du patrimoine architectural

La commune de Cabrières d'Aigues ne possède sur sa commune aucun édifice classé ou inscrit au registre des Monuments Historiques.

On peut noter cependant un ensemble de monuments qui retrace l'histoire mouvementée de la commune.

Le village a gardé sa disposition originale en deux parties : les quartiers du vieux château (noyau initial) et des Jourdans, accrochés au sommet et sur le versant occidental de l'éperon, font face à la "bourgade" étagée contre la falaise de l'autre côté du vallon de la Gaye dont le fond est couvert de petits jardins. Le caractère rupestre des deux sites a donné naissance à un habitat semi-troglodytique assez dense et bien conservé.

L'architecture s'apparente à celle que l'on rencontre communément dans le département : façades enduites, ouvertures au sud, treilles, calades de rues. Mais on ressent aussi l'influence méridionale de la basse Provence et la proximité d'Aix à l'extérieur du village : les bastides offrent des façades aux nombreuses et larges ouvertures côté sud. Les fermes et demeures sont souvent entourées d'un bosquet d'arbres remarquables.

L'histoire de la présence des Vaudois est encore perceptible à travers les temples présents dans les villages et les traces des vieux villages protestants incendiés en 1545.

De nombreux troglodytes ont été répertoriés, notamment la chapelle St Elzéar.

L'Eglise Paroissiale Notre Dame et Saint Laurent

Fait exceptionnel, cet édifice ne fut pas une église à l'origine mais le moulin à huile banal du village, construit en 1611. Cette année là, la tolérance religieuse règne encore et personne ne s'oppose à ce que les protestants du village utilisent l'étage du pressoir pour y célébrer leur culte.

Cinquante ans plus tard la situation est toute autre, les protestants sont poursuivis et on ordonne alors la destruction du "temple" ; le pressoir, un étage en dessous est épargné. En 1685, lors de l'interdiction du protestantisme, l'afflux des nouveaux convertis rend la vieille église trop exiguë et l'archevêque exige qu'une église neuve soit construite à l'emplacement même de l'ancien lieu de culte hérétique.

Il faut soixante ans pour que la décision soit exécutée, et encore partiellement car les villageois refusent de détruire leur moulin et l'aménagent en chapelle: la salle du pressoir, sans voûte, est allongée d'un cœur dans le rocher, et est prolongée d'un porche couvert surmonté d'un clocher.

La nouvelle église sert jusqu' à la Révolution, puis est convertie en salle du peuple et finit par sombrer dans une douce décrépitude, le village à majorité protestante refusant de l'entretenir.

Restaurée au début du 20ème siècle, quand les tensions religieuses s'émoussent, elle est meurtrie, en 1951, par l'agrandissement de la place qui l'ampute de son porche couvert et l'affuble de sa façade actuelle.

L'ancienne Eglise paroissiale Notre Dame de Toutes Fleurs dite Chapelle Saint-Elzéar

La chapelle haute, contemporaine de la naissance du village, est dédiée à Saint Elzéar depuis la fin du 19ème siècle. L'édifice apparaît presque en même temps que l'agglomération et se bâtit sur une petite plate-forme légèrement en contrebas du château. L'église a conservé son chœur orienté, composé d'une traversée carrée et d'une grande niche creusée dans le rocher.

En 1424, à la veille de la désertion du village, l'église était en excellent état, possédant deux autels latéraux ainsi qu'un clocher garni.

La Fontaine longue



L'église Notre Dame et Saint Laurent



La paroisse fut ensuite désertée et le manque d'entretien et les violences de la guerre de religion provoquèrent la ruine de l'église. Au retour de la paix, les habitants aménagèrent les vestiges en temple. Le vicaire de Cabrières reprit possession de son église dans les années suivantes et fit reconstruire la petite nef voûtée d'arêtes qu'on y voit aujourd'hui, et qui suffisait largement à accueillir les quelques familles catholiques du lieu.

Après l'abjuration forcée des protestants en 1685, la paroisse devint trop petite et l'archevêque réclama son remplacement par un édifice plus vaste et mieux situé. C'est ainsi que près d'un siècle plus tard, l'ancien moulin à huile communal devint sanctuaire paroissial et la vieille église désaffectée, fut vendue à un particulier et transformée en habitation.

Racheté à la fin du 19^{ème} siècle par le duc de Sabran, l'édifice a été rendu au culte et consacré à saint Elzéar, ancien seigneur de Cabrières et ancêtre du duc.

Telle qu'elle se présente, avec sa rudesse et la vigueur de ses formes, l'église Notre Dame de Toutes Fleurs est sans doute l'un des troglodytes les plus aboutis du pays d'Aigues et un exemple unique d'architecture religieuse de cette ampleur en Provence occidentale.

Le Temple

Le culte protestant, rétabli à Cabrières en 1796, fut d'abord assuré dans une maison particulière. En 1812, les communes de Cabrières d'Aigues, la Motte d'Aigues et Saint Martin de la Brasque se groupèrent pour édifier un lieu de culte commun à la Motte d'Aigues.

Mais cet édifice devint rapidement insuffisant et les habitants de Cabrières décidèrent de faire bâtir leur propre temple dans le village. Un premier projet, établi en 1837 par Dautane, commissaire voyer de l'arrondissement, fut jugé insuffisant et trop coûteux. Un second plan, dressé par l'architecte départemental Renaux, reçut l'agrément du conseil municipal, mais sa réalisation fut retardée par la violente controverse qui opposa entre eux les habitants au sujet de l'emplacement de l'édifice. Adjugés en 1847 à l'entrepreneur Chaffard, les travaux furent achevés en 1849 : deux corps de bâtiments très simples, disposés en équerre, contenant l'un, la grande salle plafonnée du temple avec la sacristie, et l'autre, l'habitation du pasteur. Des deux projets successifs de clochers élaborés en 1863 et 1866, seul le second a été réalisé.

Le Château

De l'ancien château seigneurial de Cabrières, construit probablement à l'époque de la naissance du village et tombé en ruine au 15^{ème} siècle, on ne possède que trois mentions d'existence et un pan de mur épais, en appareil de moellons assisés, auquel est adossée une des maisons du vieux château.

Un patrimoine rural

Au-delà de l'habitat, il existe un ensemble d'édifices qui, par leurs fonctions et leurs usages, participent à l'organisation de l'espace communautaire. Les fontaines et les lavoirs, mais aussi les chapelles, les moulins à eau et à traction animale, les pigeonniers, les tombeaux, les puits... sont intimement liés aux pratiques sociales et économiques qui évoluent au fil des générations.

Jusqu'à présent peu étudiés, ces « petits » édifices du patrimoine jouent un rôle important dans la mémoire collective.

Reconnus de tous comme des témoins de notre culture, ils sont devenus des éléments caractéristiques de nos paysages actuels dont il faut tenir compte.

Le village compte notamment 7 fontaines : la fontaine de la place, la fontaine du pont, la fontaine de la Gaye, la petite fontaine, la fontaine du château, la fontaine longue, et la fontaine de la turinette.

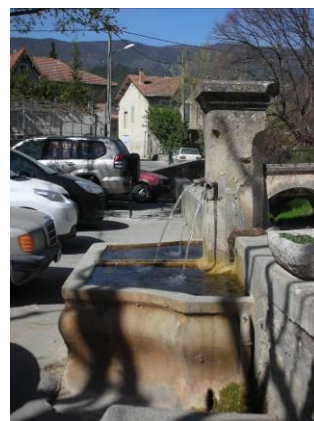
La chapelle St Elzéar



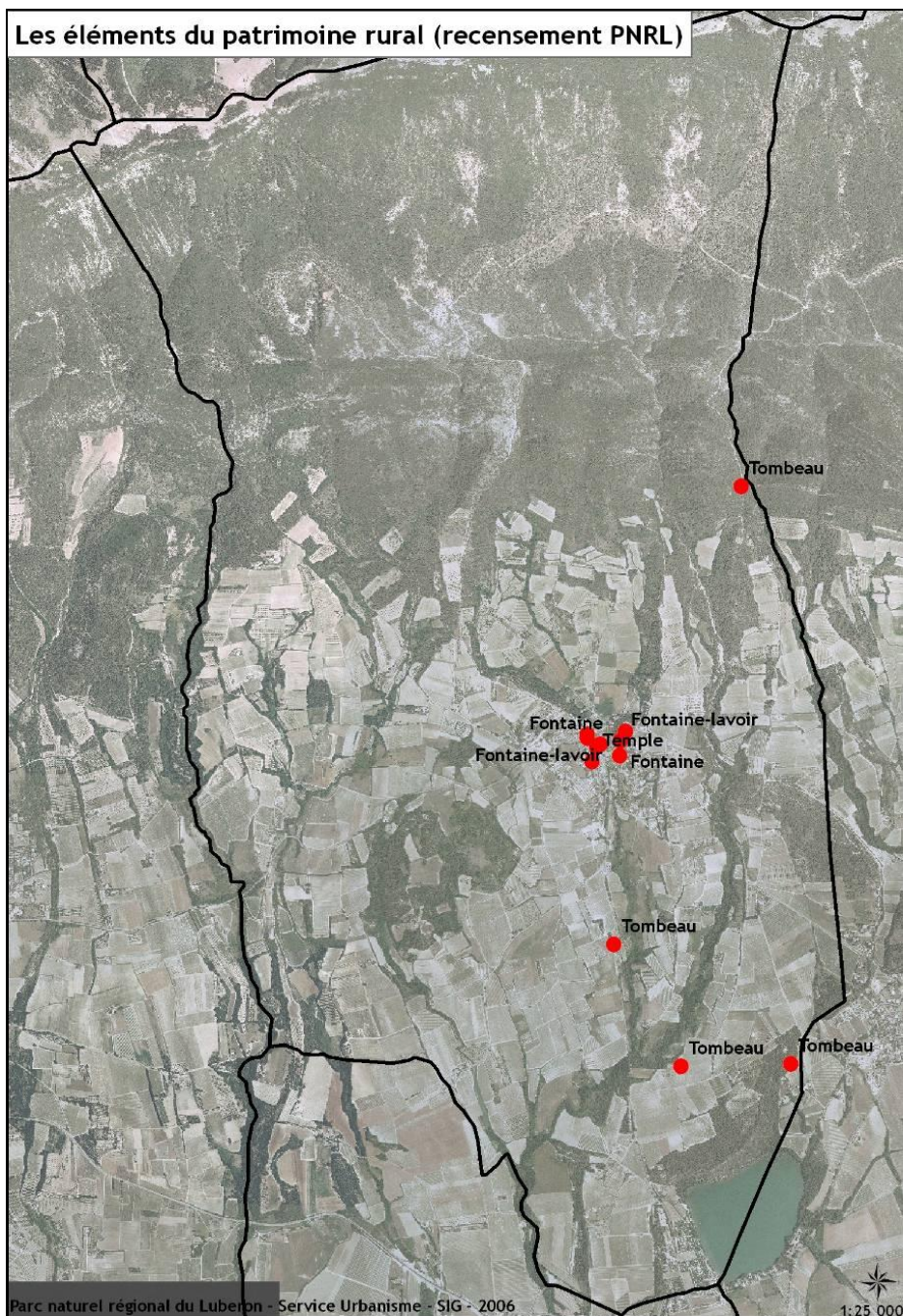
Le Temple



Fontaine de la place



C'est le cas également des structures végétales qui font partie de ce patrimoine rural : un bel alignement de platanes structure l'entrée sud du village de Cabrières. Notons également de fréquents murs de pierre qui délimitent les jardins potagers.



Le bâti ancien lié à l'exploitation agricole : de nombreux cabanons témoins d'une activité dynamique

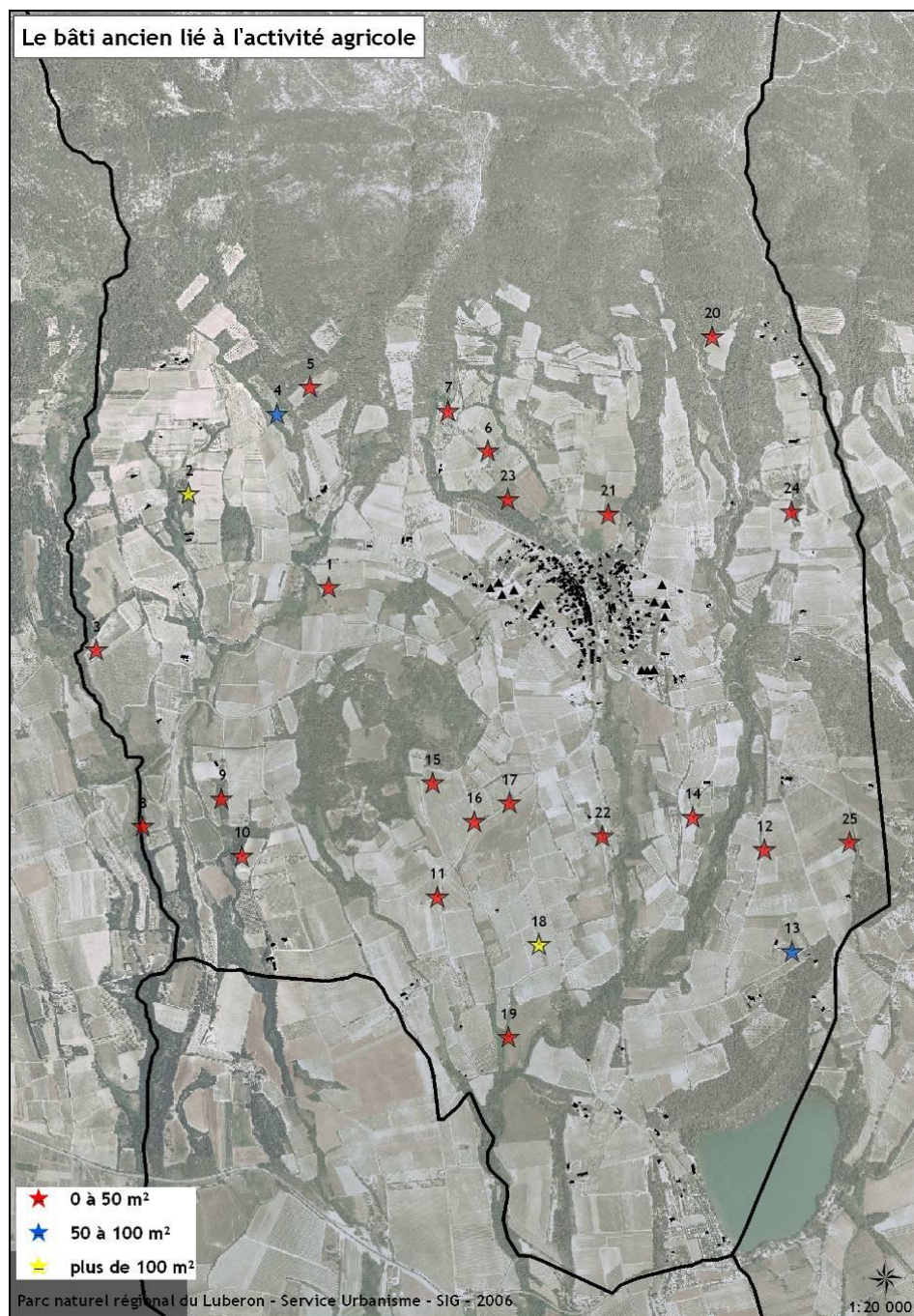
Outre les bastides et les bastidons, dont la majeure partie a été rénovée et revendue à des particuliers, et ne sont alors plus liés et nécessaires à l'exploitation agricole, la commune compte une bonne vingtaine de cabanons qui, à terme, poseront un problème de requalification.

Ces cabanons font partie intégrante du paysage et de la campagne de Cabrières. Isolé au milieu du parcellaire de vigne ou au milieu d'un champ, le cabanon est l'annexe indispensable à la vie agricole, servant d'abri temporaire, au stockage des outils et des produits, mais aussi de logement transitoire.





Sa construction reste simple (en pierres maçonnées au mortier de chaux), tout comme son volume (à partir d'un plan rectangulaire d'une dizaine de mètres carrés). Parfois, il possède un étage accessible du bancou supérieur et sa toiture est en tuiles rondes à deux pentes. Très souvent, une citerne ou un puits est intégré ou tout proche.





De nos jours, le cabanon a perdu de son utilité : il est souvent abandonné ou alors restauré dans ses volumes, ou pour certains d'entre eux, aménagés en résidence secondaire, sans avoir forcément conservé le cachet d'autrefois.....





Ces cabanons ont fait l'objet d'un inventaire permettant de mesurer l'intérêt architectural et patrimonial, de constater les usages, les évolutions.... ce, afin de définir des règles permettant de les préserver, les valoriser ou les faire « évoluer ».











Un inventaire précis du bâti en zone agricole a permis d'élaborer une typologie des diverses constructions, et de les classer de manière à réfléchir précisément sur leur évolution en fonction de divers critères (le tableau est à mettre en relation avec la cartographie précédente).





N° du cabanon	Type	Photographie	Superficie	Etat général
1	Cabanon Outillage		23 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...)
2	Cabanon Habitation		105 m ²	Etat moyen En cours de transformation
3	Cabanon Outillage		18 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...)
4	Cabanon Habitation		90 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...) Rez de chaussée + 1 étage



N° du cabanon	Type	Photographie	Superficie	Etat général
5	Cabanon Outillage		40 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...)
6	Cabanon Habitation		22 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...) Rez de chaussée + 1 étage
7	Cabanon Outillage		12 m ²	Mauvais état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, mais en mauvais état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...)
8	Cabanon Outillage		45 m ²	Mauvais état Essentiel des murs, absence de toit, ouvertures apparentes mais dégradées

N° du cabanon	Type	Photographie	Superficie	Etat général
9	Cabanon Outillage		8 m ²	Mauvais état Essentiel des murs, absence de toit, ouvertures apparentes mais dégradées
10	Cabanon Habitation		50 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...) Rez de chaussée
11	Cabanon Outillage		46 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...)
12	Cabanon Outillage		16 m ²	Mauvais état Essentiel des murs, absence partielle de toit, ouvertures apparentes mais dégradées

N° du cabanon	Type	Photographie	Superficie	Etat général
13	Cabanon Habitation		76 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...) Rez de chaussée + 1 étage
14	Cabanon Outillage		24 m ²	Mauvais état Essentiel des murs, absence partielle de toit, façades hétéroclites
15	Cabanon Outillage		25 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...)
16	Cabanon Outillage		31 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...)

N° du cabanon	Type	Photographie	Superficie	Etat général
17	Cabanon Outillage		30 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...)
18	Cabanon Habitation		103 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...) Rez de chaussée + 1 étage
19	Cabanon Habitation		50 m ²	Etat dégradé Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...)
20	Cabanon Outillage		36 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...)

N° du cabanon	Type	Photographie	Superficie	Etat général
21	Cabanon d'agrément		24 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...) Rez de chaussée + 1 étage
22	Cabanon Hangar		19 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...)
23	Cabanon Outillage		9 m ²	Mauvais état Essentiel des murs, absence partielle de toit, ouvertures apparentes mais dégradées
24	Cabanon		36 m ²	Bon état Totalité des volumes et des éléments architecturaux, parfait état de conservation (murs, toit en pente, ouvertures, génoises, pignons...)

N° du cabanon	Type	Photographie	Superficie	Etat général
25	Cabanon Hangar		35 m ²	Etat moyen Totalité des volumes et des éléments architecturaux, bon état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...)
26	Cabanon Hangar		125 m ²	Etat moyen Totalité des volumes et des éléments architecturaux, bon état de conservation (murs, toit, ouvertures, génoises, pignons...)

Typologie :

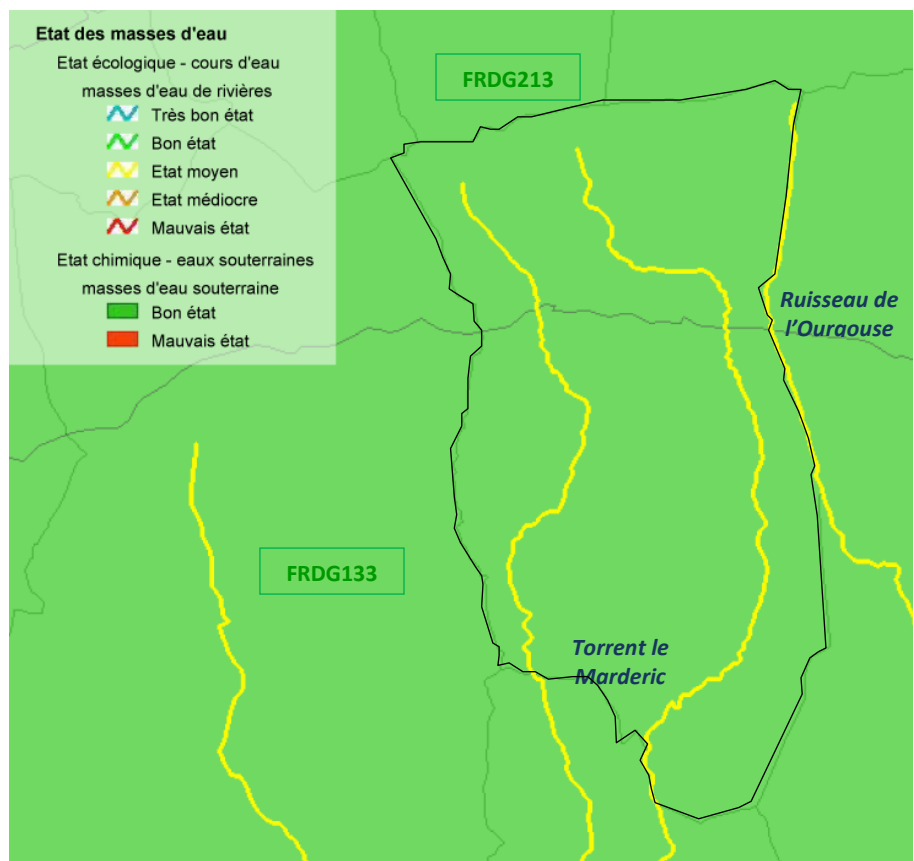
- Cabanon Outillage : des cabanons de petite taille essentiellement destinés à ranger les outils liés aux travaux agricoles
- Cabanon Habitation : des cabanons de taille moyenne ou de grande taille qui sont ou peuvent être transformés en habitation
- Cabanon d'agrément : un cabanon de petite taille occupé de manière occasionnelle
- Cabanon Hangar : des cabanons plus grands que les cabanons outillage mais à destination identique

POLLUTIONS, NUISANCES ET RISQUES

Qualité des eaux

Etat des masses d'eau

Source : DREAL PACA



Qualité des eaux superficielles

La commune est traversée par deux cours d'eau faisant l'objet d'une surveillance de la qualité des milieux dans le cadre du SDAGE. Ils sont identifiés par le code national des masses d'eau de la manière suivante :

- Sous bassin versant Basse Durance - FRDR 11948 torrent le Marderic
- Sous bassin versant de l'Eze - FRDR 11582 ruisseau de l'Ourgouse

Le cours d'eau du Marderic possède plusieurs affluents dont deux sont situés sur la commune de Cabrières avant de jeter à l'aval dans la Durance après avoir traversé les territoires d'Ansois et de Villelaure.

Quant au ruisseau de l'Ourgouse il est l'un des affluents de l'Eze qui s'écoule entre la Tour d'Aigues et Pertuis avant de rejoindre la Durance.

Etat des cours d'eau superficiels sur la commune d'Hères

Source : eaufrance RMC

Cours d'eau	Etat en 2009		Objectif de bon état en 2015	
	Etat écologique	Etat chimique	Etat écologique	Etat chimique
Torrent le Marderic	moyen	/	2021	2015
Ruisseau de l'Ourgouse	moyen	/	2021	2021

Les deux cours d'eau contrôlés pour leur état écologique présentent un état moyen en 2009 en raison de pollutions domestiques. L'état chimique n'est pas connu.

Qualité des eaux souterraines

La commune est incluse au sein des masses d'eau souterraine suivante :

- FRDG133 Calcaires montagne du Luberon
- FRDG213 Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires du bassin versant de la Durance

Etat des masses d'eau souterraines sur la commune d'Hères

Source : eaufrance RMC

Masse d'eau	Etat en 2009		Objectif de bon état en 2015	
	Etat quantitatif	Etat chimique	Etat quantitatif	Etat chimique
Calcaires montagne du Luberon	bon	bon	2015	2015
Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires du bassin versant de la Durance	bon	bon	2015	2015

En 2009 elles sont identifiées comme ayant un bon état chimique ainsi qu'un bon état quantitatif. L'objectif de bon état a été atteint et doit être maintenu. Ces masses d'eau ne font donc pas l'objet d'un programme de mesures.

En revanche, les masses d'eau de la Durance situées en aval sont en mauvais état. La rivière de la Durance possède un état écologique médiocre malgré un bon état quantitatif. Concernant la masse d'eau souterraine des alluvions de la Durance aval et moyenne (FRDG302), elle possède un mauvais état chimique et toujours un bon état quantitatif.

La multitude d'affluents de la Durance participent à l'aggravation de son état général. L'objectif de bon état pour les cours d'eau de Cabrières d'Aigues sont ainsi un enjeu à l'échelle du territoire communal ainsi qu'à une échelle plus globale de fonctionnement écologique.

Programme de mesures du SDAGE

Le SDAGE Rhône Méditerranée a mis en place un programme de mesures pour la période 2010-2015 afin d'atteindre les objectifs environnementaux. Les sous bassins versants de la Basse Durance DU-13-04 et de l'Eze DU-13-10 possède chacun un programme de mesures (voir tableau ci-après).

Programme de mesures 2010-2015 - SDAGE

Source : eau RMC

DU_13_04 Basse Durance

Problème à traiter : Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses

Mesures :

- 5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)
- 5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)

Problème à traiter : Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques

Mesures :

- 5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux

Problème à traiter : Pollution par les pesticides

Mesures :

- 5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

Problème à traiter : Dégradation morphologique

Mesures :

- 3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel
- 3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve

Problème à traiter : Problème de transport sédimentaire

Mesures :

- 3C03 Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes
- 3C09 Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide
- 3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire

Problème à traiter : Altération de la continuité biologique

Mesures :

- 3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison
- 3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison

Problème à traiter : Menace sur le maintien de la biodiversité

Mesures :

- 6A02 Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives

Problème à traiter : Déséquilibre quantitatif

Mesures :

- 3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau
- 3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements
- 3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation

DU_13_10 Eze

Problème à traiter : Gestion locale à instaurer ou développer

Mesures :

- 1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée

Problème à traiter : Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses

Mesures :

- 5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires
- 5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)

Problème à traiter : Dégradation morphologique

Mesures :

- 3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve
- 3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés

Problème à traiter : Déséquilibre quantitatif

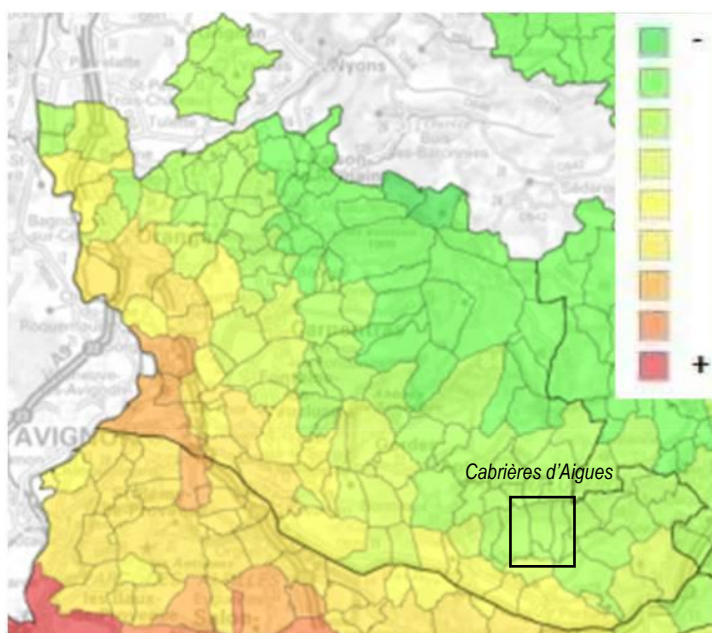
Mesures :

- 3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes

Qualité de l'air

Qualité de l'air dans le Vaucluse

La qualité de l'air en région PACA est surveillée par le réseau des stations de mesures de l'association AIRPACA.



Indice global par commune – Indicateur combiné des concentrations des 3 polluants (NO₂, PM 10 et O₃).

source : Air PACA

La commune de Cabrières d'Aigues ne disposant pas de station de mesure sur son territoire, la qualité de l'air sera donc estimée sur la synthèse de la qualité de l'air dans le Vaucluse en 2012.

Population exposée à la pollution de l'air

En 2011 dans le Vaucluse, on estimait que moins de 1 % de la population est soumise au risque de dépassement de la valeur limite en NO₂ et environ 1 % de la population soumise au risque de dépassement de la valeur limite en PM 10. La population concernée par ces risques réside principalement dans l'agglomération d'Avignon et proche des grands axes de circulation.

En ce qui concerne l'ozone, c'est toute la population du Vaucluse qui est exposée au risque de dépassement de la valeur cible.

Répartition des émissions de polluants

La répartition des émissions par secteur d'activité est variable en fonction des polluants. Elle dépend sensiblement des spécificités du territoire et de ses activités.

Le secteur du transport routier est majoritairement à l'origine des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) (70 %). Il est aussi le principal émetteur de benzène (C₆H₆) (49 %) et joue un rôle non négligeable dans les émissions de cadmium (Cd) et de monoxyde d'azote (CO) (respectivement 42 % et 34 %).

Le résidentiel / tertiaire est le principal émetteur (75 % des émissions départementales) de benzo(a)pyrène (B(a)P), principalement issu du chauffage au bois. Ce secteur joue un rôle prépondérant dans les émissions de particules, notamment les plus fines (PM 2,5) avec 43 %.

Le secteur industriel est relativement peu présent sur le Vaucluse par rapport à la région. Il contribue principalement aux émissions de métaux lourds (Ni – 79 %, As – 85 %, Cd – 43 % et Pb – 55 %) et de SO₂ (49 %).

Le secteur agriculture, sylviculture et nature est le principal émetteur de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) avec 74 %. Ces émissions sont principalement induites par la végétation locale (terpène).

Les émissions de particules PM 10 ont des sources plus diverses avec des contributions assez homogènes entre quatre secteurs : transport routier, résidentiel / tertiaire, agriculture / sylviculture et nature et l'industrie.

Bilan de la qualité de l'air dans le Vaucluse en 2012

La qualité de l'air a été moyenne à médiocre presque un jour sur deux (45 % du temps). Les valeurs réglementaires en dioxyde d'azote et en particules fines PM 10 sont dépassées à proximité des grands axes routiers. Elles sont respectées en milieu urbain.

La pollution chronique à l'ozone pendant l'été 2012 a été l'une des plus faibles de ces dix dernières années, mais elle reste supérieure à la valeur cible sur la quasi-totalité des sites. En ce qui concerne les autres polluants, les niveaux en benzène, métaux lourds et benzo(a)pyrène restent nettement inférieurs aux valeurs réglementaires sur le Vaucluse.

Qualité de l'air à l'échelle communale

Les sources de pollution de l'air sont principalement liées aux infrastructures de transport et aux grandes agglomérations. Le territoire communal se trouve éloigné de ce type de pollutions.

Les pollutions locales sont ainsi produites principalement par le résidentiel et dans une moindre mesure par le transport sur le réseau départemental ou par les activités agricoles. Ces pollutions restent néanmoins assez mesurées.

La qualité de l'air au niveau communal peu être qualifiée d'assez bonne au regard de l'indice global estimé sur le département de Vaucluse.

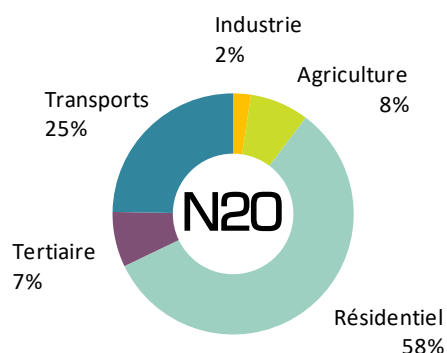
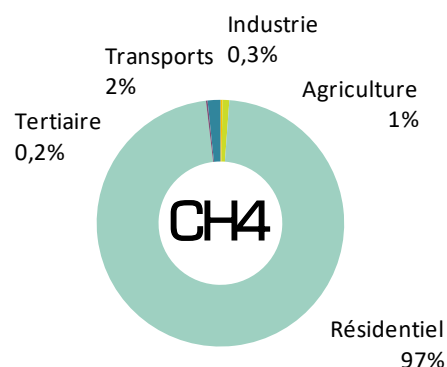
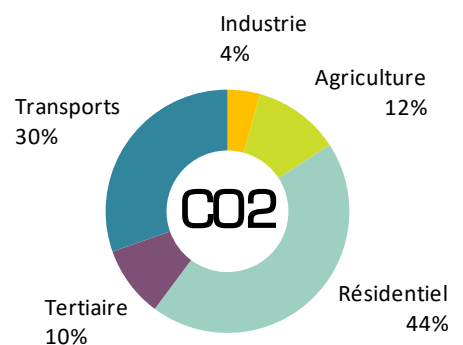
Emissions de Gaz à Effet de Serre

Evolution des émissions de GES de Cabrières d'Aigues selon les secteurs

Source : Energ'Air Provence-Alpes-Côte-d'Azur

	Secteur	CO2 induit t/an	CH4 kg/an	N2O kg/an
2004	Industrie	17,75	1,44	0,75
	Agriculture	574,71	43,12	113,8
	Résidentiel	754,15	1508,65	33,26
	Tertiaire	128,96	13,05	3,24
	Transports	687,54	65,39	16,45
TOTAL		2 163,11	1 631,65	167,50
2010	Industrie	87,12	4,31	1,58
	Agriculture	232,61	14,05	5,27
	Résidentiel	897,72	1545,31	38,34
	Tertiaire	190,98	3,46	4,92
	Transports	614,62	26,42	16,47
TOTAL		2 023,05	1 593,55	66,58
EVOLUTION		-140,06	-38,10	-100,92
		-6%	-2%	60%

Répartition des émissions de GES en 2010



Entre 2004 et 2010, la commune de Cabrières d'Aigues a connu une baisse de ses émissions de Gaz à Effet de Serre :

- -6% d'émissions de dioxyde de carbone (CO2) induit ;
- - 2% d'émissions de méthane (CH4) ;
- - 60 % d'émissions de protoxyde d'azote (N2O)

La majeure partie des émissions de GES a pour origine le résidentiel, suivi des transports.

De part sa démographie et ses activités économiques mesurées, la commune de Cabrières n'est pas fortement émettrice de Gaz à effet de serre.

Plans et programmes d'actions

Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE)

Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE), approuvé par le Préfet de la Région PACA (arrêté du 17 juillet 2013), vient en remplacement du Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) pour le volet Air. Il a pour objectif la définition de grandes orientations à échéance 2020 concernant la lutte contre la pollution atmosphérique et

l'adaptation au changement climatique en matière de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction des gaz à effet de serre.

Parmi les orientations spécifiques du SRCAE, les orientations concernant la qualité de l'air sont les suivantes :

- AIR1– Réduire les émissions de composés organiques volatils précurseurs de l'ozone afin de limiter le nombre et l'intensité des épisodes de pollution à l'ozone
- AIR2– Améliorer les connaissances sur l'origine des phénomènes de pollution atmosphérique et l'efficacité des actions envisageables
- AIR3– Faire respecter la réglementation vis-à-vis du brûlage à l'air libre
- AIR4– Informer sur les moyens et les actions dont chacun dispose à son échelle pour réduire les émissions de polluants atmosphériques ou éviter une surexposition à des niveaux de concentrations trop importants
- AIR5– Mettre en œuvre, aux échelles adaptées, des programmes d'actions dans les zones soumises à de forts risques de dépassements ou à des dépassements avérés des niveaux réglementaires de concentrations de polluants (particules fines, oxydes d'azote)
- AIR6– Conduire, dans les agglomérations touchées par une qualité de l'air dégradée, une réflexion globale et systématique sur les possibilités de mise en œuvre des mesures du plan d'urgence de la qualité de l'air notamment dans le domaine des transports
- AIR7- Dans le cadre de l'implantation de nouveaux projets, mettre l'accent sur l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles et le suivi de Bonnes Pratiques environnementales, en particulier dans les zones sensibles d'un point de vue qualité de l'air.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du Vaucluse

Issu de la loi sur l'air, le Plan de Protection de l'Atmosphère définit les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.

Le PPA du Vaucluse a été révisé et approuvé en avril 2014 par le Préfet de région. Il vise à mettre en œuvre les orientations définies par le SRCAE. A l'échelle du Vaucluse, le périmètre d'intervention du PPA se situe autour de l'agglomération d'Avignon et la commune de Cabrières d'Aigues ne fait donc pas partie de ce périmètre.

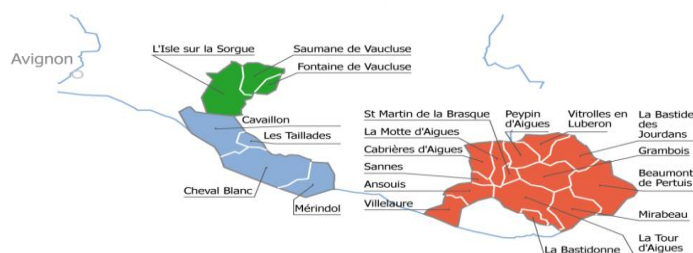
Déchets

La collecte des déchets

Sur la commune, les ordures ménagères sont collectées 3 fois par semaine. La collecte sélective est également en place sur le territoire au travers de Points d'Apport Volontaire (PAV), collectés 1 fois par semaine. Ils sont localisés au niveau de la Cave coopérative, sur la Place du 8 mai et dans le quartier des Grès.

La gestion des déchets

Le ramassage est effectué par la Communauté Territoriale Cotelub qui regroupe toutes les communes du canton excepté Pertuis. Celle-ci adhère au SIECEUTOM, Syndicat de traitement des ordures ménagères exploitant l'usine de compostage de Cavaillon et regroupant 21 communes soit environ 70 000 habitants.



Les déchets collectés sur la commune de Cabrières d'Aigues sont acheminés par la Communauté Territoriale Cotelub au centre de transfert de Pertuis. Pris en charge par le SIECEUTOM (Syndicat auquel Cotelub a délégué la compétence traitement), ces déchets sont ensuite acheminés au centre d'enfouissement dit du « Jas de Rhône » (SITA Méditerranée). Cette solution est provisoire car le SIECEUTOM a pour objectif la création d'une

usine de compostage afin de permettre une valorisation des déchets (stade actuel du projet : recherche de terrains).

Pour la gestion des collectes du tri sélectif, Cotelub a choisi la société PAPREC pour assurer le ramassage, la valorisation et le recyclage des déchets du territoire.

La communauté de commune envisage de créer un centre d'apport volontaire pour son secteur géographique car la déchetterie de Pertuis arrive à saturation.

Quantification des déchets

Les déchets de la Communauté Territoriale Sud Luberon en 2013

Source : Sinoe déchets

Déchets Ménagers et Assimilés DMA 390 kg/hab/an		
Déchets Occasionnels DO 19 kg/hab/an	Déchets de routine OMA 371 kg/hab/an	
	Ordures Ménagères Résiduelles OMR 317 kg/hab/an <i>Mode de traitement principal : valorisation énergétique</i>	Déchets de Collecte Sélective CS 54 kg/hab/an

Orientation des DMA : 15 % vers le recyclage matière et organique - 85 % vers l'incinération et le stockage

Evolution de la production de déchets

2013	390 kg/hab/an
2010	402 kg/hab/an
2007	409 kg/hab/an
2005	410 kg/hab/an

Les déchets collectés se sont réduits sur le territoire de la Communauté de Communes par rapport à 2005 avec une baisse de -5%.

Nuisances

Nuisances sonores

Classement sonores des infrastructures

La commune est desservie par la D9 qui relie Cabrières d'Aigues à Pertuis ainsi que par la D189/120 qui traverse le territoire d'est en ouest pour relier La Motte d'Aigues et Cucuron. Bien que ces voies traversent le village elles ne subissent pas une très grande fréquentation.

La commune n'est donc pas soumise à classement sonore pour ses voies de circulation.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

La réalisation d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) répond aux objectifs de la Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Le département du Vaucluse a réalisé un PPBE approuvé en juillet 2013. Ce document permet d'identifier les sources de nuisances sonores, de les analyser et de proposer des mesures afin de réduire ces nuisances.

La commune de Cabrières d'Aigues ne possède pas d'infrastructures routières concernées par la Directive Européenne.

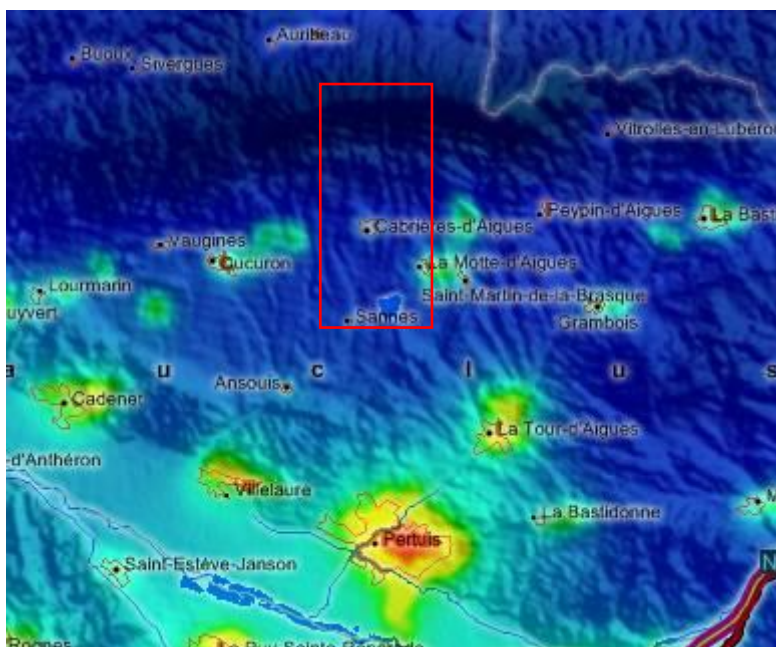
Pollution lumineuse

La pollution lumineuse désigne la dégradation de l'environnement nocturne par émission de lumière artificielle entraînant des impacts importants sur les écosystèmes (faune et flore) et sur la santé humaine suite à l'artificialisation de la nuit. Les conséquences de la pollution lumineuse sont multiples :

- dégradation de la santé et du confort des habitants par l'augmentation de lumière intrusive,
- éblouissement des usagers de la route par des éclairages surpuissants,
- morcellement des habitats naturels et rupture du continuum paysager et biologique,
- perturbation des rythmes de vie des espèces, notamment de l'avifaune et des espèces nocturnes,
- déséquilibre global de la chaîne alimentaire, etc.

Carte de la pollution lumineuse

Source : association Avex



Grâce à sa situation géographique avantageuse et son éloignement avec les grandes agglomérations (Aix-Marseille / Avignon), la commune de Cabrières d'Aigues est préservée de la pollution lumineuse.

Risques

Les risques naturels

Le risque inondation

- Un risque présent sur l'ensemble du territoire

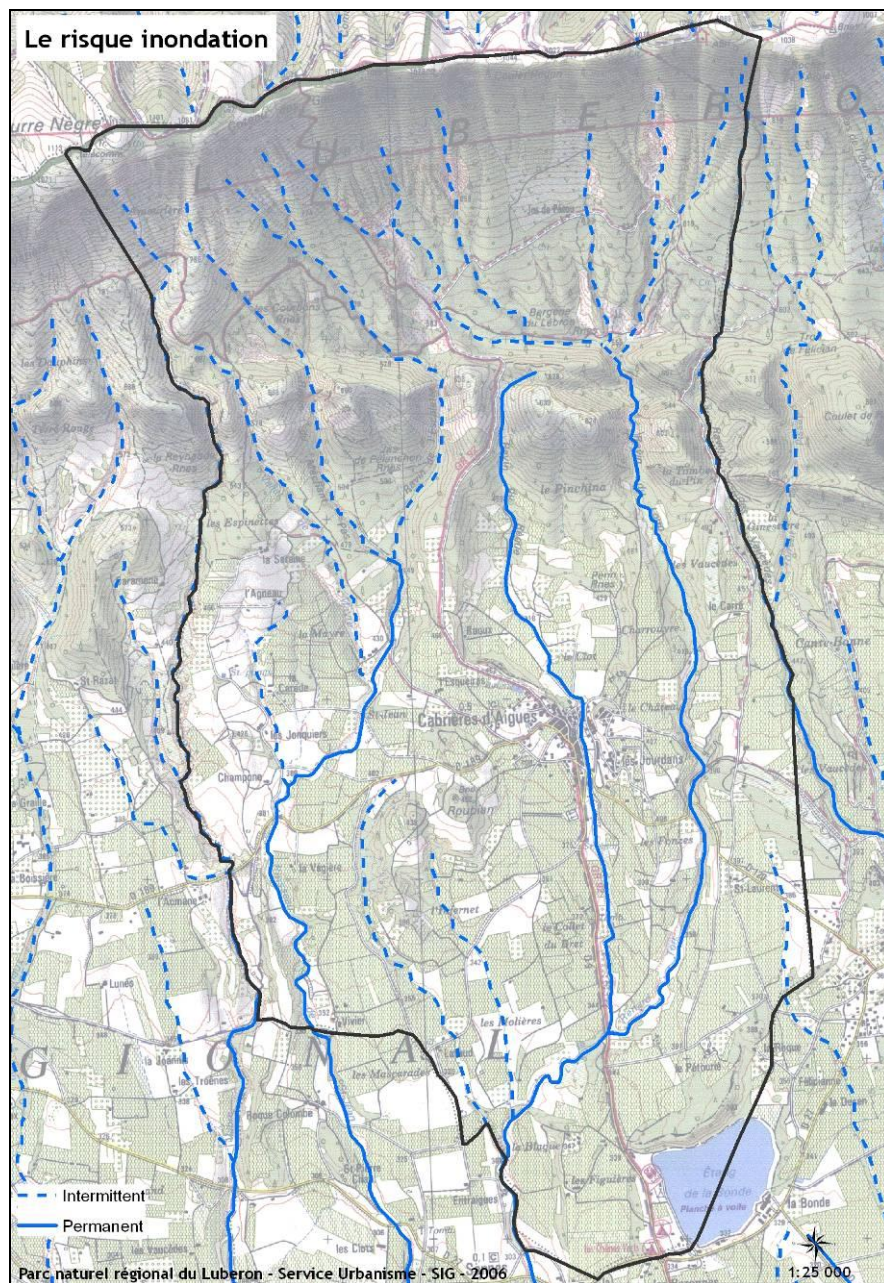
La commune de Cabrières d'Aigues est située à l'amont du bassin versant du Marderic, affluent rive droite de la Durance qu'il rejoint sur la commune de Cadenet.

Le flanc Sud du Grand Luberon est drainé par des ravins à écoulement sporadique, ne possédant pas de lit majeur. Ce dernier apparaît véritablement au débouché des cluses qui entaillent le crêt méridional sur les collines dominant le piémont, situées immédiatement au Nord de Cabrières.

Le Marderic et ses principaux affluents présentent un caractère torrentiel particulièrement marqué ; leurs crues, soudaines et brutales peuvent être particulièrement dévastatrices, comme l'ont rappelé les événements récents de 1993 et 1994 et plus anciennement la crue d'août 1986, sans revenir sur celle de 1925.

L'ensemble du versant occupé par la forêt communale est entaillé de vallons d'axes Nord-sud, dont le lit est en général à sec. Aucune source n'est mentionnée. Dans cet ensemble calcaire, la circulation de l'eau est essentiellement souterraine : l'eau de surface s'infiltré dans les fracturations du calcaire et alimente le réseau souterrain. C'est seulement lors des violentes averses de mi saison que l'eau coule en surface, dans tous les

ravins. Ces rivières temporaires peuvent atteindre rapidement des débits importants, et sont des sources d'érosion du sol dans les marnes



▪ L'Atlas des Zones Inondables (AZI)

L'Atlas des zones inondable est un document de connaissance des phénomènes d'inondations susceptibles de se produire par débordement d'un cours d'eau.

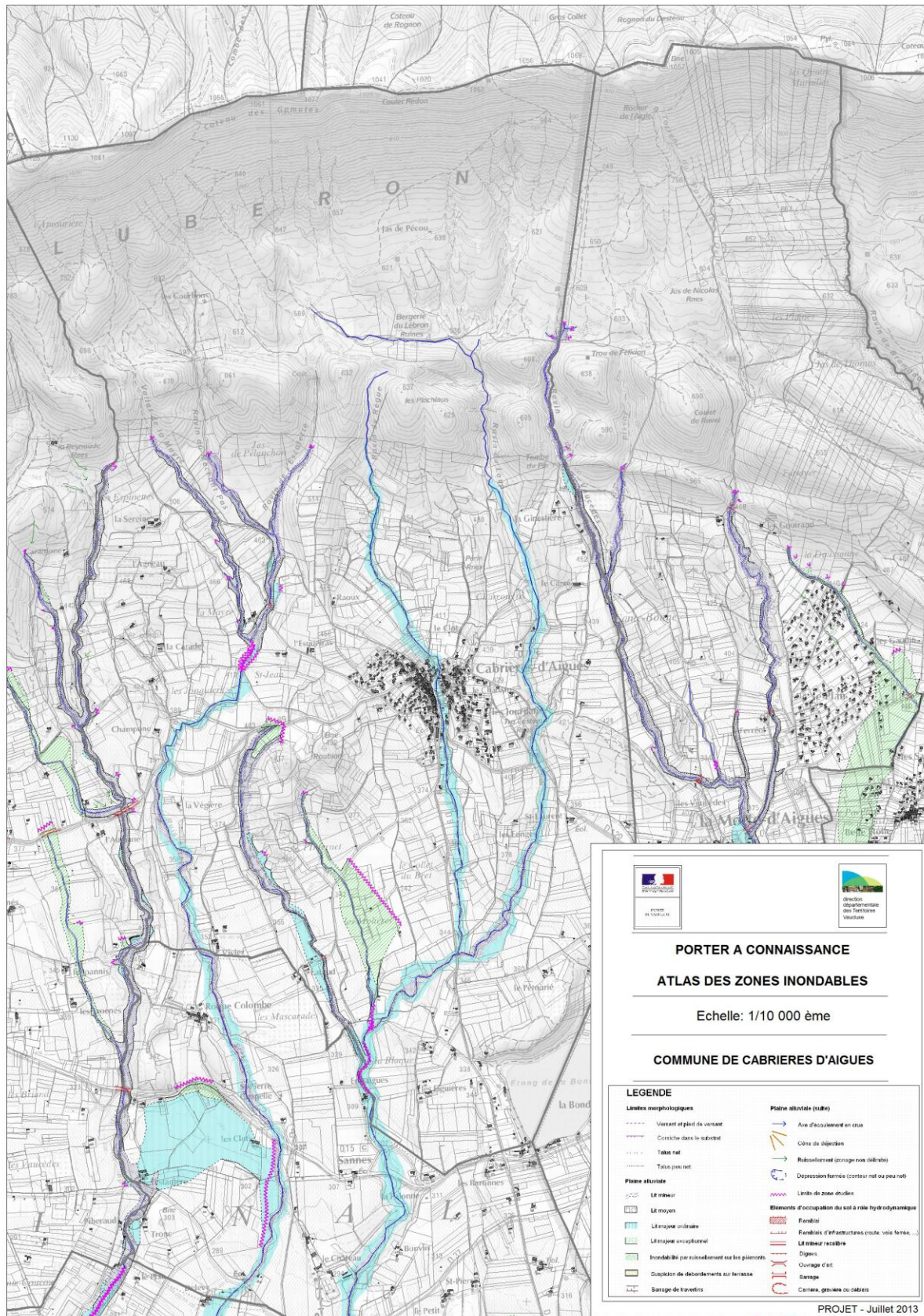
La méthode utilisée pour délimiter les zones inondables est la méthode dite "hydrogéomorphologique" qui étudie le fonctionnement naturel des cours d'eau en analysant la structure des vallées.

Les espaces identifiés sont potentiellement inondables, en l'état naturel du cours d'eau, avec des intensités plus ou moins importantes suivant la zone concernée.

Le **lit mineur** du cours est le lit fonctionnel occupé par le cours d'eau de manière permanente dans le cas d'un cours d'eau toujours en eau, ou bien temporaire dans le cas d'un cours d'eau saisonnier.

Le **lit moyen** correspond à l'espace occupé par le cours d'eau lors d'une crue courante.

Le **lit majeur** est la zone d'expansion de crue en cas de crue exceptionnelle.



Le risque inondation sur le Ravin du Règue

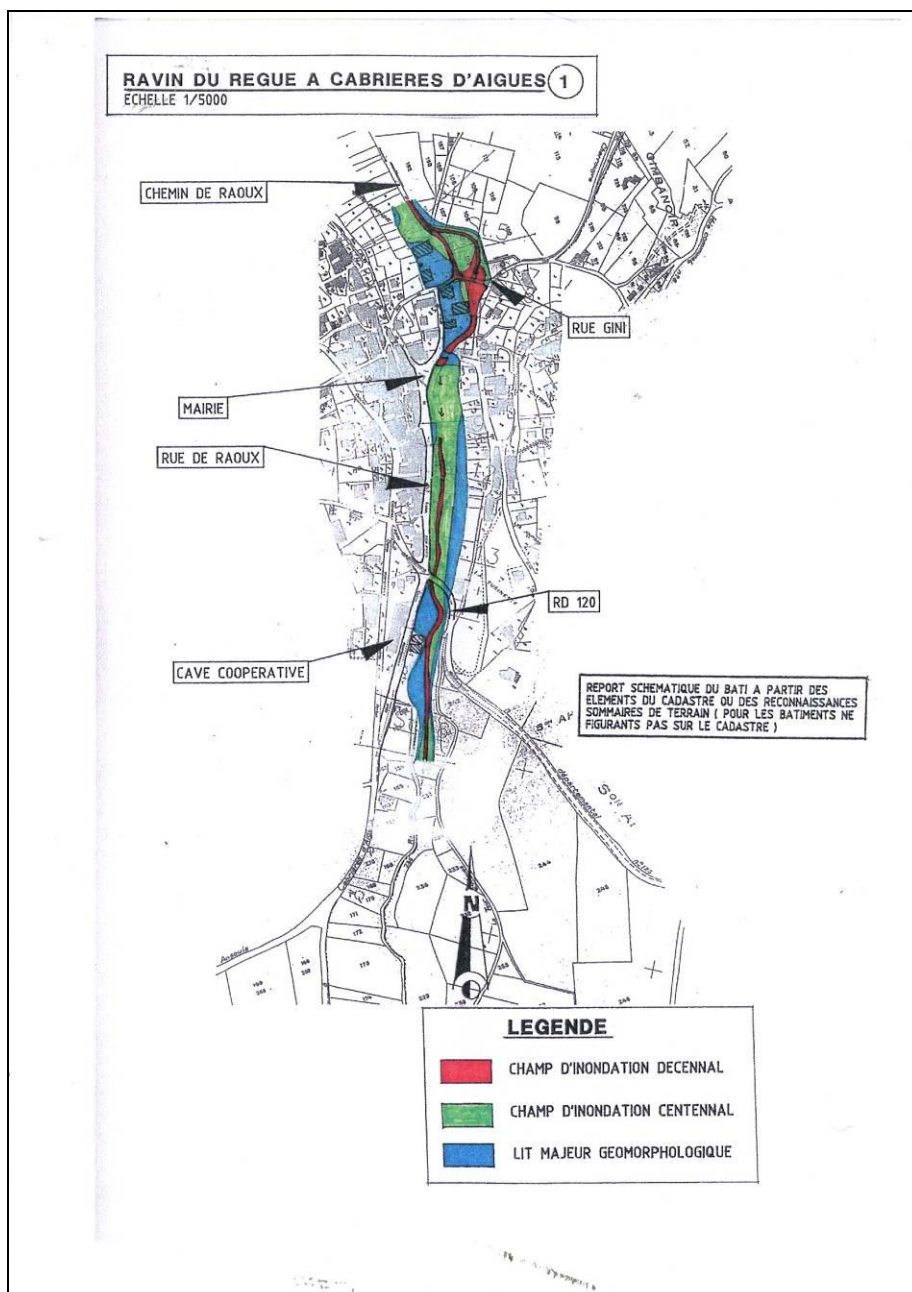
Pour la crue décennale, le ravin du Règue ne déborde pas excepté sur le secteur amont où les débordements du ravin empruntent et sont canalisés par la voie communale n°1 dite de Raoux. Ils rejoignent les écoulements du cours d'eau au niveau de la rue Gimbanoir, par laquelle ils sur versent pour rejoindre ensuite le cours d'eau à nouveau à ciel ouvert à l'aval.

Pour la crue centennale, les débordements sur ce secteur amont se généralisent et s'étendent un peu plus, surtout côté rive droite. En rive gauche l'extension de la zone inondée reste très limitée. Les écoulements retrouvent ensuite le lit mineur sur sa partie à ciel ouvert un peu plus en aval puis débordent à nouveau largement au niveau du busage de la place sous la mairie.

Les débordements sur versent par dessus la buse et cheminent sur la place jusqu'en aval de ce secteur busé où ils rejoignent à nouveau le cours d'eau à ciel ouvert.

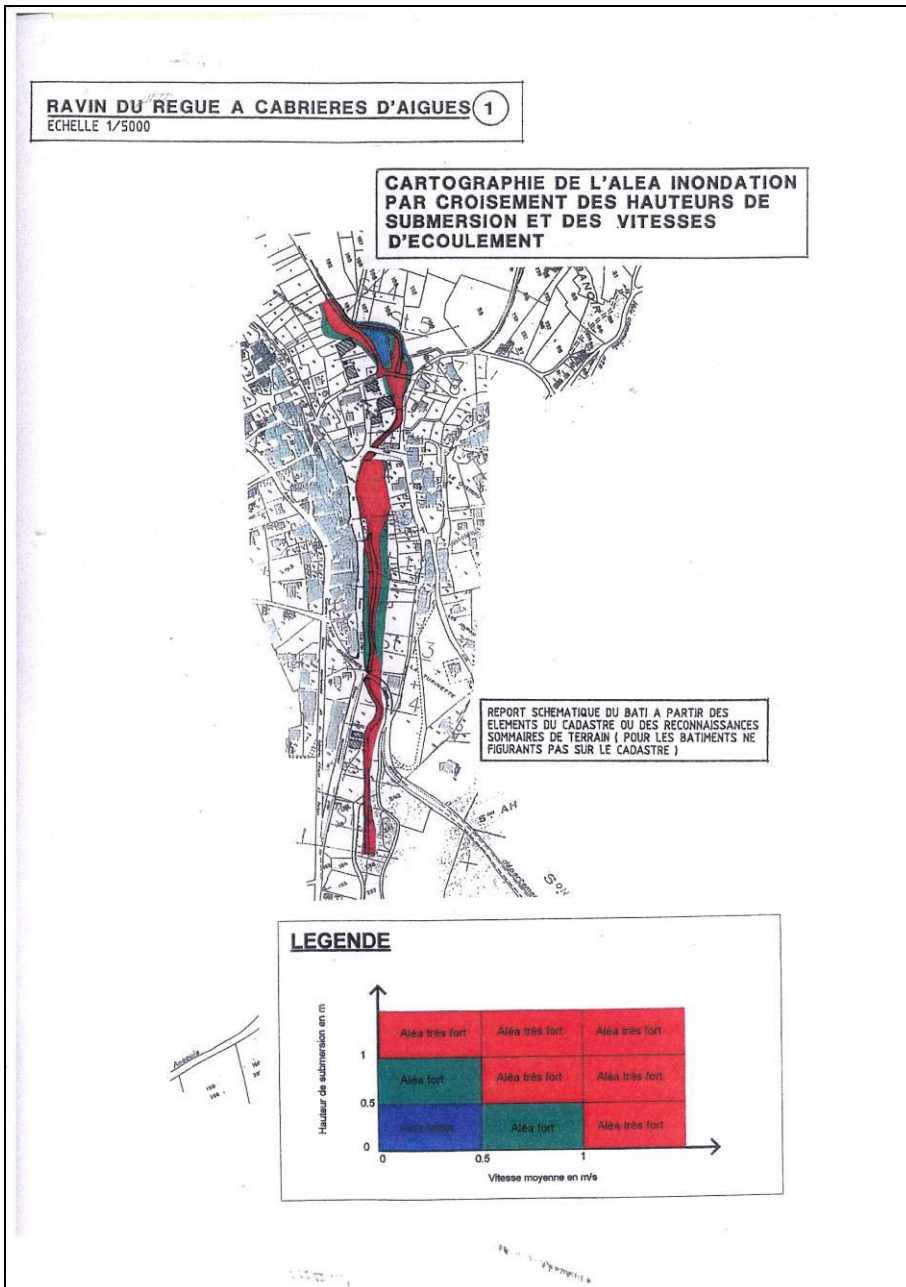
Sur cette partie à ciel ouvert, à la traversée des jardins jusqu'au franchissement de la RD 120, les débordements s'étendent quelque peu tant en rive droite qu'en rive gauche.

Les écoulements sur versent ensuite par dessus la RD 120 au niveau de son franchissement puis gagnent le lit mineur du ravin, très encaissé à l'aval, au niveau duquel les débordements ne s'étendent pas.



Les hauteurs d'eau et vitesses moyennes d'écoulement ne sont importantes qu'au niveau du lit mineur avec des écoulements ou sur verses sur route (Chemin de Raoux, rue Gimbanoir, place sous la mairie, RD120).

Le lit majeur géomorphologique est sensiblement plus étendu que le champ d'inondation centennal sur le secteur amont en rive droite alors qu'en rive gauche, il reste de toute façon très limité par le relief. Il s'étend un peu plus que le champ centennal à la traversée des jardins en rive gauche (en rive droite, il est limité par le chemin de Raoux) et également en aval de la RD120, surtout en rive droite, vers la coopérative.



■ Le ruissellement pluvial

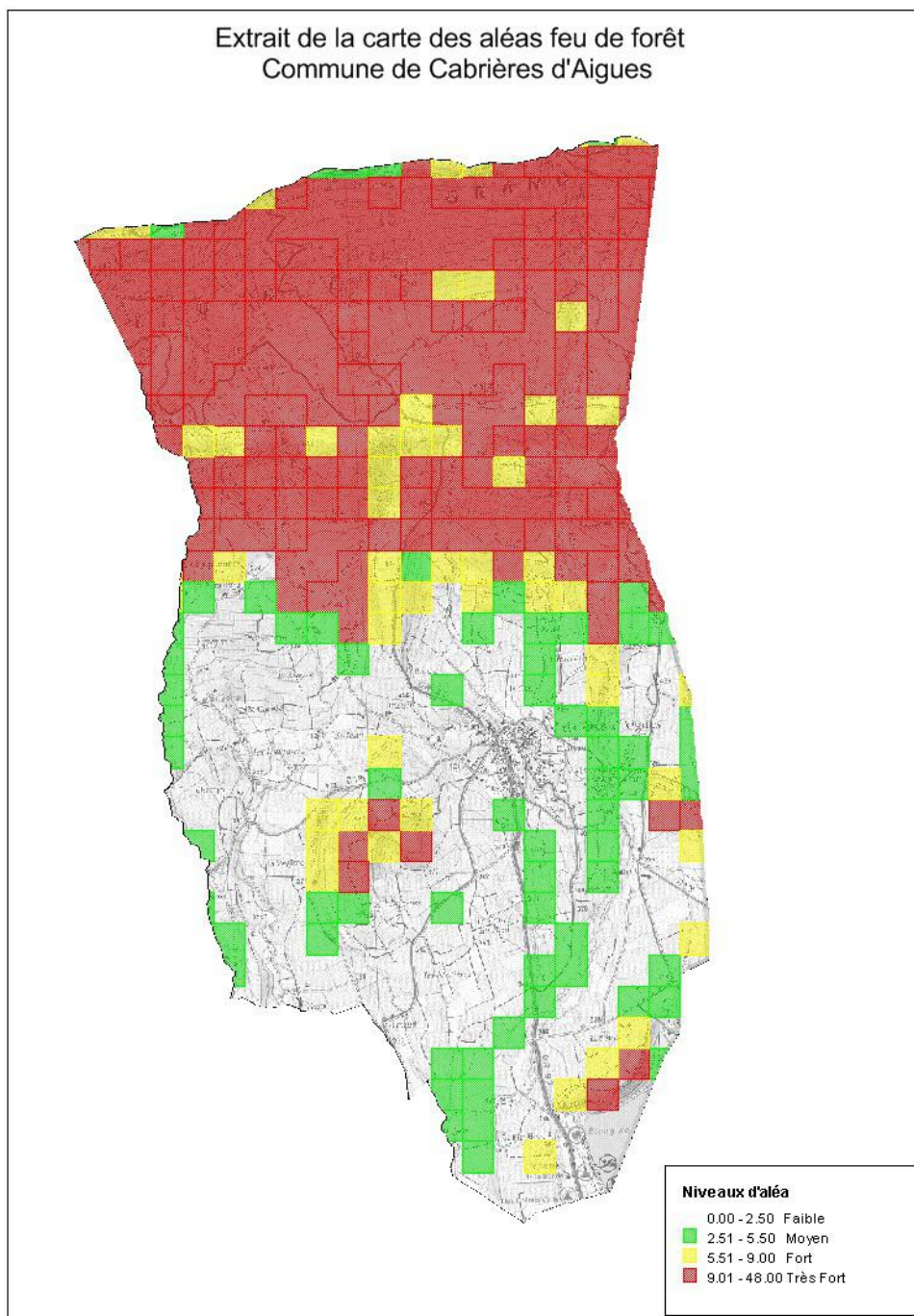
La commune a connu un évènement important lié au ruissellement pluvial, dans un talweg situé au Sud-est (lieu dit La Grand Combe) ; le dimensionnement du réseau pluvial et son existence en général restent insuffisants, tout comme celui de l'ensemble des quartiers. Ces derniers doivent faire l'objet de mesures visant à limiter le ruissellement (mesures alternatives à la parcelle, création de réseaux lorsque cela est possible...).

Le risque incendie

▪ Identification du risque

La commune de Cabrières d'Aigues est concernée par les risques de feux de forêts liés au massif du Luberon et à ses collines boisées.

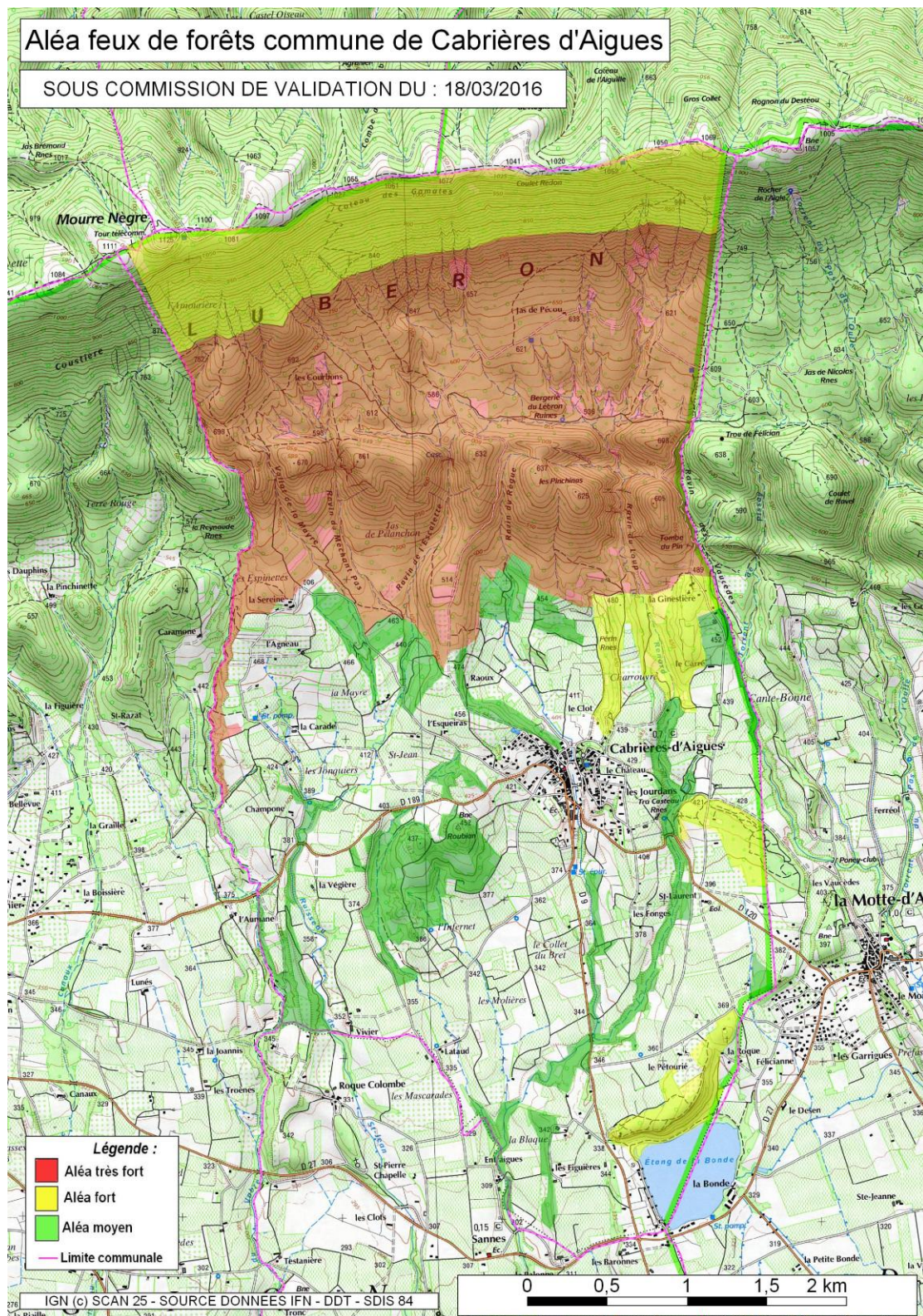
Le Département de Vaucluse a réalisé une carte départementale d'aléas feux de forêts. Cette carte constitue la connaissance actuelle du risque sur le territoire communal et donne une indication du niveau d'aléa feu de forêt par unité de surface de 4 hectares.



Cette carte de niveau départementale a été traduite par des zones d'aléas au niveau communal après validation en sous-commission pour la sécurisation contre le risque d'incendie de forêt en mars 2016.

Les secteurs à risque concernés sont principalement :

- le massif du Grand Luberon et les Coulets
- la colline de Roubian
- le massif du St Laurent
- la colline de la Bonde (dite La Roque)



La gestion du risque

Le Département de Vaucluse a réalisé un Plan Départemental de Protection des Forêts contre l’Incendie de Vaucluse 2015-2024.

Le PDPFCI de Vaucluse comprend un volet « état des lieux et diagnostic » ainsi qu’une liste des actions de prévention arrêtées par le préfet (carte d’aléas, analyses statistiques des feux, zones prioritaires pour les Plans de Prévention des Risques Incendies de Forêts – PPRIF). Il est complété par un découpage du territoire selon les massifs forestiers avec une analyse stratégique détaillée pour chacun, prévoyant notamment des équipements de Défense des Forêts Contre les Incendies – DFCI – (pistes, points d’eau, vigies). Il intègre également des mesures de prévention telles que le brûlage dirigé ou le débroussaillage le long des voies ouvertes à la circulation publique.

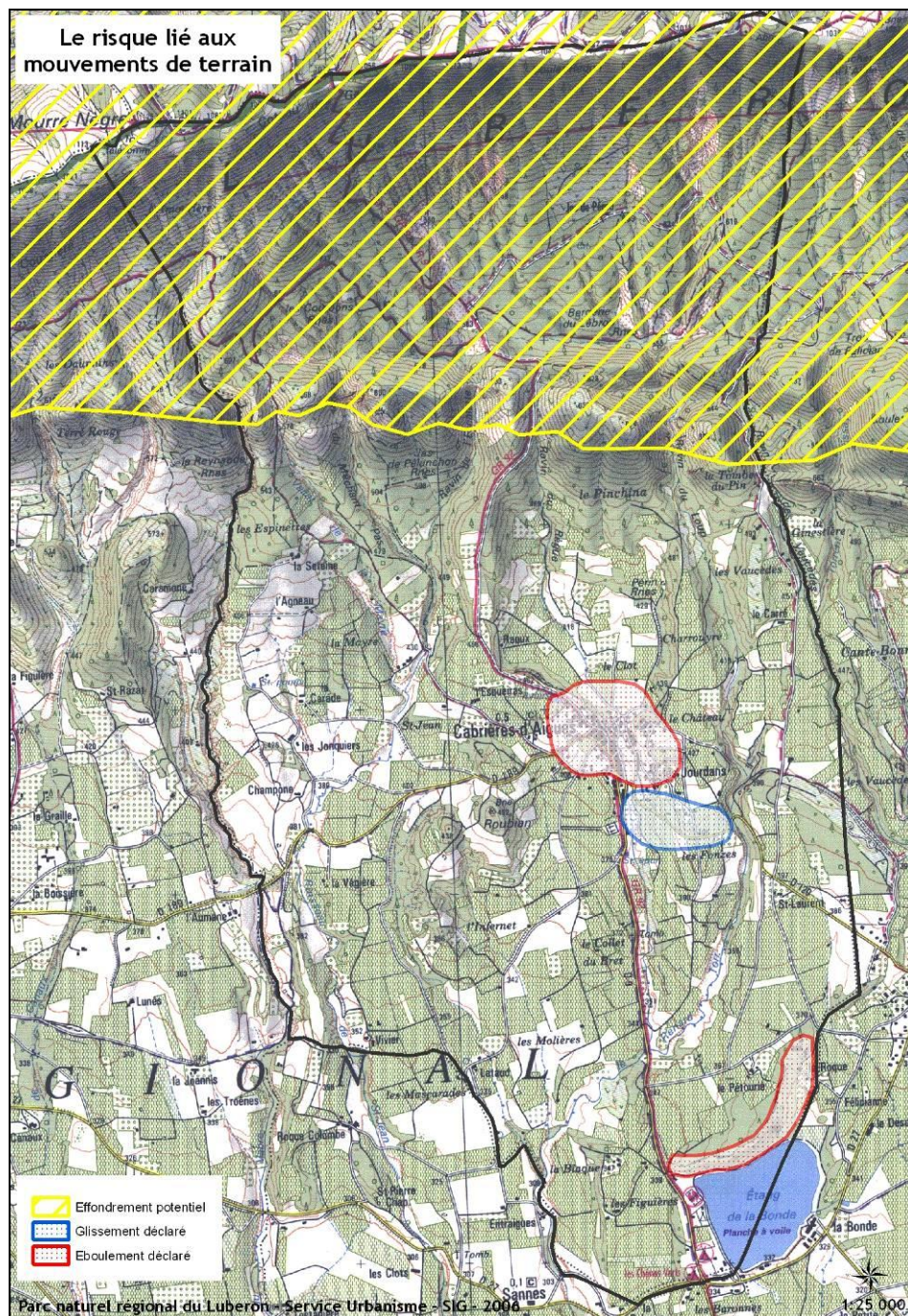
Des mesures règlementaires viennent s'ajouter à ce document de gestion concernant les obligations de débroussaillage, l'emploi du feu et l'accès aux massifs. Ces mesures sont précisées par les arrêtés préfectoraux concernés et joints en annexes informatives du dossier de PLU.

Le risque lié aux mouvements de terrain

Extrait de l'Atlas Départemental des Mouvements de terrain – CETE Méditerranée – 1997)

L'étude réalisée par le CETE Méditerranée nous indique un risque potentiel d'effondrement lié à la nature du substrat pour le massif du Luberon et un risque déclaré d'éboulement au Nord de l'Etang de la Bonde.

Dans le détail, les zones les plus sensibles correspondent aux secteurs à pente très importante, au nord de la dépression du massif. Le village établi sur les deux versants du ravin du Règue est lui aussi concerné par des risques d'éboulement (érosion naturelle, défaut d'entretien des cavités). A la sortie du village en direction de la Motte d'Aigues, un glissement de terrain notable existe sur une largeur d'environ 500m.

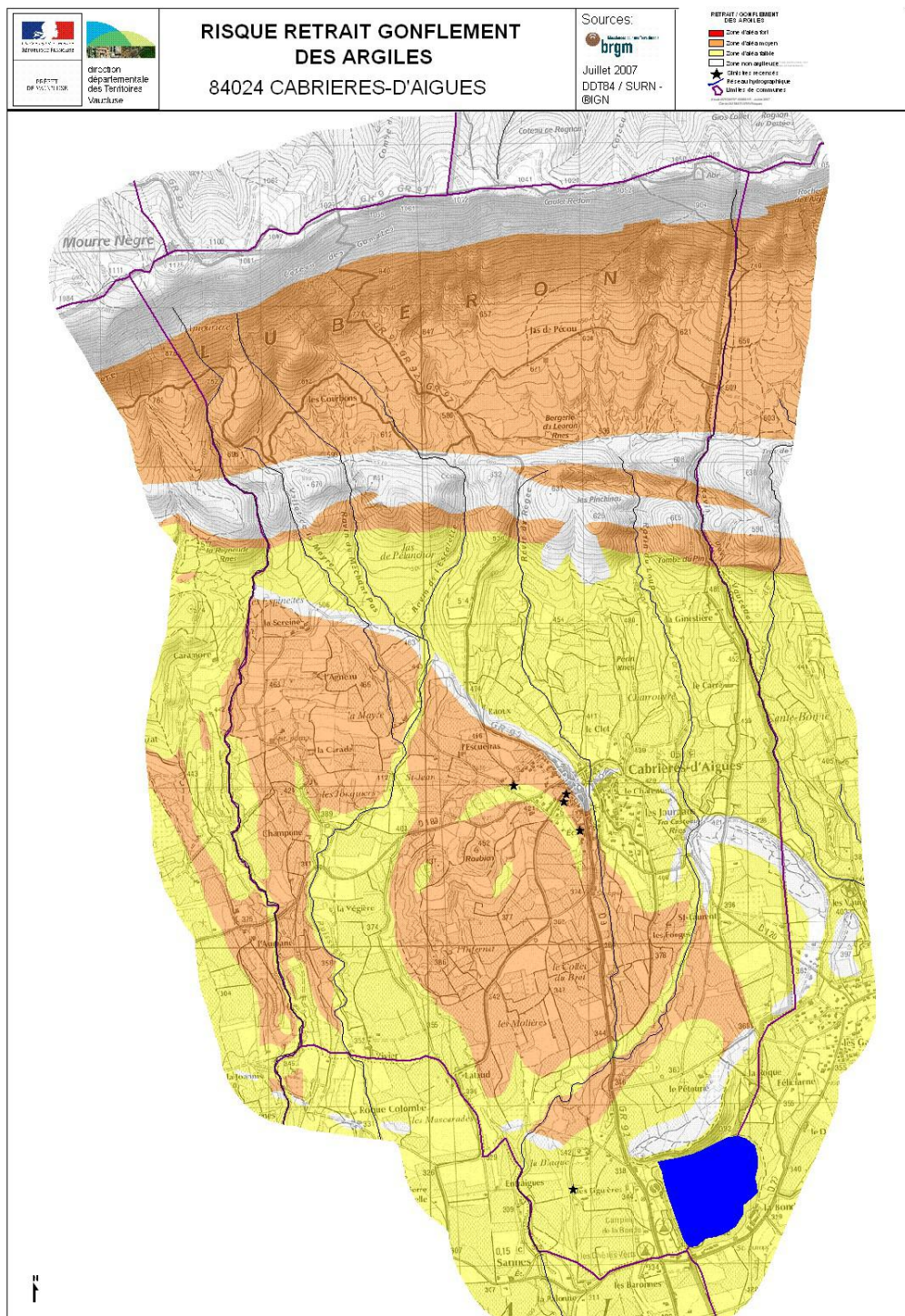


Le risque lié aux argiles

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses sont susceptibles de provoquer des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

Ces zones sont caractérisées par trois niveaux d'aléa :

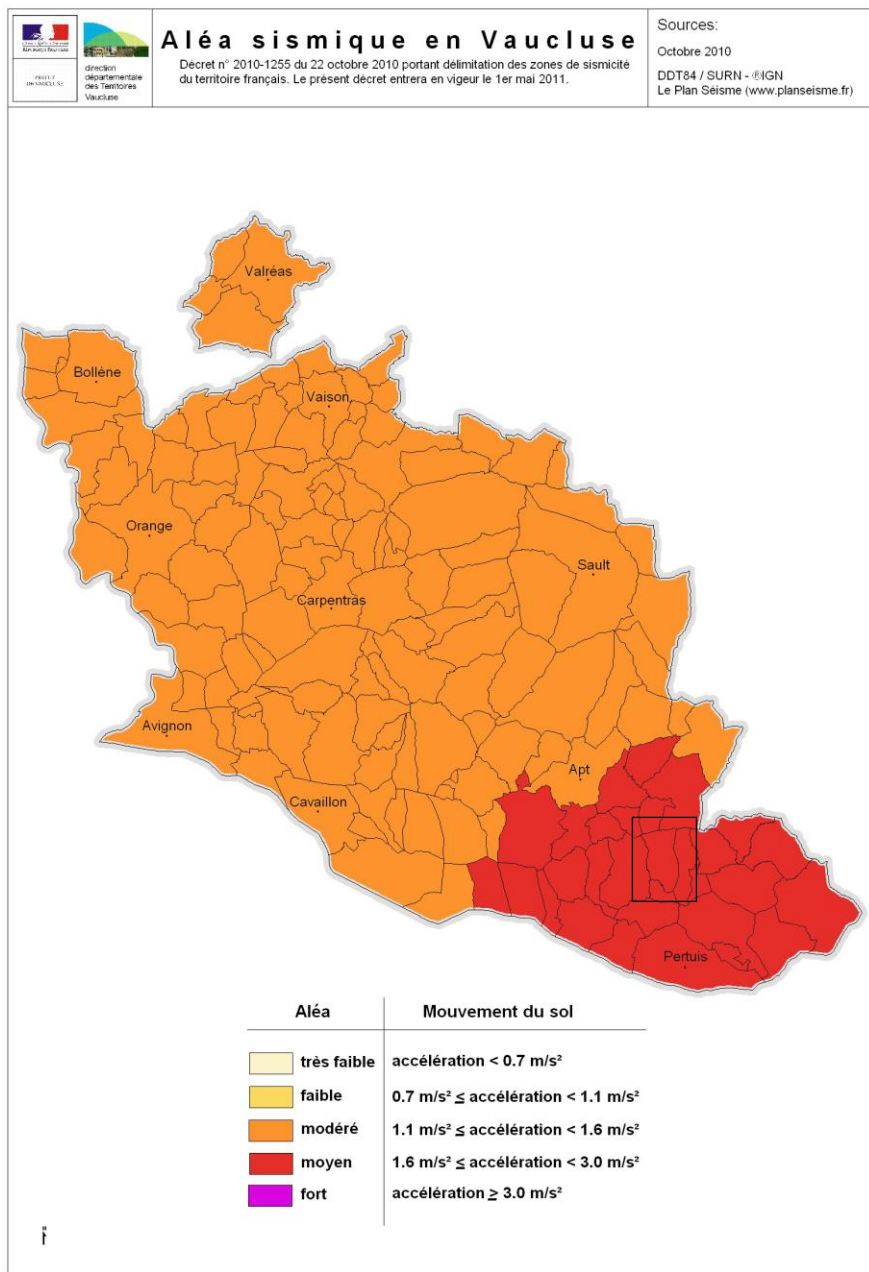
- Fort : où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte,
- Moyen : correspond à des zones intermédiaires entre les deux situations extrêmes,
- Faible : la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments.
- A priori nul : il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface. Il n'est cependant pas exclu que quelques sinistres s'y produisent.



Le risque sismique

Un nouveau zonage sismique des communes françaises entre en vigueur à partir du 1er mai 2011 par décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010. Il s'accompagne d'une évolution réglementaire des règles de construction parasismique. La commune de Cabrières d'Aigues est classée en zone de risque de niveau 4 sur 5 « risque moyen ».

Les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 complétés par l'arrêté du 22 octobre 2010 et modifié par l'arrêté du 25 octobre 2012 précisent cette nouvelle classification et les nouvelles règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la catégorie dite « à risque normal », c'est à dire les bâtiments autres que les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ces règles de construction traduisent la transposition française de l'Eurocode 8. Elles s'appliquent au dimensionnement et à la construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil en zone sismique et fixent des exigences de performance et des critères de conformité.



Les risques technologiques

La commune de Cabrières d'Aigues n'est concernée par aucun risque technologiques de type transport de matières dangereuses, site et installations classées.

ENERGIES

Etat des lieux de la consommation et de la production d'énergies

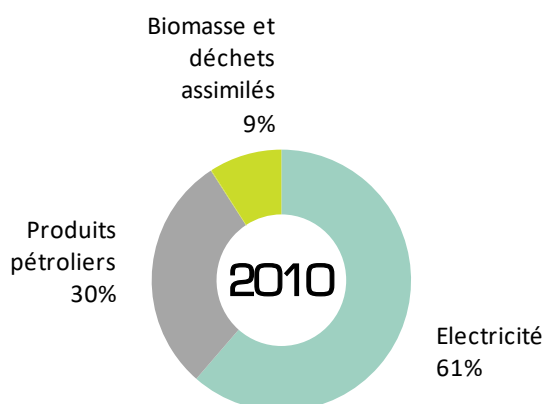
Consommation d'énergies

Consommation d'énergies sur la commune de Cabrières d'Aigues

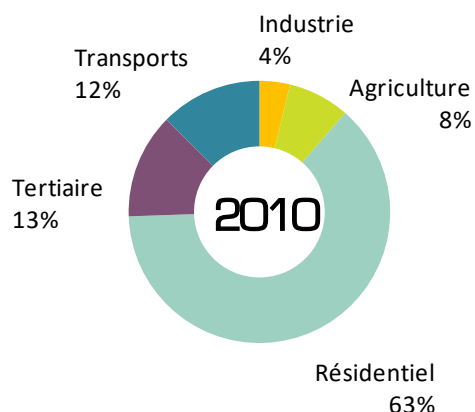
Source : Energ'Air Provence-Alpes-Côte-d'Azur

tep = tonne équivalent pétrole

	2004	2010
Consommation finale en énergie primaire selon le type d'énergie (tep/an)		
Electricité	680,14	1039,26
Gaz naturel	94,05	-
Produits pétroliers	551,18	501,1
Combustibles Minéraux Solides (et dérivés)	1,25	-
Solaire thermique	0,35	1,41
Biomasse et déchets assimilés	117,79	152,83
Consommation finale en énergie primaire selon les secteurs (tep/an)		
Industrie	7,24	63,84
Agriculture	234,55	129,23
Résidentiel	824,03	1068,73
Tertiaire	160,64	219,81
Transports	218,3	213
Evolution de la consommation finale (tep/an)		
TOTAL	1445	1695



Consommation finale en énergie primaire selon le type d'énergie (tep/an)



Consommation finale en énergie primaire selon les secteurs (tep/an)

En 2010, la consommation finale d'énergie finale sur la commune de Cabrières d'Aigues est évaluée à 1695 tep/an, soit 4,3 % de la consommation de la Communauté Territoriale Sud Luberon. Entre 2004 et 2010, la consommation de la commune a augmenté de 17%.

L'électricité est le type d'énergie le plus consommé sur la commune (61%) puis viennent les produits pétroliers (30%). Les autres types d'énergie sont minoritaires et leur consommation évolue peu.

Le résidentiel est le principal poste de consommation de la commune (63%). Le tertiaire et les transports représentent le deuxième poste de consommation (25%). Les parts de l'industrie et du résidentiel ont toutes deux augmenté entre 2004 et 2011, tandis que la part du secteur agricole a baissé.

Production d'énergies

Production d'énergies sur la commune de Cabrières d'Aigues

Source : Energ'Air Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Année	Type d'énergie produite	Energie primaire en MWh/an	Energie primaire en tep/an	%
2004	Thermique - solaire thermique	4,05	0,35	100%
	TOTAL	4,05	0,35	
2010	Electrique - photovoltaïque	2,00	0,17	11%
	Thermique - solaire thermique	16,43	1,41	89%
TOTAL		18,43	1,58	

La production d'énergie primaire sur la commune de Cabrières d'Aigues s'appuie uniquement sur des techniques de production renouvelable.

La quantité d'énergie produite a augmenté entre 2004 et 2010. Cependant, la production reste minime par rapport à la consommation totale de la commune et représente 0,09 % de la consommation en 2010.

En 2010, la production d'énergie est répartie de la manière suivante :

- le photovoltaïque représente 11% de la production,
- le solaire thermique représente 89% de la production.

Energies renouvelables

Des énergies renouvelables à exploiter

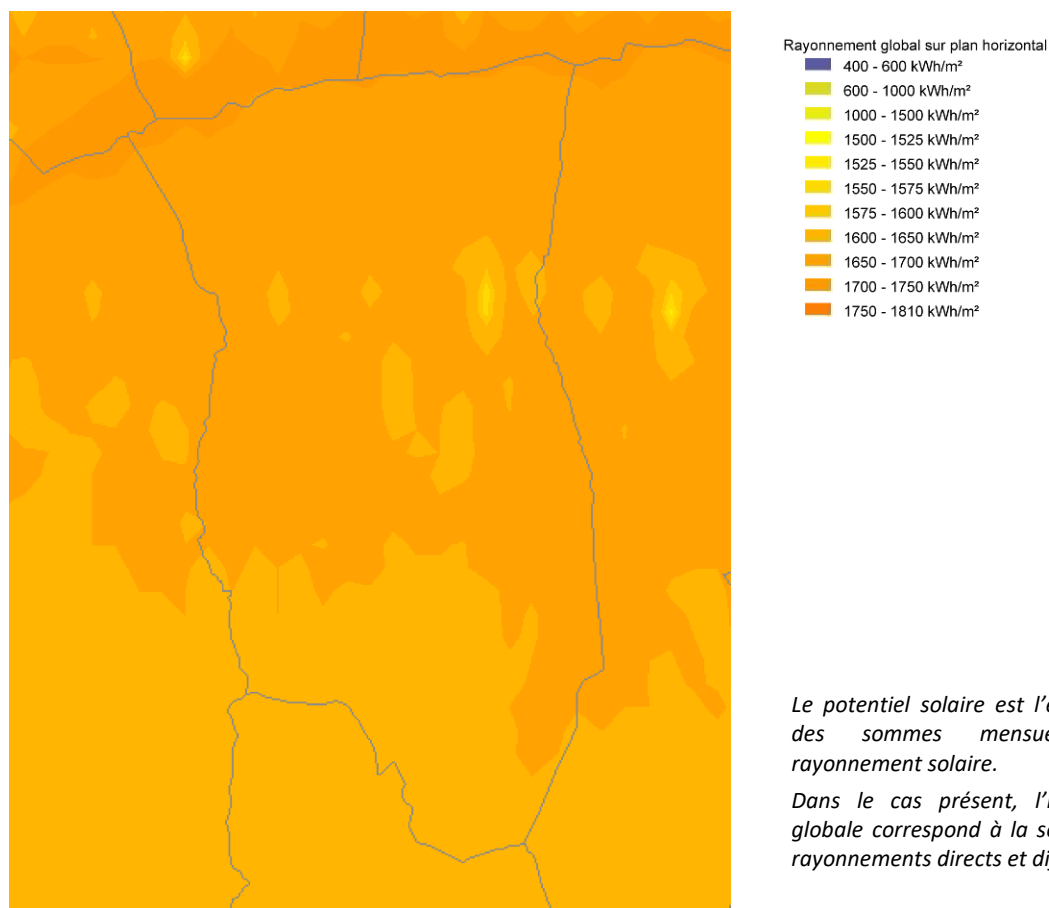
Un potentiel solaire mobilisable

Cabrières d'Aigues bénéficie d'une bonne exposition solaire au regard du territoire national. Le potentiel de développement du solaire thermique et de la production d'énergie photovoltaïque est important, compris entre 1550 et 1750 kWh/m² sur l'ensemble du territoire communal.

Le piémont du Luberon ainsi qu'une grande partie du territoire communal constituent un site propice à l'exploitation de l'énergie solaire.

Rayonnement solaire global sur plan horizontal (rayonnement direct et diffus)

Source : DREAL PACA



Un potentiel éolien conforté par le Schéma Régional Éolien

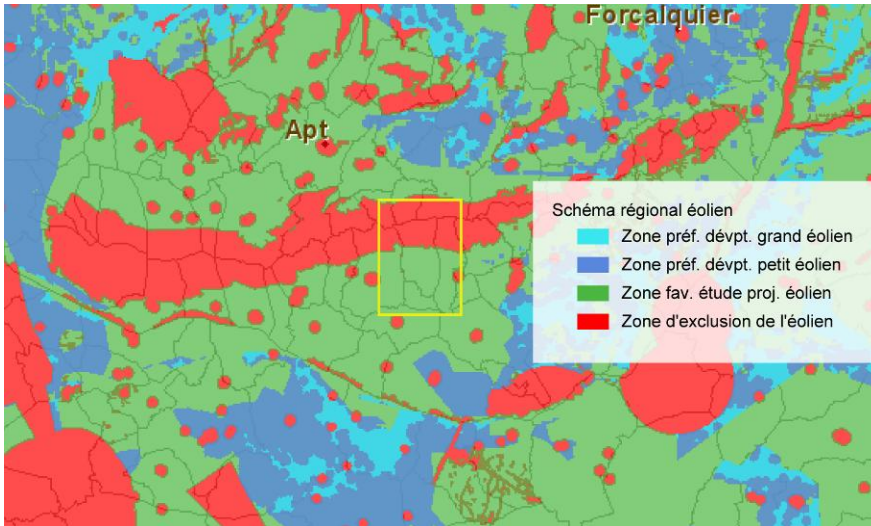
L'énergie potentielle éolienne correspond à l'estimation de la production énergétique possible à partir d'installations éoliennes selon la vitesse moyenne de vent à trois hauteurs différentes : 10 m, 50 m et 80m.

Le territoire est doté d'un gisement éolien important, notamment dès 50 m d'altitude. La crête du massif du Luberon est un secteur très favorable pour l'exploitation de l'énergie éolienne.

L'implantation d'éoliennes est cependant freinée par les enjeux environnementaux et paysagers du Luberon qui est concerné par des protections environnementales (Natura 2000) et par la charte du PNR (zone de pleine nature et de valeur biologique majeure). De ce fait, le Schéma Régional Éolien (SRE) classe le massif en zone d'exclusion de l'éolien. Le sud du territoire est identifié comme une zone favorable à des études de projets éoliens.

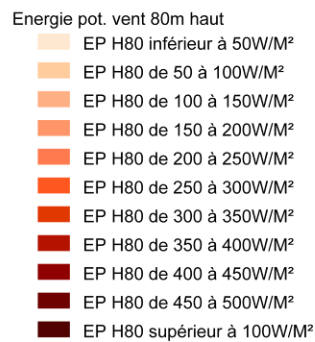
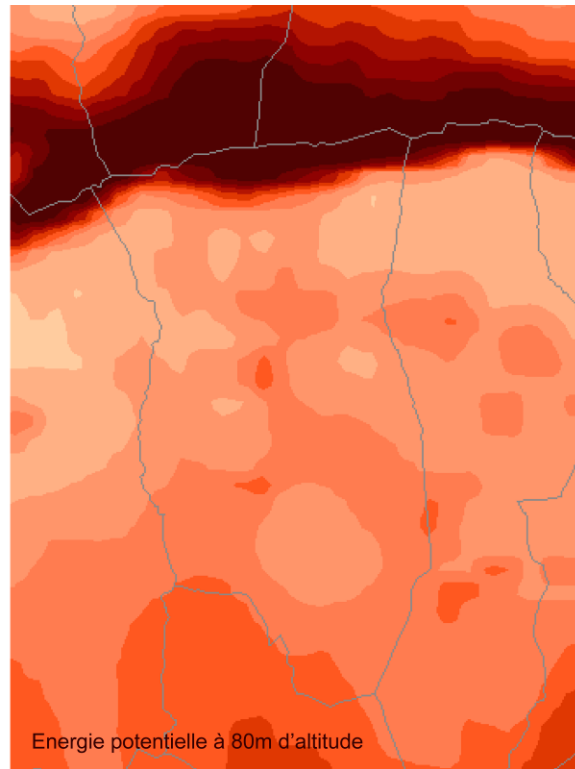
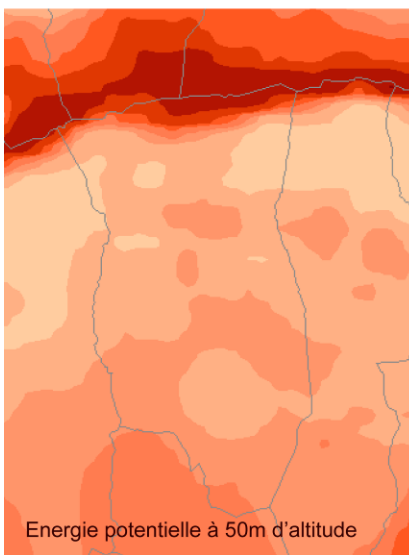
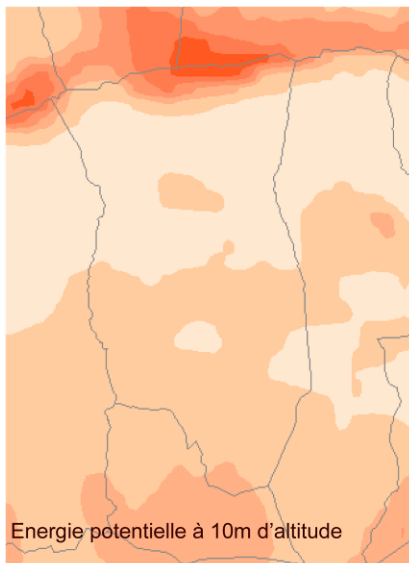
Schéma Régional Eolien

Source : DREAL PACA



Energie potentielle éolienne

Source : DREAL PACA



Des énergies renouvelables peu développées dans la commune

Les énergies renouvelables ne sont pas développées à grande échelle en raison des protections du patrimoine naturel et du paysage remarquable des coteaux du Sud Luberon.

En revanche les petites installations pour les particuliers sont plus appropriées au territoire. Elles sont encore peu développées à Cabrières d'Aigues. On observe quelques installations de type solaire qui sont présentes sur les toits des constructions.

Plans et programmes d'actions

Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE)

Les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie sont élaborés en application de la loi Grenelle 2 et remplacent le Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA). Le SRCAE de la région PACA a été approuvé par le conseil régional lors de la séance du 28 juin 2013 et arrêté par le préfet de région le 17 juillet 2013.

Il permet de définir à l'horizon 2020-2030-2050, les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de baisses des émissions de gaz à effet de serre et de polluants, et d'adaptation au changement climatique, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux.

Document d'orientation stratégique, le SRCAE sera décliné de manière opérationnelle dans différents plans d'action, en fonction des territoires auxquels ils s'appliquent.

Schéma Régional Eolien (SRE)

Suite à la loi Grenelle II en 2010, chaque région doit établir un Schéma Régional Eolien afin d'identifier les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu du potentiel éolien, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels, du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Le Schéma Régional Eolien constitue un des volets du SRCAE auquel il est annexé.

Plan Climat-Energie Territorial (PCET)

Le Plan Climat-Energie Territorial est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat National et repris par la loi Grenelle 1 et 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Il vise deux objectifs :

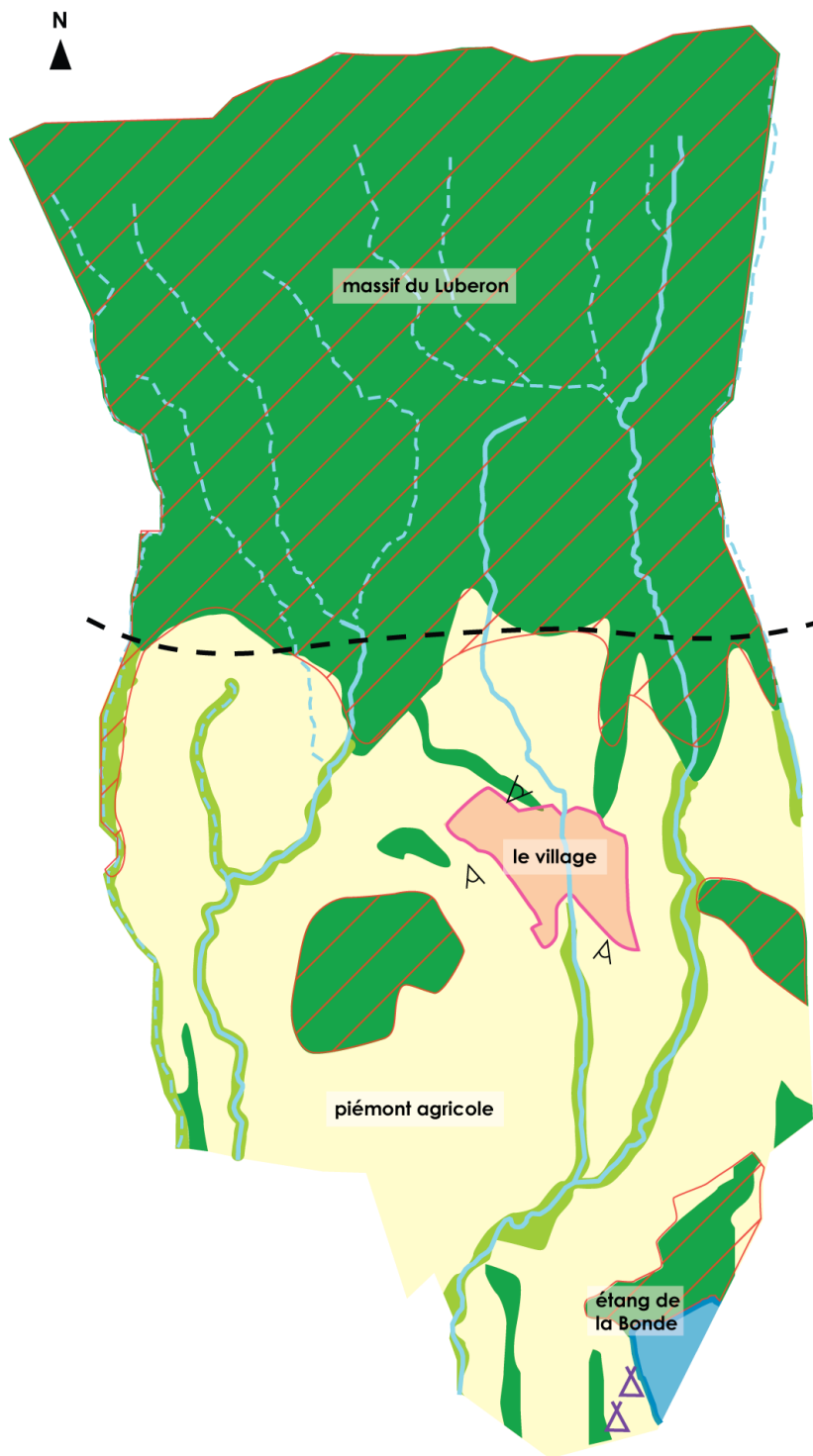
- limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050) ;
- réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

La mise en place d'un tel schéma doit être programmée par les collectivités territoriales. A l'heure actuelle, aucun projet de PCET n'est en cours pour la commune de Cabrières d'Aigues et la Communauté Territoriale Sud Luberon.

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

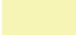



Caractéristiques physiques	<p>Atouts</p> <p>Une topographie structurante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un village implanté sur deux lignes de crête de part et d'autre du ravin du Règue - le massif du Luberon, relief majeur du territoire, culminant à 1125m - un réseau hydrographique marqué par de nombreux vallats associés à des ripisylves - l'étang de la Bonde, particularité du réseau hydrographique - un piémont agricole cultivé pour la vignes et les fruitiers et bénéficiant d'un réseau d'irrigation 	<p>Faiblesses</p> <p>/</p>
	<p>Opportunités</p> <p>Valoriser les ressources naturelles du territoire</p>	<p>Menaces</p> <p>Des massifs boisés vulnérables face au risque feu de forêt</p> <p>Des vallats sensibles au risque inondation par débordements et ruissellement</p>
	<p>Enjeux</p> <p>Préserver les grandes entités naturelles du territoire</p> <p>Prendre en compte la topographie structurante</p> <p>Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire</p>	
Patrimoine écologique	<p>Atouts</p> <p>De nombreux périmètres à statut (réseau Natura 2000, ZNIEFF, réserve naturelle géologique)</p> <p>Une large partie du territoire couvert par des Espaces Remarquables identifiés par le PNR du Luberon</p> <p>Des Trames Verte, Bleue et Jaune structurant le territoire</p> <p>Des réservoirs de biodiversité dans le massif du Luberon et au niveau de l'étang de la Bonde identifiés par le SRCE PACA</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Le village et son urbanisation pouvant représenter une certaine rupture contraignant les fonctionnalités et les continuités écologiques</p> <p>Des espaces naturels et de nombreux périmètres à statut contraignant le développement urbain</p>
	<p>Opportunités</p> <p>/</p>	<p>Menaces</p> <p>Un risque d'incendie important pesant sur une partie des milieux naturels et sur certaines espèces patrimoniales</p>
	<p>Enjeux</p> <p>Préserver les continuités écologiques et les espaces naturels reconnus pour leur intérêt écologique</p> <p>Mettre en valeur les éléments de la Trame verte et bleue</p> <p>Economiser l'espace et organiser l'urbanisation en maintenant les équilibres écologiques du territoire</p>	
Paysage et patrimoine	<p>Atouts</p> <p>Un paysage de coteaux cultivés au pied du Luberon et le massif boisé du Luberon comme élément marquant du paysage</p> <p>Des perspectives remarquables depuis le village sur les cultures de vignes</p> <p>Un village de qualité architectural, structuré en deux versants qui se font face</p> <p>Des éléments du patrimoine local qui participent au caractère du village et de son territoire : église, temple, fontaines, tombeaux, cabanons...</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Un mitage du territoire posant une problématique d'intégration paysagère et d'impact dans le paysage</p>

	<p>Opportunités L'identification des éléments de patrimoine afin de les préserver</p>	<p>Menaces La détérioration du patrimoine par manque d'entretien</p>
	<p>Enjeux Préserver les perspectives remarquables sur le village et les cônes de vue du territoire Définir des limites claires à l'urbanisation et limiter l'étalement urbain du village Préserver les éléments du patrimoine identitaire local</p>	
Pollutions, nuisances et risques	<p>Atouts Un territoire globalement préservé de la pollution de l'air Un territoire préservé des pollutions lumineuses et tout particulièrement dans le massif du Luberon</p>	<p>Faiblesses Un territoire soumis à de nombreux risques naturels : feux de forêt, inondation, mouvements de terrain et séisme Le centre ancien du village en partie concerné par le risque inondation par débordement du ravin du Règue</p>
	<p>Opportunités /</p>	<p>Menaces L'absence de documents règlementaires concernant les risques</p>
	<p>Enjeux Limiter le développement urbain dans les zones soumises à un aléa fort Intégrer dans le projet de développement communal les normes et préconisations spécifiques aux risques naturels</p>	
Energies	<p>Atouts Une consommation d'énergie relativement faible ne représentant que 4,3% de la consommation de la Communauté Territoriale Sud Luberon</p>	<p>Faiblesses Une augmentation de la consommation finale en énergie Une consommation d'énergie majoritairement d'origine électrique (61%) et de produits pétroliers (30%) Une faible utilisation des énergies renouvelables</p>
	<p>Opportunités /</p>	<p>Menaces /</p>
	<p>Enjeux Inciter à l'amélioration des performances énergétiques des constructions Permettre le développement d'énergies renouvelables, tout en veillant aux enjeux patrimoniaux et paysagers de la commune</p>	






Enjeux environnementaux



Espaces naturels et agricoles

-  Maintenir les espaces agricoles et les terroirs de qualité
-  Protéger les espaces boisés
-  Protéger les ripisylves le long des vallats
-  Protéger le plan d'eau de l'étang de la bonde



Patrimoine écologique

-  Protéger les habitats et les espèces de la zone humide de la Bonde
-  Préserver les vallats pour leur rôle de continuités écologiques
-  Protéger le massif du Luberon reconnu pour sa valeur écologique en tant que réservoir de biodiversité, site Natura 2000, patrimoine naturel de la charte du PNR Luberon



Paysage

-  Préserver les paysages agricoles de qualité
-  Préserver les perspectives paysagères aux abords du village

Urbanisation

-  Définir des limites claires à l'urbanisation et lutter contre l'étalement urbain
-  Permettre les activités touristiques liées aux campings et la valorisation du potentiel touristique de la commune

Risques

-  Ne pas urbaniser dans les secteurs soumis à l'aléa feu de forêt
-  Prendre en compte le risque inondation des vallats